

SODEC RAP PORT AN NUUEL DE GESTION 2004-200 5

*Société
de développement
des entreprises
culturelles*

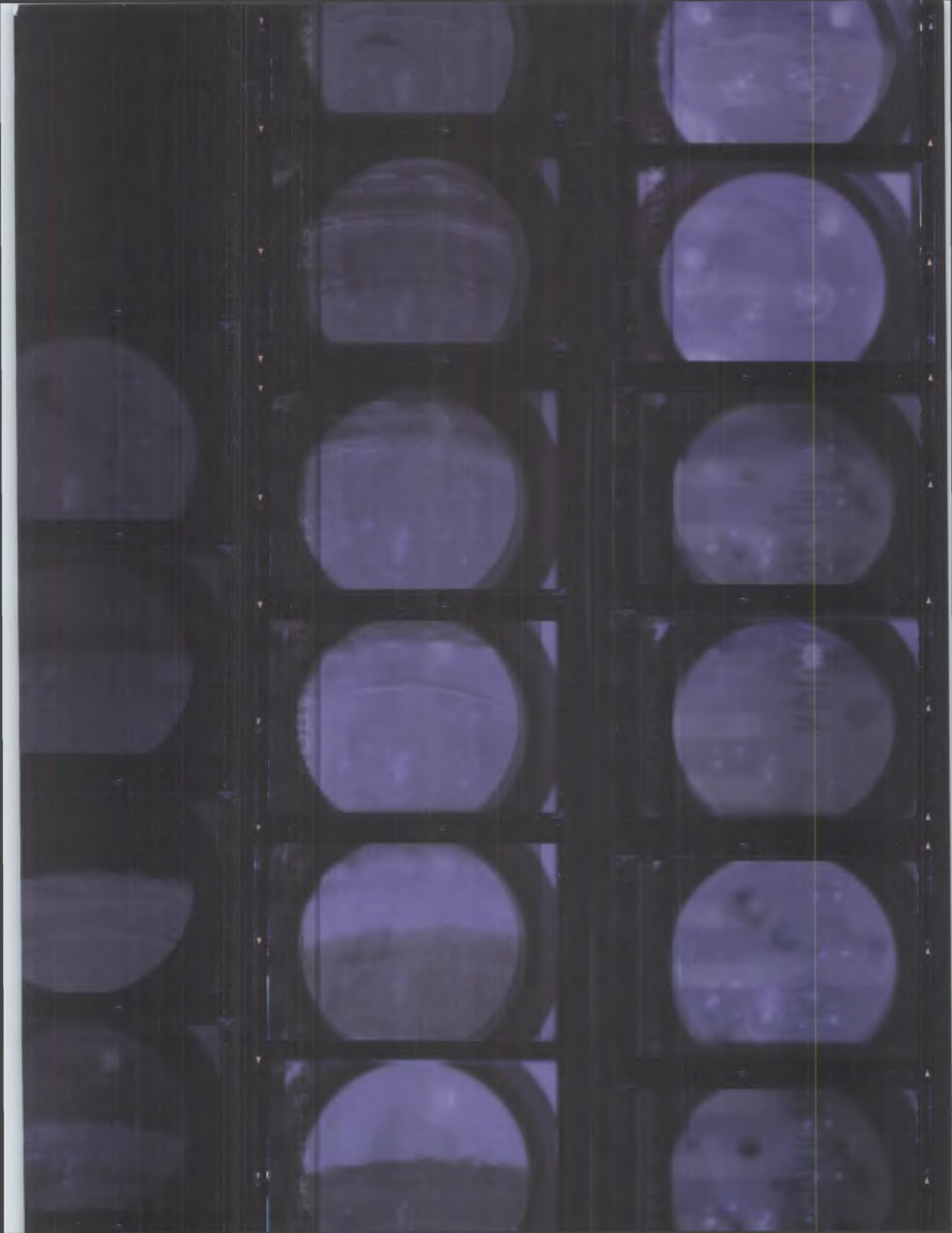
Québec 

PARCE QUE NOTRE CULTURE EST UNE FORCE

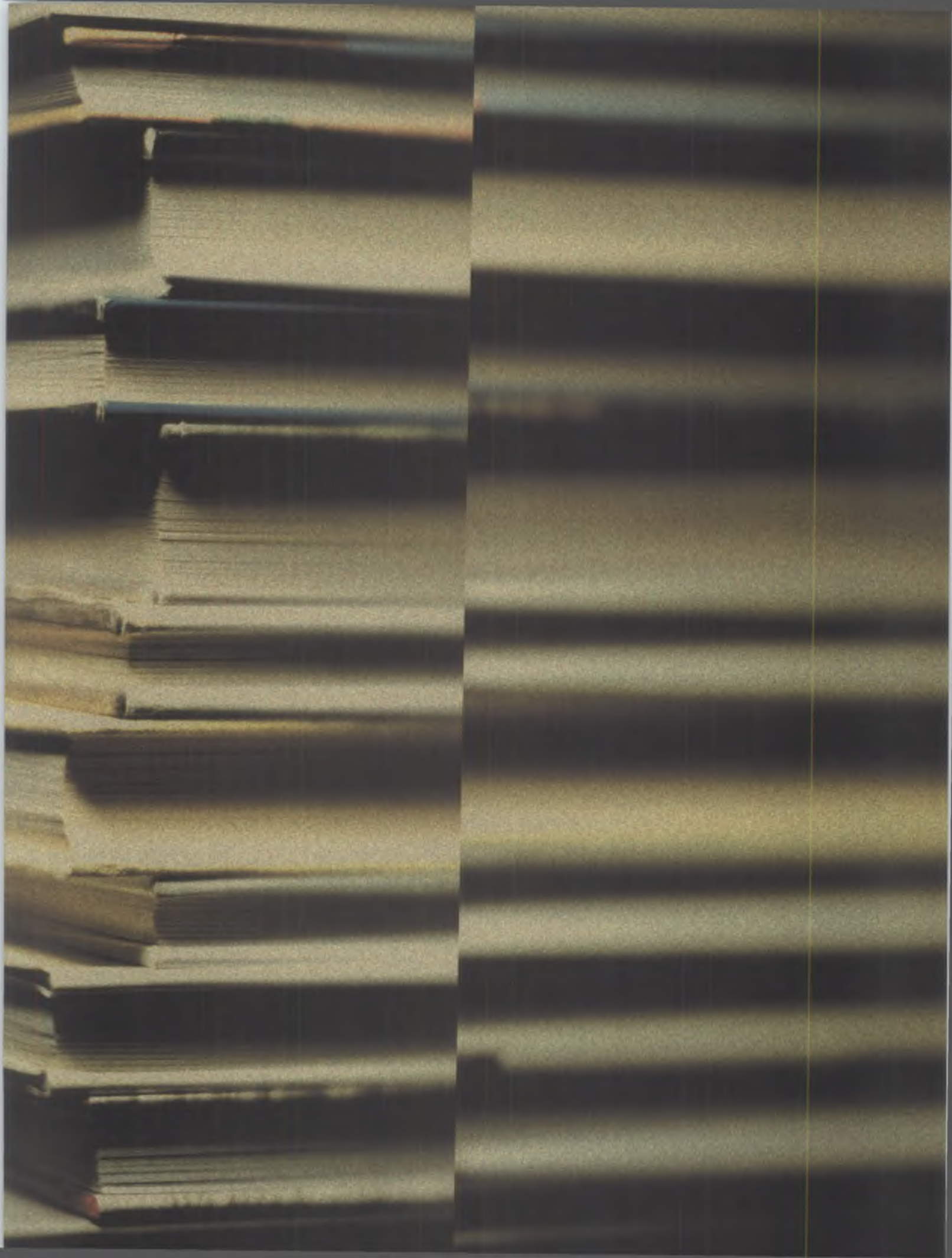
ASSEMBLÉE NATIONALE

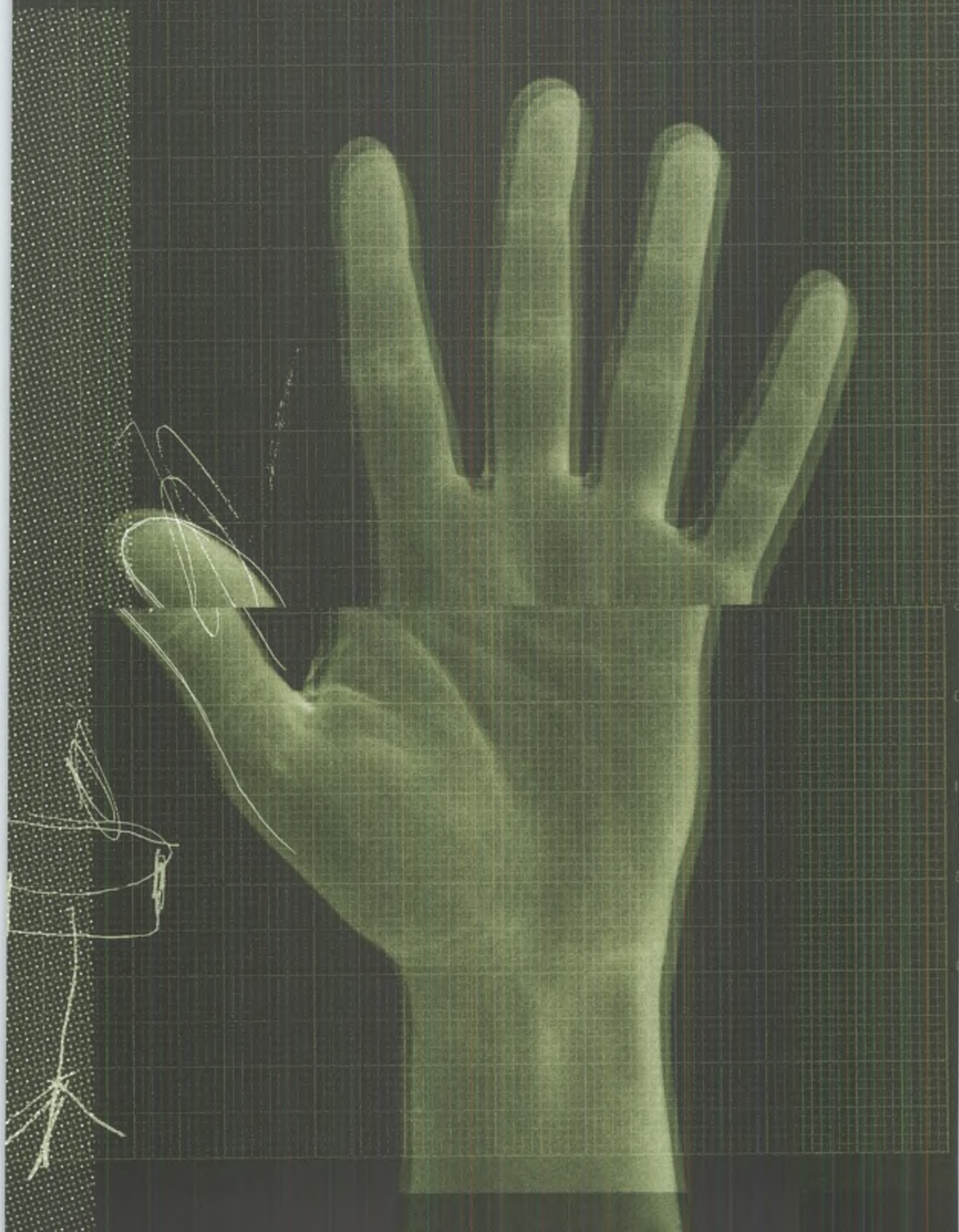
N° 2272-2051102











RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2004-2005

TABLE DE S MATIÈR ES

LA DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT ANNUEL DE GESTION . . .	3
LE MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
LES FAITS SAILLANTS	6
LE SURVOL DES INTERVENTIONS	9
LA SODEC DEPUIS CINQ ANS	14

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

La mission, le mandat, les fonctions, l'approche et l'organisation . .	18
L'organigramme de la Société	23
Le conseil d'administration, les commissions et le CNCT	24
Le contexte	29

LES RÉSULTATS

L'application du Plan d'action 2004-2005	34
La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	66

L'UTILISATION DES RESSOURCES

Les ressources humaines	68
Les systèmes d'information	70
Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2005	71
- Rapport de la direction	71
- Rapport du vérificateur	72
- Revenus et dépenses et excédent	73
- Bilan	74
- Flux de trésorerie	75
- Notes afférentes aux états financiers	76
La liste des entreprises ou des professionnels qui ont reçu un soutien financier de la SODEC	89

LES LOIS ET POLITIQUES D'APPLICATION GOUVERNEMENTALES

La politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration	124
Le Plan d'action sur la protection des renseignements personnels .	124
Les règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration de la SODEC	124
L'accès à l'égalité en emploi	124

ANNEXES

- La liste des consultants et des membres des comités d'évaluation . .	126
- La liste des études et rapports publiés par la SODEC, de 1999-2000 à 2004-2005	127
- La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	128
- La politique linguistique	132
- Le code de déontologie	136



Montréal, le 26 septembre 2005

Madame Line Beauchamp
Ministre de la Culture et des Communications
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, Bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005.

Ce rapport vous est transmis pour dépôt à l'Assemblée nationale. Il a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre Société ainsi que de la Loi sur l'administration publique. Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Jean G. Chaput



Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Ce rapport annuel de gestion répond aux exigences de la Loi sur l'administration publique. Ainsi, il :

- décrit fidèlement la mission, les valeurs organisationnelles, les orientations stratégiques, les enjeux et les défis de la Société ;
- fait état des résultats obtenus compte tenu des orientations stratégiques et du Plan d'action 2004-2005 qui en découle ;
- fait état des résultats consécutifs à l'application de la *Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens* ;
- rend compte de l'application de certains règlements, lois et politiques dont :
 - la politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique ;
 - le Plan d'action sur la protection des renseignements personnels ;
 - la Loi sur le ministère du Conseil exécutif eu égard à l'application du code de déontologie.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont représentatives et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2005. Elles ont été colligées avec soin. J'ai, à cet égard, demandé aux gestionnaires de la SODEC de prendre les mesures nécessaires pour que l'information soit conforme à la réalité.

Le président,

Jean G. Chaput

LA DÉCLARATION D'E FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT ANNUEL DE GESTION



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT



La SODEC est un train qui file à vive allure. Je suis monté à bord au milieu de l'année 2004-2005 pour découvrir la multiplicité de ses interventions et la diversité des professionnels qu'on y rencontre. Aussitôt, j'ai été fasciné par la diligence avec laquelle nous exécutons notre mandat et le plaisir manifeste que prennent les gens du milieu des industries culturelles à faire leur travail.

Pendant les six premiers mois, qui ont mené à la fin de l'exercice financier, je me suis concentré à découvrir la Société dans le détail et à observer le fonctionnement de cette institution dont tous les Québécois peuvent être fiers. D'ailleurs, compte tenu que le nom de la SODEC apparaît sur la plupart des biens culturels du Québec, que ce soit dans les livres, les disques, les spectacles, les films, les œuvres des métiers d'art ou encore les émissions de télévision, de nombreuses personnes associent la Société à leur activité culturelle.

Je ne cacherai pas ma surprise de découvrir que la SODEC ne pouvait utiliser pleinement tout son potentiel de communication et qu'elle devait se soumettre à un programme d'identification à mille lieues de la souplesse que réclame son intervention dans le secteur créatif de la culture. Si cela est vrai au Québec, à plus forte raison, vu de l'étranger, la forme de cette visibilité rend difficilement justice à sa contribution publique.

Cela m'amène à parler de la scène internationale qui, selon moi, constitue un élément vital de l'essor des entreprises et de la reconnaissance de notre expression artistique.

Comme il se doit, la culture est le facteur central d'identification de la société québécoise dans le monde. Si la SODEC en est un animateur permanent, ce sont les entreprises, individuellement ou collectivement, et les artistes que celles-ci produisent et diffusent qui en sont les représentants. Nous allons faire tout en notre possible pour déployer des moyens originaux afin de les accompagner dans leur mission. En ce sens, la Société contribuera à la coopération, au nom du gouvernement, dans le secteur des industries culturelles, un secteur qui incarne sur le fond la diversité culturelle, et qui est au cœur de la diplomatie québécoise.

Je tiens, puisqu'il en va de notre image dans le monde, à évoquer la situation des festivals de cinéma à Montréal. Je suis d'autant plus à l'aise d'en parler que j'ai poursuivi sans réserve l'opération qui était en cours à mon arrivée. Certains ont fait état de l'apparente confusion qui règne durant la phase de transition que nous vivons. Je crois, pour ma part, qu'il est impossible de provoquer



un changement majeur sans entraîner une quelconque perturbation. Et nous nous y attendions. Toutefois, il m'apparaît indispensable d'évaluer la situation selon une perspective à moyen terme : tout le monde sait qu'il faut quelques années pour implanter un nouveau festival dans des conditions avantageuses. Raison de plus de conserver son calme lorsqu'il faut effectuer une transition majeure. La question alors à se poser, concernant l'image du Québec et de Montréal auprès de la communauté cinématographique internationale, est la suivante : aurait-elle été meilleure à plus ou moins long terme en maintenant le statu quo ?

Dans ce dossier comme dans d'autres, je veux m'inscrire dans la continuité tout en ayant le privilège d'apporter une réflexion qui a l'avantage d'être neuve à divers égards.

En effet, après une période d'observation, je serai en mesure d'aborder l'année 2005-2006, qui sera celle du dixième anniversaire de la SODEC, avec le désir de voir la Société entreprendre une nouvelle décennie aussi productive que la première. On n'a qu'à parcourir le bilan des actions réalisées depuis le 1^{er} avril 1995 pour prendre conscience des effets bénéfiques qu'a eu la concertation favorisée par la présence de la SODEC sur les industries culturelles. Si nos défis ne sont pas moins grands aujourd'hui, nous pouvons par contre considérer que nous prenons appui sur des bases solides comme il en existe finalement dans bien peu d'États dans le monde.

En terminant, je veux souligner la contribution de Pierre Lafleur, à la présidence de la Société, avec qui je partage la responsabilité des actions contenues dans le rapport de cette année 2004-2005. Comme j'ai eu l'occasion de le lui dire, je suis heureux de me retrouver à mon tour à la tête d'une équipe relativement petite pour la tâche à effectuer, mais qui se montre dynamique et fière de ce qu'elle accomplit.

Jean G. Chaput



LES FAITS S SAILLANTS

- La SODEC continue de mieux faire connaître les dimensions culturelle et économique des activités des industries culturelles, notamment par :
 - La publication, en février 2005, de l'étude *Éléments pour une économie des industries culturelles*. Cet ouvrage propose une analyse des relations qu'entretiennent l'économie et les industries culturelles. À cette époque cruciale où le libéralisme économique voudrait mettre les biens culturels sur le même pied que les autres, la SODEC examine les caractéristiques de l'économie des industries culturelles à partir de l'expérience québécoise.
 - En mars 2005, la SODEC publiait dans la collection *Les Cahiers de la SODEC*, *Les nouveaux supports musicaux dans le domaine de la musique : du SACD au DVD musical*. Il s'agit d'un état de situation sur les nouvelles formes d'édition musicale, dont celle du DVD vidéo musical. Dans la foulée de cette recherche, la SODEC et l'ADISQ collaborent depuis à mettre en place une proposition de modifications du crédit d'impôt à la production d'enregistrements sonores.
 - La réalisation de *l'État des lieux du livre et des bibliothèques au Québec*, par l'Observatoire de la culture et des communications, a demandé à la SODEC une contribution importante, en particulier en ce qui a trait à l'analyse de la distribution, du marché du livre, de la situation des librairies agréées et des salons du livre.
- Par sa participation au Réseau culturel (MCC, CALQ et SODEC), et en y apportant une contribution reflétant la situation du secteur des industries culturelles, la Société a permis une meilleure cohésion des interventions gouvernementales. La Société contribue ainsi à ce que le modèle intégré de gestion de l'aide publique aux entreprises culturelles demeure adapté aux besoins des milieux et qu'il évolue en harmonie avec les enjeux de l'État.
- En tant que partenaire dans l'organisation du Forum métropolitain de l'industrie cinématographique, qui a réuni plus de 200 personnes le 29 novembre 2004, la Société a participé à une rencontre qui a donné lieu à de fructueux échanges ralliant l'ensemble des intervenants autour de la création d'un organisme conjoint d'accueil des productions étrangères, poursuivant ainsi son objectif d'améliorer le positionnement du Québec dans le marché compétitif des tournages étrangers.
- La SODEC a collaboré à la réalisation de *Étude de l'impact économique des tournages étrangers au Québec* (novembre 2004), qui a démontré que, pour chaque dollar dépensé en crédit d'impôt, le gouvernement du Québec récolte 2,49 \$. Dans la foulée de ces travaux, le ministère des Finances a fait passer l'incitatif fiscal pour services de production de 11 % à 20 % de la dépense de main-d'œuvre admissible.

Dans un même ordre d'idée, les incitatifs fiscaux québécois ont donné lieu à des missions de promotion du Québec dans diverses villes des États-Unis, notamment New York, Los Angeles et la Nouvelle-Orléans, ce qui a notamment permis de mieux faire connaître le crédit d'impôt pour services de production cinématographique et télévisuelle auprès des sociétés de production américaines.

- Dans le cadre des travaux du Comité interministériel sur la diversité culturelle, la SODEC a contribué à documenter la réflexion québécoise sur ce thème, notamment en organisant, en avril 2004, lors du Salon du livre de Québec, des ateliers sur l'économie de la culture. Par ailleurs, l'expertise acquise par sa participation à l'implantation d'un fonds de garantie bancaire pour les pays en développement dans la Francophonie a permis à la SODEC de produire un rapport assorti de recommandations à l'intention du Comité interministériel à cet égard. De plus, la Société a participé au colloque sur l'apport des industries culturelles au développement durable des pays en développement, qui s'est tenu à Ouagadougou, au Burkina Faso, du 3 au 5 novembre 2004.



- Afin de favoriser la réciprocité des échanges culturels, la Société a organisé plusieurs actions visant les maillages professionnels au sein des pays de la Francophonie : l'Atelier Grand Nord, qui s'est déroulé du 12 au 20 mars 2005, s'est révélé une occasion exceptionnelle de réunir des auteurs francophones de cinéma dans un atelier axé sur l'écriture de projets ; le Café Doc à Sunny Side of the Doc, tenu à Marseille, a rassemblé des producteurs de documentaires suisses, belges et québécois ainsi qu'acadiens ; le Forum de la production et la mission de producteurs québécois de longs métrages au Festival international du film francophone de Namur, axé sur l'expertise de professionnels de la Francophonie, a permis de mieux connaître l'environnement de la Belgique francophone comme pays coproducteur. Ces activités, toutes couronnées de succès, ouvrent, pour la majorité d'entre elles, vers une reprise annuelle.
- Préoccupé de la mise en valeur du patrimoine cinématographique et télévisuel et de sa commercialisation, le CNCT a souhaité que la Société alimente une réflexion sur ce sujet. Le résultat a été la réalisation d'un *État des lieux sur la commercialisation du patrimoine audiovisuel québécois*. À la suite de ce rapport, un comité du milieu a été formé de même qu'une table de travail dans le but d'élaborer un plan d'action sur la mise en valeur du patrimoine cinématographique et de déterminer les conditions à réunir pour une meilleure diffusion du patrimoine télévisuel.
- Animée du souci d'encourager l'accès à la diversité cinématographique prévue dans le *Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle* et dans le contexte d'une réflexion sur la performance des festivals, la SODEC a commandé, en collaboration avec Téléfilm Canada, une étude sur les facteurs de succès des grands festivals cinématographiques. L'*Analyse des grands festivals de films au Canada* a pris en compte une vingtaine de critères, ce qui a permis de colliger des renseignements éclairants sur les conditions assurant la performance d'un festival auprès du grand public, des professionnels du cinéma et des partenaires institutionnels.

Par suite de quoi, les bailleurs de fonds gouvernementaux ont unanimement convenu de la nécessité de doter Montréal d'un événement cinématographique d'envergure internationale, unique en son genre, dans le but qu'il constitue une plus-value pour le public et les professionnels du cinéma. Cela a mené à un appel de propositions au terme duquel la proposition du Regroupement pour un festival de cinéma à Montréal a été retenue.

- Il y a lieu de se réjouir de la fréquentation du cinéma québécois qui a été exceptionnelle en 2004. Grâce à 11 films qui ont réuni plus de 100 000 spectateurs chacun, un record, le cinéma québécois a compté 3,9 millions d'entrées, soit 13,8 % de la fréquentation totale des salles.
- Dans la foulée du succès du Québec, invité d'honneur à la foire du livre de Guadalajara, en 2003, la présence québécoise, en 2004, a été renforcée en doublant la superficie du stand par rapport à ce qu'elle était en 2002. Résultat : une quinzaine d'éditeurs ont poursuivi et amélioré leurs relations d'affaires avec le milieu du livre du Mexique.
- L'appui constant de la SODEC à la Banque de titres de langue française (BTLF) a permis à cette organisation québécoise d'unir ses efforts à ceux de la société française Électre pour constituer un nouveau produit bibliographique et lancer, en janvier 2005, le nouveau site de référence Memento qui consiste en un service en ligne destiné aux professionnels du livre.
- De concert avec l'Association des libraires du Québec (ALQ), la SODEC a négocié un accord de soutien à l'informatisation des librairies avec la ministre de la Culture et des Communications et la ministre responsable de Patrimoine Canada. En vertu de cette entente, au moins 23 librairies ou succursales de librairies ont pu être soutenues dans leurs projets d'informatisation.



- Une nouvelle responsabilité a été confiée à la SODEC, en avril 2004, soit la gestion du Programme de soutien au marché de l'art. Ce programme vise à aider les galeries commerciales qui se spécialisent dans le marché de l'art contemporain dans leurs activités de diffusion et de promotion des œuvres d'artistes professionnels.
- Au cœur du mandat de la Banque d'affaires de la SODEC, il y a la volonté de répondre à l'ensemble des besoins financiers des entreprises culturelles, en complémentarité avec d'autres partenaires financiers, afin de créer des liens d'affaires à long terme entre les entreprises culturelles et les milieux financiers. Au cours de la dernière décennie, cet objectif a été atteint puisque les institutions financières ont élargi leurs interventions auprès des entreprises culturelles et plusieurs entreprises qui étaient clientes de la Banque d'affaires sont dorénavant financées par une institution financière sans qu'elle exige une garantie de la SODEC. En contrepartie, l'effet direct de ce résultat sur le portefeuille de financement de la SODEC se traduit par une augmentation du niveau de risque global qu'elle assume, car elle intervient lorsque les institutions financières estiment avoir atteint leur limite devant le risque que présente un financement.
- La gestion du patrimoine immobilier s'est accomplie en conformité avec le mandat dévolu à la Société auquel s'est toutefois ajoutée, cette année, la gestion muséale du Parc de la Pointe-du-Moulin situé à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.
- Bien que la SODEC continue de contrôler efficacement ses frais d'exploitation, qui connaissent une diminution sensible pour une deuxième année consécutive, la Société a enregistré un déficit financier pour une quatrième année consécutive. Ce déficit de 115 710 \$ est cependant inférieur aux précédents et s'explique surtout par les faibles taux d'intérêt qui prévalent depuis quelques années et qui continuent d'affecter le rendement des prêts et des placements de la Société. De plus, malgré une majoration des honoraires de gestion des crédits d'impôt, les revenus que génèrent ces opérations ont diminué de 416 496 \$, principalement en raison de la réduction des tournages étrangers au Québec. La diminution conséquente des garanties de prêts sur crédits d'impôt et la perte de certains clients majeurs ont aussi entraîné une réduction de 320 439 \$ des revenus liés aux honoraires de garanties de prêts. Par contre, la SODEC a bénéficié des résultats exceptionnels du cinéma québécois, depuis deux ans, pour accroître la récupération sur ses investissements et sur ses aides remboursables de 630 968 \$. La SODEC a également bénéficié, cette année, d'un revenu net de 453 682 \$ par suite du paiement d'un dividende d'une de ses sociétés en commandite. La Société a ainsi été en mesure de verser 84 442 \$ en intérêts au gouvernement du Québec.

La direction de la Société ne prévoit pas un retour à la rentabilité à très court terme, compte tenu de la lente évolution des taux d'intérêt, du caractère non récurrent de certains revenus acquis cette année et du fait qu'il soit devenu impossible de réduire encore les frais d'exploitation sans réduire les services. Nous estimons donc devoir encore nous appuyer sur les surplus accumulés pour compenser le manque à gagner de cette année.



LE SURVOL DES INTERVENTIONS

FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Répartition des autorisations selon le domaine, 2004-2005

Domaine	Nombre d'autorisations	Montant	%
Arts d'interprétation	6	2 550 000 \$	13,1
Arts visuels	—	—	—
Cinéma et production télévisuelle	28	12 115 000 \$	62,2
Disque et spectacle de variétés	1	1 500 000 \$	7,7
Livre et édition spécialisée	7	2 670 000 \$	13,7
Métiers d'art	1	30 000 \$	0,2
Multimédia	3	610 000 \$	3,1
Total	46	19 475 000 \$	100,0

Répartition des autorisations selon l'outil financier, 2004-2005

Outil	Nombre d'autorisations	Montant	%
Crédit renouvelable	26	12 400 000 \$	63,7
Garantie de marge	10	3 425 000 \$	17,6
Garantie de prêt	2	420 000 \$	2,1
Prêt à terme	8	3 230 000 \$	16,6
Total	46	19 475 000 \$	100,0

Répartition des autorisations par catégorie selon la politique financière, 2004-2005

Catégorie	Nombre d'autorisations	Montant	%
Développement – Catégorie 1	3	1 200 000 \$	6,2
Développement – Catégorie 2	11	3 175 000 \$	16,3
Opérations conventionnelles	31	14 650 000 \$	75,2
Redressement	1	450 000 \$	2,3
Total	46	19 475 000 \$	100,0

MESURES FISCALES

Domaine et nature de l'intervention	Nb	Montant
Cinéma et production télévisuelle		
Décisions préalables émises en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt	506	94 731 780 \$
Financement intérimaire (autorisations)	86	11 779 410 \$
Doublage de films		
Décisions préalables émises en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt	389	2 981 080 \$
Édition de livres		
Décisions préalables émises en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt	160	4 541 834 \$
Financement intérimaire (autorisations)	11	409 147 \$
Production d'enregistrements sonores		
Décisions préalables émises en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt	89	754 741 \$
Financement intérimaire (autorisations)	3	78 803 \$
Production de spectacles musicaux		
Décisions préalables émises en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt	174	6 474 285 \$
Financement intérimaire (autorisations)	14	768 865 \$
Services de production cinématographique et télévisuelle		
Décisions préalables émises en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt	39	10 807 601 \$

PROGRAMMES D'AIDE AU CINÉMA ET À LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

Répartition des interventions financières selon le programme, 2004-2005

Programme d'aide	Nombre de projets	%	Montant	%
Aide à la scénarisation	144	33,9	2 617 659 \$	11,2
Aide à la production	78	18,4	16 236 584 \$	69,5
Aide à la promotion et à la diffusion	89	20,9	2 897 101 \$	12,4
Aide aux jeunes créateurs	114	26,8	1 605 271 \$	6,9
Total	425	100,0	23 356 615 \$	100,0

Programme d'aide à la scénarisation

Répartition des investissements selon le volet du programme, 2004-2005

Volet d'aide	Nombre de projets	%	Montant	%
Volet 1 : Aide sélective aux scénaristes et aux scénaristes-réalisateurs	27	18,8	436 975 \$	16,7
Volet 2 : Aide aux entreprises de production				
2.1 Aide sélective aux entreprises de production du secteur privé	98	68,0	1 500 362 \$	57,3
2.2 Aide sélective aux entreprises de production du secteur indépendant	15	10,4	187 445 \$	7,2
2.3 Aide corporative aux entreprises de production - long métrage de fiction	4	2,8	492 877 \$	18,8
Total	144	100,0	2 617 659 \$	100,0



Programme d'aide à la production

Répartition des interventions financières selon le volet du programme, 2004-2005

Volet d'aide	Nombre de projets	%	Montant	%
Volet 1 : Aide à la production de longs métrages de fiction				
1.1 Aide sélective aux longs métrages de fiction – secteur privé	14	17,9	10 910 000 \$	67,2
1.2 Aide sélective aux longs métrages de fiction – secteur indépendant et jeunes créateurs	8	10,3	2 305 000 \$	14,2
Volet 2 : Aide à la production de courts métrages de fiction	9	11,5	469 730 \$	2,9
Volet 3 : Aide à la production de documentaires	47	60,3	2 551 854 \$	15,7
Total	78	100,0	16 236 584 \$	100,0

Programme d'aide à la promotion et à la diffusion

Répartition des interventions financières selon le volet du programme, 2004-2005

Volet d'aide	Nombre de projets	%	Montant	%
Volet 1 : Aide aux entreprises de distribution				
1.1 Aide à la mise en marché	19	21,3	369 115 \$	12,7
1.2 Aide au tirage de copies	15	16,9	83 430 \$	2,9
Volet 2 : Aide aux exploitants de salles				
2.1 Aide aux salles parallèles	8	9,0	330 770 \$	11,4
2.2 Aide aux salles de cinéma commerciales	7	7,9	214 814 \$	7,4
Volet 3 : Aide aux projets spéciaux	22	24,7	451 972 \$	15,6
Volet 4 : Aide aux festivals et aux événements cinématographiques	18	20,2	1 447 000 \$	50,0
Total	89	100,0	2 897 101 \$	100,0

Programme d'aide aux jeunes créateurs

Répartition des interventions financières selon le volet du programme, 2004-2005

Volet d'aide	Nombre de projets	%	Montant	%
Volet 1 : Aide à la scénarisation	64	56,1	301 830 \$	18,8
Volet 2 : Aide à la production	32	28,1	1 217 050 \$	75,8
Volet 3 : Aide à la distribution et aux projets spéciaux	18	15,8	86 391 \$	5,4
Total	114	100,0	1 605 271 \$	100,0

PROGRAMMES D'AIDE AU DOMAINE DU DISQUE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS

Répartition des subventions selon le programme, 2004-2005

Programme d'aide	Nombre d'autorisations	Montant	%
Aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés	231	4 287 328 \$	54,3
Sensibilisation à la chanson et diffusion pour le milieu collégial	115	375 801 \$	4,8
Soutien aux immobilisations – salles de spectacles	2	730 000 \$	9,2
Aide à la diffusion en variétés	22	2 137 000 \$	27,1
Aide aux associations et aux regroupements nationaux	6	365 500 \$	4,6
Total	376	7 895 629 \$	100,0

Programme d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés

Répartition des subventions selon le volet du programme, 2004-2005

Volet d'aide	Nombre d'autorisations	Montant	%
Volet 1 : Secteur industriel – Aide globale	49	2 883 000 \$	67,2
Volet 2 : Secteur industriel – Aide aux projets	22	230 500 \$	5,4
Volet 3 : Secteur para-industriel	36	284 500 \$	6,6
Volet 4 : Soutiens additionnels			
4.2 Soutien additionnel à la tournée	124	889 328 \$	20,8
Total	231	4 287 328 \$	100,0

Programme d'aide à la diffusion en variétés

Répartition des subventions selon le volet du programme, 2004-2005

Volet d'aide	Nombre d'autorisations	Montant	%
Volet 1 : Aide aux événements nationaux et internationaux	19	1 918 500 \$	89,8
Volet 2 : Aide à la programmation d'un diffuseur	3	218 500 \$	10,2
Total	22	2 137 000 \$	100,0

PROGRAMMES D'AIDE AUX ENTREPRISES DU LIVRE ET DE L'ÉDITION SPÉCIALISÉE

Répartition des subventions selon le programme, 2004-2005

Programme d'aide	Nombre d'autorisations	Montant	%
Aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée	292	2 585 072 \$	68,4
Aide aux salons du livre	9	564 000 \$	14,9
Aide aux associations et aux regroupements nationaux	12	632 300 \$	16,7
Total	313	3 781 372 \$	100,0

Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée

Répartition des subventions selon le volet du programme, 2004-2005

Volet d'aide	Nombre d'autorisations	Montant	%
Volet 1 : Aide à l'édition et à la promotion	104	1 807 584 \$	69,9
Volet 2 : Aide à l'édition spécialisée	8	68 000 \$	2,6
Volet 3 : Aide à la traduction			
3.1 Œuvres littéraires	18	96 415 \$	3,7
3.2 Extraits d'œuvres littéraires	6	4 103 \$	0,2
Volet 4 : Participation aux salons du livre	56	125 940 \$	4,9
Volet 5 : Aide aux librairies agréées	23	242 980 \$	9,4
Volet 6 : Aide au transport de livres au Québec	72	76 550 \$	3,0
Volet 7 : Aide aux projets collectifs et aux événements	5	163 500 \$	6,3
Total	292	2 585 072 \$	100,0



PROGRAMMES D'AIDE AUX MÉTIERS D'ART

Répartition des subventions selon le programme, 2004-2005

Programme d'aide	Nombre d'autorisations	Montant	%
Aide aux artisans et aux entreprises en métiers d'art	153	612 600 \$	22,6
Aide aux écoles-ateliers	11	1 025 000 \$	37,9
Soutien au marché de l'art	24	268 031 \$	9,9
Aide aux associations et aux regroupements nationaux	1	800 000 \$	29,6
Total	189	2 705 631 \$	100,0

Programme d'aide aux artisans et aux entreprises en métiers d'art

Répartition des subventions selon les volets du programme, 2004-2005

Volet d'aide	Nombre d'autorisations	Montant	%
Volet 1 : Aide aux artisans professionnels et aux entreprises intermédiaires	74	271 550 \$	44,3
Volet 2 : Aide aux artisans et aux entreprises en démarrage	28	68 350 \$	11,2
Volet 3 : Aide aux projets collectifs et aux événements de commercialisation	32	263 100 \$	42,9
Volet 4 : Participation aux salons de métiers d'art	19	9 600 \$	1,6
Total	153	612 600 \$	100,0

Programme de soutien au marché de l'art

Répartition des subventions selon le volet du programme, 2004-2005

Volet d'aide	Nombre d'autorisations	Montant	%
Volet 1 : Exposition	12	82 600 \$	30,8
Volet 2 : Exportation	12	185 432 \$	69,2
Total	24	268 032 \$	100,0

PROGRAMME D'AIDE À L'EXPORTATION ET AU RAYONNEMENT CULTUREL

Répartition des interventions financières selon le volet du programme et le domaine, 2004-2005

	Cinéma et production télévisuelle		Disque et spectacle de variétés		Livres et édition spécialisée		Métiers d'art		Tous les domaines		Total		
Volet d'aide	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	%
Volet 1 : Sodexport – entreprise	2	125 000	4	170 000	8	285 000	3	100 000			17	680 000	22,8
Volet 2 : Sodexport – projet	3	45 000	15	124 700	2	6 500	3	25 000			23	201 200	6,7
Volet 3 : Sodexport – Présence dans les marchés et foires	3	618 250	1	140 000	3	520 500	2	110 205			9	1 388 955	46,5
Sodexport – Autres activités de rayonnement culturel	39	436 428	4	57 500	3	56 062	1	1 800			47	551 790	18,5
Volet 4 : Relations internationales	3	14 344			10	74 121			3	77 341	16	165 806	5,5
Total	50	1 239 022	24	492 200	26	942 183	9	237 005	3	77 341	112	2 987 751	100,0

LA SODEC DEPUIS 5 ANS

ÉVOLUTION DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET DES MESURES FISCALES DE CRÉDIT D'IMPÔT

Répartition des interventions selon le domaine, de 2000-2001 à 2004-2005

Domaine et nature de l'intervention	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
FINANCEMENT DES ENTREPRISES	61	16 340 340	65	21 000 084	61	22 466 500	70	23 810 898	46	19 475 000
MESURES FISCALES										
Cinéma et production télévisuelle										
Crédit d'impôt*	394	89 561 240	454	91 441 757	553	119 049 490	590	141 168 672	506	94 731 780
Financement intérimaire (autorisations)	121	25 025 270	126	23 011 116	121	23 275 195	116	20 266 813	86	11 779 410
Doublage de films										
Crédit d'impôt*	203	1 362 806	247	1 996 658	319	2 619 255	232	1 394 318	389	2 981 080
Édition de livres										
Crédit d'impôt*	16	499 815	82	4 104 180	97	5 253 043	162	8 957 960	160	4 541 834
Financement intérimaire (autorisations)					3	194 817	2	118 083	11	409 147
Enregistrements sonores										
Crédit d'impôt*	27	292 886	91	677 839	87	782 849	88	1 010 097	89	754 741
Financement intérimaire (autorisations)					6	195 158	2	61 502	3	78 803
Services de production cinématographique et télévisuelle										
Crédit d'impôt*	14	3 919 350	11	2 944 060	39	14 023 116	41	11 029 834	39	10 807 601
Spectacles										
Crédit d'impôt*	48	944 953	64	2 439 036	120	5 919 012	147	7 535 176	174	6 474 285
Financement intérimaire (autorisations)					6	571 833	10	430 355	14	768 865
Titres multimédias										
Crédit d'impôt*	47	3 386 126	—	—	—	—	—	—	—	—

* Décisions préalables émises en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt.



CINÉMA ET PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

Évolution des programmes d'aide, de 2000-2001 à 2004-2005

Programme d'aide	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Aide à la scénarisation	127	1 369 298	118	1 335 093	124	1 335 580	174	3 480 962	144	2 617 659
Aide à la production	78	11 384 952	85	13 541 048	80	13 091 075	92	18 797 039	78	16 236 584
Aide à la promotion et à la diffusion	71	2 116 365	79	2 431 026	80	*2 520 546	95	2 841 354	89	2 897 101
Aide aux jeunes créateurs	88	1 223 201	98	1 429 725	100	1 694 950	109	1 865 319	114	1 605 271
Total	364	16 093 816	380	18 736 892	384	18 642 151	470	26 984 674	425	23 356 615

* Incluant une subvention spéciale non récurrente de 175 000 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications pour la sauvegarde et la relance du cinéma Le Dauphin.

DISQUE ET SPECTACLE DE VARIÉTÉS

Évolution des programmes d'aide, de 2000-2001 à 2004-2005

Programme d'aide	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés	302	4 771 098	287	4 646 879	320	4 927 197	247	4 487 313	231	4 287 328
Sensibilisation à la chanson en milieu collégial	105	354 021	102	275 516	97	316 769	90	291 572	115	375 801
Aide à la diffusion en variétés	—	—	—	—	—	—	24	2 007 500	22	2 137 000
Aide aux diffuseurs spécialisés en chanson	7	309 000	9	444 000	11	529 000	—	—	—	—
Aide à l'édition de partitions de musique spécialisée	—	—	—	—	2	36 000	—	—	—	—
Soutien aux immobilisations – salles de spectacles	—	—	—	—	10	2 738 150	3	237 277	2	730 000
Aide aux associations et aux regroupements nationaux	3	244 000	4	280 700	5	314 000	6	334 100	6	365 500
Aide aux événements nationaux et internationaux**	10	1 675 000	13	1 750 000	11	*1 650 000	—	—	—	—
Aide aux événements	2	135 000	3	240 000	2	130 000	2	116 000	—	—
Total	429	7 488 119	418	7 637 095	458	10 641 116	372	7 473 762	376	7 895 629

* Aide financière déboursée en partie par le ministère de la Culture et des Communications pour un total de 500 000 \$.

** Volet du Programme d'aide à la diffusion en variétés depuis 2003-2004.

LIVRE ET ÉDITION SPÉCIALISÉE

Évolution des programmes d'aide, de 2000-2001 à 2004-2005

Programme d'aide	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée	304	3 482 586	328	3 655 058	296	2 687 414	272	2 154 371	292	2 585 072
Aide aux librairies agréées	170	1 038 836	168	1 452 213	114	979 726	69	74 325	—	—
Aide aux salons du livre	—	—	—	—	17	751 662	18	656 961	9	564 000
Aide aux associations et aux regroupements nationaux	14	609 000	10	757 250	14	760 950	11	698 300	12	632 300
Aide aux événements	4	187 500	5	200 000	4	130 000	2	90 000	—	—
Total	492	5 317 922	511	6 064 521	445	5 309 752	372	3 673 957	313	3 781 372

MÉTIER D'ART

Évolution des programmes d'aide, de 2000-2001 à 2004-2005

Programme d'aide	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Aide aux artisans et aux entreprises en métiers d'art	152	872 174	130	761 473	175	1 046 300	133	576 575	153	612 600
Aide aux écoles-ateliers	15	1 082 250	16	1 101 000	15	1 084 320	12	1 032 000	11	1 025 000
Aide aux salons régionaux	2	30 000	3	34 900	2	30 000	—	—	—	—
Soutien au marché de l'art	—	—	—	—	—	—	—	—	24	268 031
Aide aux associations et aux regroupements nationaux	1	826 000	2	826 000	2	826 000	4	819 000	1	800 000
Total	170	2 810 424	151	2 723 373	194	2 986 620	149	2 427 575	189	2 705 631

PROGRAMME D'AIDE À L'EXPORTATION ET AU RAYONNEMENT CULTUREL

Répartition des interventions selon le domaine, de 2000-2001 à 2004-2005

Domaine	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Cinéma et production télévisuelle	48	1 221 950	51	1 151 538	41	1 440 767	53	1 719 617	50	1 239 022
Disque et spectacle de variétés	26	498 786	20	627 830	56	862 653	32	686 203	24	492 200
Livre et édition spécialisée	12	808 830	16	905 900	21	979 495	20	734 556	26	942 183
Métiers d'art	20	326 200	19	459 500	22	400 700	17	469 500	9	237 005
Multimédia	4	91 935	4	161 493	2	30 000	—	—	—	—
Tous les domaines	1	20 801	3	91 968	3	80 935	4	77 398	3	77 341
Total	111	2 968 502	113	3 398 229	145	3 794 550	126	3 687 274	112	2 987 751

LA SOCIÉTÉ
DE DÉVELOP
PEMENT DES
ENTREPRISE
S CULTUREL
LES



MISSION MANDAT F ONCTIONS APPROCHE ET ORGAN ISATION

MISSION

Mandataire du gouvernement, la Société de développement des entreprises culturelles a pour raison d'être de soutenir la production et le développement de la culture québécoise dans les champs des industries culturelles, ainsi qu'en matière de patrimoine immobilier.

Sa création résulte d'une volonté unanime, tant de l'Assemblée nationale que des milieux professionnels, de doter les entreprises de la culture et des communications du Québec d'une société d'État performante, chargée de leur apporter l'aide financière publique. Chacune des entreprises culturelles œuvre dans un domaine artistique où elle réalise des activités appartenant à une filière qui va de la production jusqu'au commerce de détail. L'ensemble des composantes professionnelles d'un même domaine, les individus et les sociétés, leurs interactions et les flux financiers résultant de leurs échanges constituent une industrie culturelle.

La SODEC s'inscrit alors dans le prolongement de *La politique culturelle du Québec : notre culture, notre avenir* qui mise sur l'autonomie de la création et la liberté des choix artistiques. Une des orientations de la politique était d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement des industries culturelles. La mission de la Société est de concrétiser l'ambition du gouvernement dans ce secteur dont l'amplitude en fait à la fois un lieu de production de valeurs et un contributeur de première importance à l'économie du Québec.

MANDAT

Créée en 1995, en vertu de la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles, la SODEC a pour mandat spécifique de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. Ce sont là les objets et pouvoirs qui ont été déterminés par le législateur. Au fil du temps, on observe que l'implantation fait place à la stabilisation, ce qui traduit une certaine maturité du secteur. À cela s'ajoute une responsabilité particulière pour le site de Place-Royale ainsi que des édifices patrimoniaux, répartis sur l'ensemble du territoire du Québec, dont la Société est propriétaire et dont l'État québécois lui a confié la garde.

Pour accomplir ce mandat, elle relève le défi de parler à la fois de création artistique et d'affaires, en alliant au développement culturel le langage entrepreneurial et en misant sur la valeur des entreprises comme levier de développement économique. Elle s'engage ainsi dans les mondes de la culture et de l'économie jusqu'à devenir un lieu de convergence unique et nécessaire entre ces deux univers trop souvent étrangers. Elle a la sensibilité pour partager les questionnements des acteurs culturels, autant que toutes les compétences requises pour agir en gestionnaire chevronné, soucieux de rendements favorables.

Au cours des années, elle a développé une expertise et une connaissance pointues des industries culturelles. Elle peut ainsi mieux comprendre les enjeux des entreprises culturelles, rechercher des solutions qui tiennent compte de leur singularité et leur proposer des outils financiers adaptés à leur réalité.

Par ailleurs, l'appui que la SODEC offre aux entreprises culturelles représente aussi un soutien constant à la création artistique. Grâce aux outils financiers qu'elle met à la disposition des entreprises culturelles, la SODEC peut apporter à ces dernières le souffle nécessaire pour s'investir dans la création, la diffusion et l'exportation des produits culturels québécois.

Les domaines d'intervention de la SODEC

L'industrie du cinéma et de la télévision

Pour contribuer à l'affirmation de notre cinéma et de notre production télévisuelle, la SODEC :

- soutient l'écriture de scénarios originaux, diversifiés et de qualité ;
- met en place les conditions nécessaires à leur parachèvement afin qu'ils soient ultérieurement portés à l'écran ;
- soutient la production de courts, moyens et longs métrages de fiction, et d'œuvres documentaires ;
- soutient la promotion et la diffusion de la production cinématographique et télévisuelle québécoise ;
- soutient la relève et l'intégration des jeunes créateurs dans les circuits réguliers de la production cinématographique et télévisuelle ;
- favorise l'émergence de nouveaux talents ;
- soutient les entreprises du Québec qui exploitent des salles de cinéma ;
- encourage la tenue de festivals, d'événements et d'activités promotionnelles qui valorisent le cinéma et la production télévisuelle ;
- soutient la promotion des films étrangers peu diffusés ;
- soutient l'exportation et le rayonnement culturel sur les marchés hors Québec et la participation collective des entreprises à des manifestations internationales ;
- soutient la promotion du Québec comme centre de production de calibre international et l'accueil des producteurs étrangers sur le territoire.

L'industrie du disque

Pour favoriser la croissance de l'industrie du disque et du spectacle de variétés au Québec, la SODEC :

- soutient les entreprises québécoises de production ;
- encourage le développement de la carrière des artistes et l'émergence de nouveaux talents ;
- favorise la tenue d'événements nationaux et internationaux ;
- sensibilise les étudiants du milieu collégial à la chanson francophone ;
- soutient les diffuseurs spécialisés en chanson ;
- appuie les associations professionnelles du milieu ;
- soutient l'exportation et le rayonnement culturel sur les marchés hors Québec et la participation collective des entreprises à des manifestations internationales.

L'industrie du livre

Pour accroître la production et la diffusion du livre québécois, la SODEC :

- soutient les éditeurs, les librairies et les différents salons du livre ;
- contribue à la promotion de la lecture ;
- favorise l'élargissement des marchés ;
- offre un soutien à la traduction d'œuvres québécoises ;
- appuie les différentes associations professionnelles du milieu ;
- soutient l'exportation et le rayonnement culturel sur les marchés hors Québec et la participation collective des entreprises à des manifestations internationales.



L'industrie des métiers d'art

Pour permettre l'émergence de nouvelles formes d'art, perpétuer les arts traditionnels et favoriser le développement des entreprises de métiers d'art, la SODEC :

- soutient financièrement le développement des moyens de production et des outils de commercialisation des artisans et des entreprises ;
- encourage la recherche et le partenariat entre les écoles-ateliers, les organismes, les artisans et les entreprises ;
- soutient le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) ;
- soutient l'exportation et le rayonnement culturel sur les marchés hors Québec et la participation collective des entreprises à des manifestations internationales.

Et de façon complémentaire :

- soutient les galeries d'art commerciales qui se spécialisent dans le marché de l'art contemporain.

L'industrie de la production numérique interactive à contenu culturel

La production numérique interactive à contenu culturel se caractérise par une dominante en contenus culturels, lesquels sont généralement liés aux arts et aux sciences humaines, et elle prend le plus souvent la forme d'une production qui appartient à l'une ou l'autre des catégories que sont l'œuvre numérique interactive, le ludo-éducatif, l'éducatif, le document de référence, le jeu et le document utilitaire ou de promotion culturelle.

Dans le contexte actuel, la Société participera à l'élaboration, en collaboration avec l'industrie, d'une stratégie de développement des contenus numériques interactifs que le ministère de la Culture et des Communications pilotera au sein de l'appareil gouvernemental.

Le patrimoine immobilier

Pour favoriser la protection du patrimoine architectural, la SODEC :

- gère l'ensemble immobilier de Place-Royale en considérant l'urbanité du lieu, soit la cohabitation des fonctions résidentielle, commerciale, culturelle, récréotouristique et institutionnelle, selon le *Plan de développement de Place-Royale/Horizon 2008* ;
- termine la restauration amorcée dans les années 1970 en prenant en charge tous les aspects d'une telle démarche ou en convenant d'ententes de partenariat ;
- assure le maintien en bon état des actifs du parc immobilier de Place-Royale et des édifices patrimoniaux répartis sur l'ensemble du territoire du Québec dont elle est propriétaire ;
- grâce aux revenus locatifs contractuels autonomes, assure le financement des opérations, respecte la planification des travaux et pratique les interventions nécessaires à la consolidation de Place-Royale comme pôle majeur d'activités.

FONCTIONS

Globalement, la fonction de la SODEC est d'apporter l'aide financière publique aux entreprises qui composent les industries de la culture et des communications au Québec. Pour ce faire, elle assure la cohérence de l'action gouvernementale québécoise dans le secteur culturel en exerçant trois fonctions complémentaires :

1. Elle administre l'aide gouvernementale destinée aux entreprises culturelles pour soutenir la production, la diffusion et l'exportation des œuvres, favorisant ainsi la création. Cette aide est accordée sous forme d'investissement au projet, de subvention ou d'aide remboursable.

2. Elle gère les mesures d'aide fiscale aux entreprises culturelles du gouvernement du Québec, qui prennent la forme de crédits d'impôt remboursables sur les coûts de main-d'œuvre liés à la création et à la production des œuvres. Son rôle est d'évaluer l'admissibilité des entreprises et des projets et d'estimer le montant du crédit d'impôt pour un projet donné. Ces mesures sont disponibles dans les domaines du cinéma et de la télévision, du disque et du spectacle et de l'édition de livres.
3. Elle offre les services d'une banque d'affaires. Ces services comprennent le prêt et la garantie de prêt et, exceptionnellement, elle investit dans les projets ou les entreprises.

Consciente de l'importance de doter les industries culturelles d'outils financiers adaptés à leur développement, la SODEC a aussi contribué à la création du Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC), dont elle détient un tiers du capital. Il s'agit d'un fonds de capital de risque qui prend des participations dans des entreprises. Elle est aussi partenaire de la Financière des entreprises culturelles (FIDEC), société en commandite dotée d'un capital constitué de fonds publics et privés qui a pour mandat d'investir dans des projets dont la portée est internationale.

La SODEC exerce également une autre fonction, liée celle-là à la gestion d'un parc immobilier patrimonial de quelque 30 immeubles concentrés principalement à Place-Royale à Québec. Elle est responsable de la restauration et de la location résidentielle, commerciale, institutionnelle et récréotouristique de ces immeubles historiques.

APPROCHE

L'œuvre est un bien culturel résultant d'une création intellectuelle, individuelle ou collective, qui peut prendre de multiples formes ou genres. Mais dès lors qu'elle s'inscrit dans une démarche de diffusion pour s'offrir au public, l'œuvre devient aussi un bien économique soumis à la loi de l'offre et de la demande, un bien qui s'échange, s'achète, a une valeur commerciale. C'est dans la dynamique que provoque cette dualité, pour révéler et soutenir la création perpétuelle d'actifs intangibles, que s'insère l'action de la SODEC.

Son approche est donc de conjuguer les mondes de la culture et de l'économie ; elle appuie le mouvement de la création artistique afin que la production culturelle québécoise devienne accessible et participe, selon son plein potentiel, à notre économie. Sa démarche en est une à la fois globale de connaissance économique des industries culturelles et spécifique de compréhension des besoins des acteurs culturels et de la valeur de leurs créations.

La SODEC s'appuie donc sur une stratégie de développement et de consolidation des entreprises dont les axes sont culturel et économique. L'axe culturel poursuit des objectifs visant :

- l'épanouissement de la création ;
- l'expression de la plus grande diversité ;
- la diffusion et le rayonnement de la production artistique.

L'axe économique poursuit des objectifs visant :

- le soutien au développement et à la stabilisation des entreprises ;
- la structuration des domaines d'activité ;
- la mise en place des conditions qui favorisent la commercialisation et l'exportation.



Par une approche coordonnée qui combine les fonctions complémentaires d'administration de programmes d'aide, de gestion de mesures fiscales et de banque d'affaires, la SODEC se donne les moyens d'exécuter cette stratégie.

Son action est marquée par la souplesse, puisque son approche en matière de services doit être en phase avec les besoins réels des différents milieux, et donc constamment ajustée. Elle est marquée par l'ouverture puisqu'elle soutient la production culturelle dans des domaines aussi différents que le cinéma et les métiers d'art, auprès d'entreprises de tailles variées, évoluant dans des modes de production éloignés les uns des autres. Elle est aussi marquée par le souci de la diversité puisque la culture québécoise doit être représentative de la pluralité des genres, des cultures du monde, des œuvres dans un univers plus large de réciprocité, indispensable aux échanges internationaux.

ORGANISATION

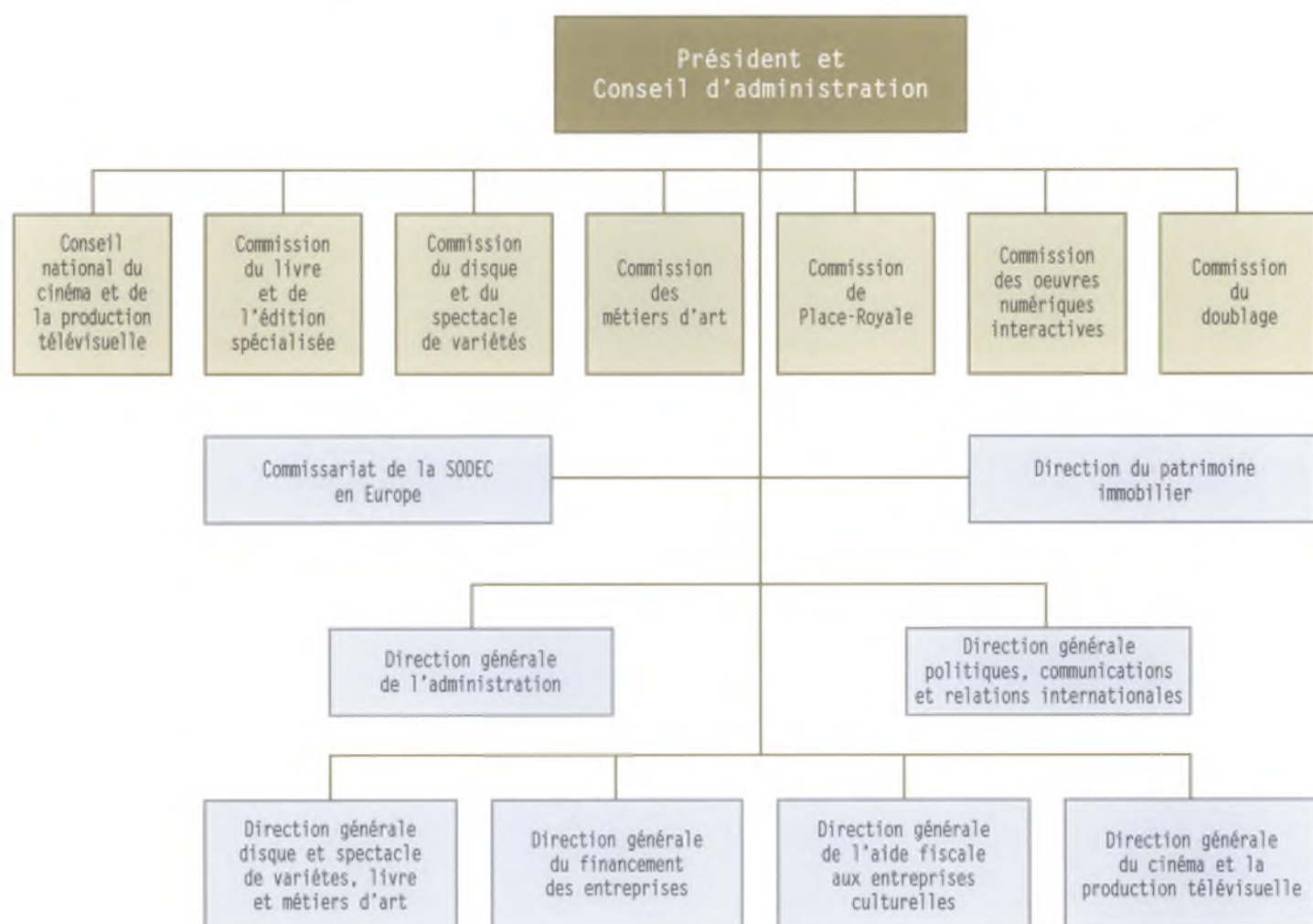
Une des caractéristiques fondamentales qui fait l'originalité de la SODEC, c'est qu'elle allie l'expertise des milieux professionnels aux exigences de la gestion des fonds publics. Pour ce faire, la loi sur la SODEC institue au sein même de son organisation une structure de concertation permanente avec les milieux qu'elle sert. Ainsi, le conseil d'administration, le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) et les six commissions consultatives (disque et spectacle de variétés, livre, métiers d'art, œuvres numériques interactives, Place-Royale et doublage) constituent une structure qui favorise l'échange sur une base régulière. Le CNCT et les commissions n'ont pas de fonctions à l'extérieur de la SODEC, à l'exception du mandat confié au CNCT de conseiller le ministre de la Culture et des Communications sur l'application de la Loi sur le cinéma.

Ce support consultatif a pour fonction de conseiller la Société sur toute question qu'elle lui soumet et de réaliser toute étude qu'elle requiert. Plus important encore, la Société a l'obligation de consulter ce conseil et ces commissions sur les projets de programmes d'aide et les parties du plan d'activités applicables à l'aide financière. Ces instances sont un lieu de réflexion sur les enjeux du développement des industries culturelles. Elles guident la Société dans l'élaboration de ses stratégies, et la préparation de ses politiques, de ses plans d'activités et de ses programmes.

La mise sur pied et le fonctionnement d'une pareille infrastructure administrative ne sont pas sans poser plusieurs exigences. Chacun des groupes étant composé d'entre 9 et 19 membres, ce sont quelque 90 personnes qui acceptent, à titre personnel et bénévole, de contribuer à la bonne gestion de l'aide publique aux entreprises culturelles. Les membres sont nommés par la Société après consultation d'organismes qu'elle considère représentatifs, ce qui inclut les associations sectorielles. Les membres du conseil d'administration, composé de 11 personnes, sont quant à eux nommés par le gouvernement à la suite de consultations dans le milieu menées par le ministre de la Culture et des Communications.

Au cours des dix dernières années, cette collaboration constante a permis d'élargir la connaissance des industries culturelles et de leur évolution. Cette connaissance est la pierre angulaire de l'efficacité de la SODEC.

ORGANIGRAMME





LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES COMMISSIONS ET LE CNCT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président

Jean G. Chaput

Les membres

Louise Lemieux-Bérubé
directrice générale
CENTRE DES TEXTILES
CONTEMPORAINS
DE MONTRÉAL

Charles Binamé
réalisateur-scénariste

Serge Carrier
Vice-président senior,
Développement des affaires
ISACSOFT inc.

Hervé Foulon
président-directeur général
LES ÉDITIONS HURTUBISE
HMH

Jean-Marc Gagnon
président
ÉDITIONS MULTIMONDE

Lyse Lafontaine
vice-présidente
PRODUCTIONS ÉQUINOXE inc.

Louis-Georges L'Écuyer
Artisan-ébéniste

Michel Sabourin
président
CLUB SODA

Gilles Valiquette
président
MUSITECHNIC SERVICES
ÉDUCATIFS inc.

Un poste vacant

Le secrétaire général

Pierre Major
directeur général
de l'administration
SODEC

LE CONSEIL NATIONAL DU CINÉMA ET DE LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE (CNCT)

La présidente

Lyse Lafontaine

vice-présidente, production
PRODUCTIONS ÉQUINOXE inc.
Production - cinéma

Les membres

Module I : entreprises
et personnes requérantes

Jean Colbert

*Exploitation salles
et ciné-parcs*

Michel D'Astous

scénariste
Création

Vincent Leduc

vice-président production
ZONE3 inc.
Production télévisuelle

Patrick Roy

vice-président,
acquisitions et ventes
ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM
Distribution

Jean Tessier

producteur-réalisateur
FILMOVIE inc.
Production indépendante

Vacant

Festival

Module II : partenaires créatifs
et stratégiques

Cécile Bellemare

directrice, Émissions jeunesse
et famille
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
Télévision généraliste publique

Alain Chartrand

réalisateur
Création

Pierre Duceppe

vente et mise en marché
TECHNICOLOR SERVICES
CRÉATIFS-MONTRÉAL
Maison de services

Michel Pradier

directeur des opérations
pour le Québec
TÉLÉFILM CANADA
Téléfilm Canada

Pierre Roy

président-directeur général
LES CHAÎNES DE TÉLÉ ASTRAL
Télévision spécialisée

Louis Trépanier

directeur général
de la programmation
TQS
Télévision généraliste privée

Vacant

Télé-Québec

Module III : application
de la Loi sur le cinéma

Louis-Georges Girard

comédien
Artistes-interprètes

Pierre Jutras

conservateur
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE
*Patrimoine cinématographique
et télévisuel*

Chantal Pagé

directrice de production –
doublage
LES PRODUCTIONS L'ŒIL
MAGIQUE inc.
Entreprises de doublage

François Poitras

propriétaire
LA BOÎTE NOIRE
*Commerce au détail
de matériel vidéo*

Louise Spickler

directrice générale
INSTITUT NATIONAL
DE L'IMAGE ET DU SON (INIS)
Formation

Daniel Vincelette

directeur de la photographie
Technique



LA COMMISSION DU DOUBLAGE

La présidente

Chantal Pagé
directrice de production –
doublage
LES PRODUCTIONS L'CEIL
MAGIQUE inc.
Entreprises de doublage

Les membres

Louise Belleau
directrice du doublage
ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM
Entreprises de distribution

Guylaine Chenier
directrice du doublage
TECHNICOLOR SERVICES
CRÉATIFS-MONTRÉAL
Maison de doublage

François Godin
Artistes-interprètes

Patricia Leclerc
chef des acquisitions
productions extérieures
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
Entreprises de diffusion

Nadia Myre
analyste investissements
télévision
TÉLÉFILM CANADA
Téléfilm Canada

Stéphane Rivard
Artistes-interprètes

Christian Roy
Généraliste

LA COMMISSION DU DISQUE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS

Le président

Michel Sabourin
président
CLUB SODA
Production – spectacles

Les membres

Alain Bédard
président
EFFENDI RECORDS
Production – disques

Mario Chénart
Auteurs-compositeurs

Stéphane Ferland
président
PRODUCTIONS OCTANT
Production – spectacles

Mario Labbé
président
ENREGISTREMENT
ANALEKTA inc.
Production – disques

Claude Larivée
directeur général et artistique
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT,
CHAMPAGNE
*Diffusion, événements
dans le secteur des variétés
ou en salles*

Jacynthe Marleau
vice-présidente aux affaires
gouvernementales
SPECTRA INTERNATIONAL
DISTRIBUTION inc.
Production – spectacles

Claude Paquet
directeur général
SALLE ALBERT-ROUSSEAU
Diffusion – régions

Pierre Rodrigue
directeur du développement
GROUPE ARCHAMBAULT inc.
Distribution

Micheline Sarrazin
présidente
PRODUCTIONS MICHELINE
SARRAZIN
Gérance d'artistes

Manuel Tadros
Interprètes

Luc Wiseman
producteur
LES PRODUCTIONS AVANTI
CINÉ VIDÉO inc.
*Production – émissions
de variétés*

Vacant
Production – disques

LA COMMISSION DU LIVRE ET DE L'ÉDITION SPÉCIALISÉE

Le président

Hervé Foulon
président-directeur général
LES ÉDITIONS HURTUBISE
HMH
Édition

Les membres

Marc Laberge
directeur
PRESSES INTERNATIONALES
POLYTECHNIQUE
Généraliste du domaine
du livre

Denis Lebrun
libraire
LIBRAIRIE PANTOUTE
Librairie – régions

Robert Leroux
libraire
LIBRAIRIE ALIRE
Librairies – Montréal

Jean Canac-Marquis
président-directeur général
ÉDITIONS DU PHARE
Édition

Jean Pettigrew
éditeur
ÉDITIONS ALIRE
Édition

Nicole Saint-Jean
directrice générale
GUY SAINT-JEAN ÉDITEUR
Édition

Pierre Saint-Martin
directeur commercial
DIFFUSION RAFFIN
Distribution

Jean-François Saint-Pierre
directeur
COOP HEC MONTRÉAL
Coopératives en milieu scolaire

LA COMMISSION DES MÉTIERS D'ART

La présidente

Louise Lemieux-Bérubé
directrice générale
CENTRE DES TEXTILES
CONTEMPORAINS DE
MONTRÉAL (CTCM)
Généraliste – construction
textile

Les membres

Jean-Luc Boudreau
facteur de flûtes
JEAN-LUC BOUDREAU
FACTEUR DE FLûTES inc.
Production – exportation

Monique Giard
directrice générale
CENTRE DE CÉRAMIQUE-
POTERIE BONSECOURS
Écoles-ateliers

Denyse Goyer
céramiste
GOYER-BONNEAU enr.
Production – moyenne série

Kino Guérin
ébéniste
Production – relève

Marie-France Kech
M-F KECH DÉCORS
Production – services

Terrance Lazaroff
céramiste
Événements
de commercialisation

Elena Lee
GALERIE ELENA LEE
Distribution

Élizabeth Marier
artisane
Production – petite série



LA COMMISSION DES ŒUVRES NUMÉRIQUES INTERACTIVES

Le président

Serge Carrier
président-directeur général
COGNISCIENCE ÉDITEURS inc.
Production

Les membres

François Aird
président
CEDROM-SNI
*Diffusion en ligne de contenu
numérique*

Fady Attalah
cofondateur et producteur
BLUESPONGE
Création

Jacques Augustin
directeur du programme
Nouveaux médias
INIS
Formation

Pierre Bernatchez
directeur général
CINÉ-GROUPE DISTRIBUTION
INTERNATIONALE J.P. inc.
*Cinéma et production
télévisuelle*

Marc Boutet
coprésident
LOGICIELS DE MARQUE inc.
Production — Québec

Tanya Claessens
présidente
KUTOKA INTERACTIVE inc.
Production

André D'Orsonnens
chef de la direction
DRUIDE INFORMATIQUE
*Diffusion d'œuvres numériques
sur support matériel*

André Laurendeau
Généraliste du domaine

Philippe Orriendy
ébéniste
*Entreprises culturelles
de contenu — métiers d'art*

Isabelle Quentin
éditeur
ISABELLE QUENTIN ÉDITEUR
*Entreprises culturelles
de contenu — livre*

Denis Roy
président
EGZAKT
Production — régions

Gilles Valiquette
président
MUSITECHNIC SERVICES
ÉDUCATIFS inc.
Production — disques

LA COMMISSION DE PLACE-ROYALE

Le président

Philippe Sauvageau,
directeur général
SALON INTERNATIONAL
DU LIVRE DE QUÉBEC
Milieu culturel

Les membres

Jean Desautels
directeur, unité de gestion
du Québec
OFFICE DU TOURISME
DU QUÉBEC

Marie-Josée Deschênes
représentante
COMMISSION DE LA CAPITALE
NATIONALE

Daniel Gross
président
ASSOCIATION DES GENS
D'AFFAIRES PLACE-ROYALE /
VIEUX-PORT

Denis L'Anglais
président
COMITÉ DES CITOYENS
NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES
ET VIEUX-PORT

Hélène Pagé
directrice du service
de l'action culturelle
et des relations publiques
MUSÉE DE LA CIVILISATION

Michel Pagé
représentant
FABRIQUE NOTRE-DAME-
DES-VICTOIRES

Jeanne Picard
représentante
COMITÉ DES CITOYENS
DU VIEUX-QUÉBEC

Nathalie Prud'homme
directrice division
de la gestion du territoire
VILLE DE QUÉBEC



LE CONTE XTE

La SODEC œuvre dans un environnement complexe constitué de plusieurs réalités qui interagissent les unes avec les autres. Qu'il s'agisse de la contribution des industries culturelles à l'expression de l'identité québécoise aussi bien qu'à l'économie, du poids de la production nationale sur le marché intérieur ou de l'apport des entreprises culturelles aux revenus des artistes et des auteurs, du caractère symbolique du site identitaire de Place-Royale comme lieu de mémoire, ce sont là des univers qui déterminent les enjeux et les choix de la Société. Plus que jamais, l'évolution technologique et les échanges internationaux influencent au quotidien l'action des artistes et des entreprises. Dans un Québec où les régions affirment leur intention de participer à la dynamique globale en même temps que le gouvernement fédéral exerce un pouvoir de dépenser en culture jamais égalé, les fondements de la stratégie de la SODEC se doivent de reposer sur une lecture critique de tous ces moteurs qui conditionnent la vitalité des industries culturelles.

L'identité culturelle du Québec est profondément marquée par les succès attribuables aux activités des entreprises culturelles. Que ce soit pour les professionnels associés à la production des œuvres ou pour le public, la culture constitue le vecteur central de la notoriété et de la reconnaissance de la société québécoise.

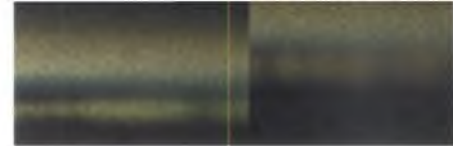
Les œuvres, les produits et les services culturels ont tous leur légitimité dans la mesure où des individus en sont les déterminants par leur manière de penser, de croire et d'agir. Ces individus font à la fois usage de la culture en même temps qu'ils agissent sur elle en retour. C'est dans cette relation que se forge l'identité qui, transposée dans l'univers de la production et de la consommation, conduit à des nombres, des mesures, autrement dit à des parts de marché. En effet, dans son besoin d'accéder à la culture, l'individu réagit aux propositions qui lui sont faites. Ce qui explique que l'affirmation de l'identité québécoise est notamment liée à la possibilité d'offrir au public des œuvres qui vont concurrencer la production étrangère offerte à grand renfort de promotion. Il y va du contrôle de sa propre politique culturelle.

L'économie de la culture, en particulier celle des industries culturelles, repose sur la production de prototypes et son dynamisme dépend largement de la capacité des entreprises à renouveler l'offre. La production de nouveautés est la force de ce secteur économique en même temps qu'elle peut, sans prévenir, fragiliser la situation financière des entreprises dont la valeur des catalogues est assimilable à des actifs intangibles. La gestion d'une entreprise dans ce contexte requiert une sensibilité et une compétence que l'on n'attribue malheureusement pas assez à l'entrepreneur culturel. D'ailleurs, la contribution de la culture à l'économie peut se résumer en quelques chiffres qui démontrent, selon la plus récente étude d'impact économique publiée par le ministère de la Culture et des Communications, qu'en 1997-1998, celle-ci a représenté 3,8 milliards de dollars, soit 2,3 % du PIB du Québec. Autres données importantes, la culture a contribué à maintenir et à créer 82 870 emplois directs et indirects, pour une masse salariale de 2,3 milliards de dollars.



Le marché intérieur québécois est limité et, aussi bien pour des motivations culturelles qu'économiques, il importe de l'occuper de la meilleure façon possible. Si, d'une part, pour des raisons de richesse intellectuelle et de diversité il y a lieu d'accueillir la production internationale, il faut, d'autre part, contrer la domination et l'envahissement de l'un ou l'autre domaine par une commercialisation massive qui, à terme, risque de conduire à l'anéantissement de notre propre expression. Les parts de marché occupées par la production québécoise sur le marché intérieur sont très variables selon les domaines, et les cibles ne peuvent être fixées qu'en fonction de la dynamique interne de chacun d'eux. Ainsi, en 2001, les entreprises québécoises dans le domaine du disque recueillaient 26 % du marché. Cette même année, les maisons d'édition québécoises occupaient 43 % des parts de marché tout en offrant un accès important aux livres de la Francophonie et aux traductions. En 2004, les spectacles de variétés d'artistes d'ici accueillaient 75 % des spectateurs. Également en 2004, dans l'univers hautement compétitif du cinéma, le cinéma québécois recueillait 13,8 % des assistances en salles dominées par l'offre hollywoodienne (72,4 % des assistances), ce qui laissait 13,8 % du marché aux productions d'autres origines. Pour leur part, les émissions nationales diffusées sur les principales chaînes de télévision francophones recueillaient plus de 70 % du temps d'écoute. Ces chiffres illustrent une situation qu'il faut interpréter comme un défi dans la mesure où il faut œuvrer constamment à la conservation des acquis en même temps qu'à l'accroissement des parts insuffisantes.

La concurrence internationale, comme on le voit en examinant la situation du marché intérieur, est d'abord une réalité sur son propre territoire avant de l'affronter sur les marchés d'exportation. Voilà qui met à rude épreuve la compétitivité des entreprises. En effet, l'étroitesse du marché intérieur, fortement occupé par l'offre étrangère, ne peut suffire à générer des revenus qui permettraient de rentabiliser les investissements requis pour une production québécoise de qualité. Ce qui permet d'expliquer pourquoi l'État se doit de soutenir la capacité de production en même temps qu'il aide à développer les marchés intérieurs et étrangers qui apporteront une rentabilité sans laquelle il n'est pas possible d'investir dans le renouveau du cycle de création. Tout ceci conduit à la promotion de la diversité culturelle comme affirmation du droit des gouvernements à déterminer leurs politiques culturelles et à soutenir les milieux artistiques afin de protéger et promouvoir une pluralité d'expression. Le Québec a rapidement affirmé sa position en ce sens, et les entreprises culturelles sont les premières visées par une libéralisation du commerce des biens culturels. Une telle libéralisation ouvrirait la porte à une concurrence où seuls les pays riches et pouvant compter sur un vaste marché local pourraient développer leurs industries culturelles.



Les nouvelles technologies contribuent à de nombreux changements dans le processus de production culturelle. Leur impact va bien au delà de l'offre de nouveaux équipements pour la production ou la circulation des œuvres. Il s'agit d'une transformation fondamentale qui détermine une nouvelle façon d'organiser le réel et l'imaginaire, de la conception jusqu'à la diffusion. Il s'agit du passage de l'analogique au numérique, c'est-à-dire d'une représentation physique à un univers virtuel. Par exemple, dans le domaine du cinéma et de la production télévisuelle, cela signifie ne plus travailler sur une image, une photo ou un bout de pellicule, comme représentation physique d'un objet ou d'un phénomène, mais plutôt de disposer de données numériques (du son ou des images) qu'on manipule avec un ordinateur.

Cette mutation irrévocable est un bond qualitatif aussi profond que celui que nous avons connu dans le domaine de l'écriture lorsque nous avons délaissé l'usage de la machine à écrire pour recourir aux logiciels de traitement de texte. En prenant appui collectivement sur ce nouveau support de l'activité intellectuelle, nous avons promu notre communication par l'écriture à une fertilité encore jamais atteinte, marquant de ce fait l'impossible retour à l'usage de la technologie antérieure, bien que longuement concomitante. Il ne s'agit pas d'une rupture instantanée et globale, mais d'une transition.

La métropole, la capitale nationale et les régions composent la réalité territoriale qui définit les enjeux du développement culturel. Après avoir constaté l'étroitesse du marché intérieur, encore faut-il en apprécier toutes les nuances démographiques, tant au regard de la production que de la diffusion. À l'analyse, on observe que les entreprises régionales actives en culture œuvrent davantage en diffusion et commerce au détail. Bien sûr, la valeur de la création artistique ne répond pas à des déterminismes territoriaux. Cependant, selon la nature de la production et de ses exigences quant à la spécialisation, à savoir les services et les équipes de travail, les entreprises se concentrent dans les principaux centres urbains, la métropole et la capitale occupant les premiers rangs. Dans le contexte de la mise en œuvre de la politique du développement local et régional, cette situation exige que l'on trouve comment s'adapter aux actions qui se font selon des modèles variés sur l'ensemble du territoire.

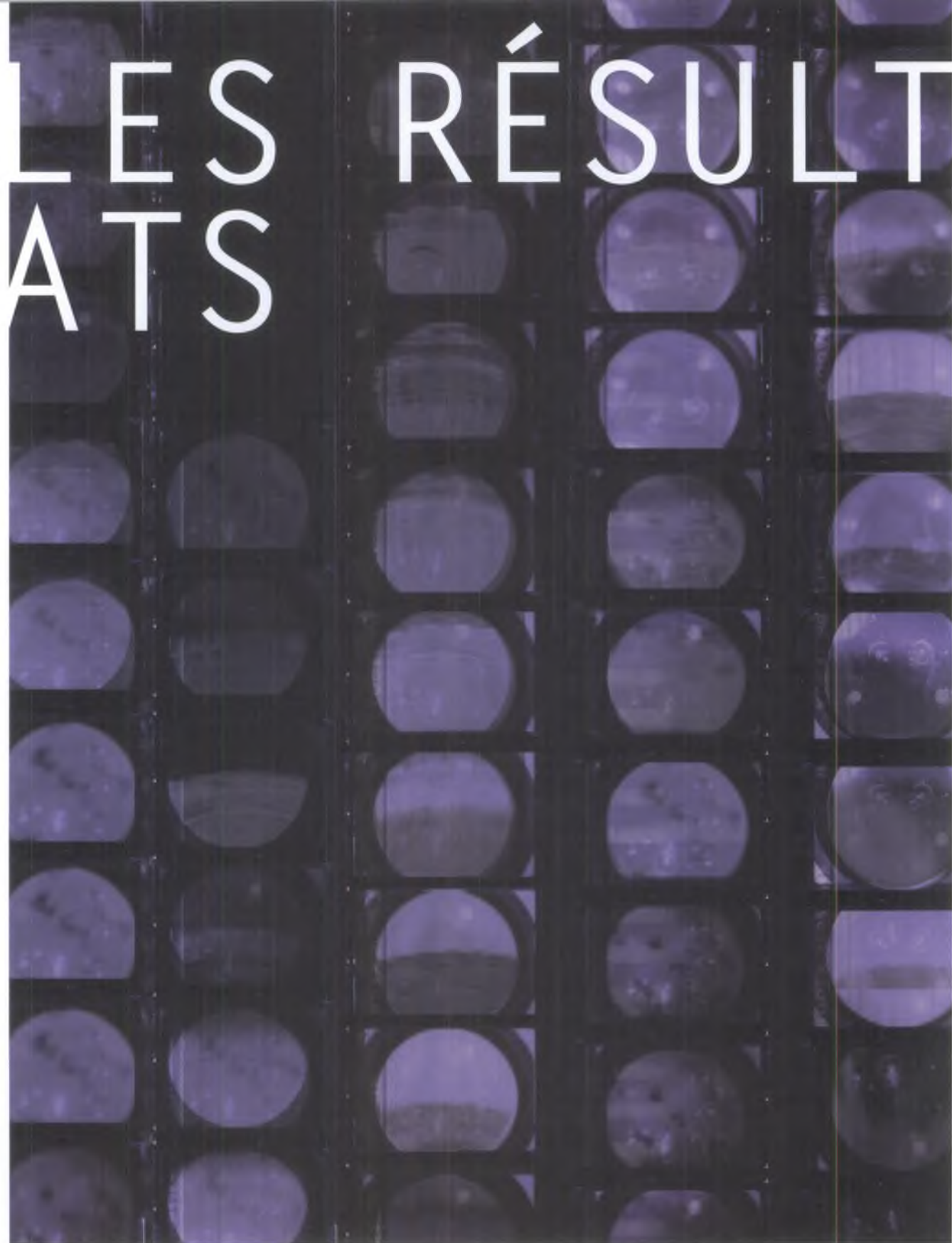
Le gouvernement fédéral a considérablement étendu son intervention au fil des ans jusqu'à parler de politiques culturelles. Dans chacun des domaines des industries culturelles, on retrouve une ou des institutions mandatées pour exercer un imposant pouvoir de dépenser dans une optique pancanadienne. Il va sans dire qu'il s'agit là d'une situation nouvelle, comparativement à l'époque de l'adoption de la politique culturelle du Québec. Comme le contrôle de sa propre politique permet de soutenir l'expression de son identité culturelle, l'intervention du gouvernement fédéral pèse fortement sur le développement des industries québécoises. Dans la meilleure des situations, les ressources disponibles devraient concourir à la réalisation des objectifs de la politique adoptée par l'Assemblée nationale.



Entre culture et économie, voilà qui résume ce système où l'identité culturelle a constamment besoin d'être réaffirmée et dans lequel l'État intervient afin d'assurer aux artisans de la culture des retombées rentables dans l'intérêt collectif.

En somme, l'environnement dans lequel s'inscrit la mission de la SODEC est constitué d'une pluralité de domaines et d'entreprises qui fondent leur légitimité sur leurs caractéristiques propres, alors que plusieurs attributs communs, mis en évidence par l'économie de la culture, créent une synergie qui permet une expression culturelle diversifiée, assurant le dynamisme et l'originalité de la production québécoise sur les marchés nationaux et internationaux.

LES RÉSULTATS





L'APPLIC ATION DU PLAN D'A CTION

LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES CULTURELLES

Axe 1

Démocratisation de la culture

Encourager la démocratisation de la culture en aidant les entreprises à rendre la production culturelle davantage disponible à la population, en particulier la production québécoise.

Objectif 1

Atteindre ou maintenir un volume de production optimal dans chaque domaine.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Dans le domaine du cinéma

Poursuivre la mise en œuvre des programmes modifiés en 2003-2004.

Un des objectifs du *Plan de soutien au cinéma et à la production télévisuelle* est de « favoriser la production en français » afin de répondre aux « difficultés inhérentes au financement et à l'exportation de productions réalisées dans une autre langue que l'anglais. [...] Produire un long métrage de langue française au Québec se révèle à l'heure actuelle plus difficile et plus risqué sur le plan financier. Dans ce contexte, les mesures d'aide publique peuvent soutenir les projets de langue française et permettre ainsi aux créateurs de travailler dans leur langue, d'exprimer leur culture, les valeurs et la vision du monde propres à leur communauté. [...] Deux autres genres trouvent difficilement le financement nécessaire, bien qu'ils contribuent de manière évidente à l'enrichissement et à la diversité de la cinématographie nationale : le documentaire d'auteur (comme œuvre unique, comme série de prestige ou comme œuvre à volets multiples) et le court métrage (œuvre cinématographique à part entière). »

Les orientations du Plan de soutien, annoncé en 2003, ont guidé les modifications apportées aux programmes de la SODEC, et les nouveaux crédits qui accompagnaient cette annonce ont servi, entre autres, à atteindre l'objectif précité.

Entre 2002-2003 et 2004-2005, l'investissement moyen de la SODEC par projet a augmenté de 78 % pour le long métrage et de 25 % pour le documentaire, permettant à la Société de jouer un rôle plus important dans le financement des productions. Pendant la même période, on a observé une augmentation de la valeur des devis. Il est donc normal de constater, au cours de la dernière année, une baisse du nombre de productions financées par la SODEC au bénéfice de projets dans lesquels l'investissement moyen est supérieur. Tous genres confondus, le nombre de nouvelles productions soutenues est passé de 115 en 2002-2003 à 94 en 2004-2005, soit une variation de 19 %. Cette tendance risquant de se poursuivre en 2005-2006, la SODEC fera une analyse détaillée de la situation afin de maintenir la masse critique de films nécessaire pour offrir une diversité de genres et d'œuvres québécoises.



Production (format et genre)*	2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Longs métrages (secteurs privé, indépendant et jeunes créateurs)	28	10 758 350	30	15 749 618	19	12 965 000
Courts, moyens métrages de fiction et téléfilms	3	254 000	12	578 650	7	438 000
Documentaires	47	2 120 725	46	2 136 121	44	2 481 854
Productions jeunes créateurs (autres formats)	37	1 177 900	33	1 482 275	24	1 147 550
Total	115	14 310 975	121	19 946 664	94	17 032 404

*Excluant les ajouts aux projets soutenus lors des années antérieures.

Faire une réflexion sur un mécanisme permettant la prévisibilité de l'aide au long métrage (aide automatique) en fonction des résultats, de l'expérience des requérants et du plan d'affaires de l'entreprise.

La SODEC a examiné la possibilité d'établir un dispositif d'aide automatique à la production de longs métrages de fiction sur la base des résultats, de l'expérience et du plan d'affaires des entreprises. Au cours de la réflexion, il est apparu qu'un tel dispositif pouvait difficilement s'appliquer compte tenu des objectifs du programme et des ressources financières de la Société. En effet, attribuer une part des crédits disponibles en aide automatique à un certain nombre d'entreprises priverait la SODEC de la souplesse d'action dont elle a besoin pour atteindre les divers objectifs du programme, notamment celui de favoriser la production d'œuvres originales, diversifiées et de qualité. En outre, les montants accordés sous forme d'aide automatique seraient obligatoirement limités, ce qui pourrait, à terme, défavoriser les entreprises et les projets qui y seraient éventuellement admissibles.

De plus, la portée de cette réflexion s'est trouvée limitée par l'environnement global du financement du long métrage. Par conséquent, elle ne peut se réaliser qu'en partenariat avec l'ensemble des intervenants.

Dans le domaine du disque et du spectacle

Maintenir une répartition équitable des ressources financières entre les entreprises en tenant compte, notamment, de la fusion des volets d'aide au secteur industriel.

Pour que les principaux objectifs du Programme d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés (PADISQ) soient atteints, c'est-à-dire contribuer à la consolidation des entreprises du domaine et favoriser le développement de la carrière d'artistes qui y sont représentés, les entreprises établies ou ayant un potentiel sérieux doivent pouvoir disposer d'un soutien annuel relativement constant d'une année à l'autre.

Programme d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés, aide financière accordée et nombre d'entreprises soutenues, secteur industriel, de 2002-2003 à 2004-2005

2002-2003			2003-2004			2004-2005		
Nombre	\$	Moyenne	Nombre	\$	Moyenne	Nombre	\$	Moyenne
72	3 164 000	43 944	67	3 078 000	45 940	71	3 113 500	43 852

La fusion des volets d'aide au secteur industriel et les modifications apportées aux critères d'admissibilité ainsi qu'aux modes d'attribution de l'aide, en 2003-2004, ont porté fruit. En effet, alors que l'aide moyenne par entreprise était en baisse de 10 000 \$ en 2002-2003, elle est demeurée constante au cours des trois dernières années, évoluant à l'intérieur d'une fourchette de 44 000 \$ à 46 000 \$ par entreprise. Ces résultats étant satisfaisants, très peu de changements seront apportés au programme pour l'exercice 2005-2006.

Dans le domaine du livre

Simplifier l'accès à l'aide financière par la fusion des volets 1 et 2 du Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée.

En ayant comme objectifs une plus grande cohérence du programme et une simplification de l'administration du soutien à l'édition, la Société, après avoir consulté la Commission du livre et de l'édition spécialisée, a procédé à la fusion des volets 1 et 2 de ce programme. À cet effet, des simulations ont été réalisées en 2003 afin de proposer des modifications pertinentes au programme en 2004-2005. Dans la proposition retenue, le calcul de l'aide à l'édition est toujours basé sur les ventes réalisées, mais l'aide à la promotion repose désormais sur les dépenses réelles engagées par l'éditeur au cours de l'année et non plus sur le budget de l'année à venir. Les déclarations de l'éditeur sont validées par les états financiers de l'entreprise.

Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée, aide financière accordée et nombre d'entreprises soutenues, volets de l'aide à l'édition et de l'aide à la promotion, de 2002-2003 à 2004-2005

	2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Aide à l'édition	—	1 700 000	—	1 485 000	—	—
Aide à la promotion — marché québécois	—	657 211	—	400 000	—	—
Aide à l'édition et à la promotion	—	—	—	—	—	1 807 584
Total	108	2 357 211	100	1 885 000	104	1 807 584

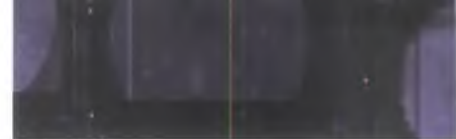
Après une baisse de l'enveloppe en 2003-2004 à la suite de restrictions budgétaires, le montant total de l'aide attribuée dans le cadre du nouveau programme d'aide à l'édition est demeuré stable, à un peu plus de 1,8 million de dollars, sans que le nombre d'éditeurs soutenus ait pour autant diminué.

Les clients s'étant affirmés satisfaits de la gestion et du fonctionnement du nouveau programme, tout comme la Commission du livre lors du dépôt des résultats annuels à l'automne 2004, aucun changement n'est prévu au programme pour l'exercice 2005-2006.

Dans le domaine des métiers d'art

Accorder la priorité aux projets qui répondent le mieux aux objectifs de production.

En 2004-2005, l'aide aux artisans et aux entreprises dans le domaine des métiers d'art s'est élevée à 612 600 \$ et a permis de soutenir 153 projets de production. Ces engagements correspondent sensiblement à ceux de 2003-2004, qui s'élevaient à 576 575 \$ et qui ont permis de soutenir 133 projets. Pour valoriser ce secteur, la SODEC a accordé en 2004-2005 un montant de 272 700 \$ à des activités de commercialisation, soit environ le tiers de ses engagements. Ainsi, elle a été en mesure de maintenir un soutien global tout en privilégiant la production.



Objectif 2

Consolider les réseaux de diffusion et de commercialisation.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Dans le domaine du cinéma

Poursuivre la mise en œuvre des modifications visant à renforcer le soutien aux distributeurs et aux exploitants de salles commerciales et parallèles et surveiller leur impact.

Le Plan de soutien (septembre 2003) mentionne : « en favorisant l'accroissement de la diversité de l'offre cinématographique, le Québec apportera une contribution à la promotion de la diversité culturelle, sans compter que l'échange d'idées et d'expériences de même que le contact privilégié avec les valeurs et les traditions de ceux qui vivent ailleurs sont une source d'enrichissement et, pourrait-on ajouter, en ces temps de mondialisation, un atout sur lequel il faudra de plus en plus compter ».

Une refonte majeure des volets du Programme d'aide à la promotion et à la diffusion destinés aux distributeurs et aux exploitants de salles commerciales et parallèles a été faite afin de maximiser les ressources dont la SODEC dispose à cet effet.

En premier lieu, la Société appuie financièrement la mise en marché de longs métrages de fiction, de documentaires ou de courts métrages, jusqu'à concurrence de 80 % des frais admissibles sous forme d'aide remboursable ou de subvention. Depuis trois ans, la SODEC a ainsi soutenu 108 projets de distributeurs pour le lancement d'un film ou d'un groupe de films pour un montant total de 1,6 million de dollars. Compte tenu du faible nombre de demandes et de la capacité des distributeurs à lancer les films à potentiel commercial avec l'aide de commanditaires, le soutien de la SODEC a été focalisé sur les films à sortie limitée, tout en élargissant les critères d'admissibilité et les catégories de dépenses admissibles.

Programme d'aide à la promotion et à la diffusion, cinéma et production télévisuelle, nombre de projets soutenus et aide financière accordée, distributeurs de films. SODEC de 2002-2003 à 2004-2005

2002-2003		2003-2004		2004-2005	
Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
32	531 174	42	638 202	34	452 545

Parallèlement à cette aide aux distributeurs, la SODEC a revu son volet d'aide aux exploitants de salles, en distinguant les salles commerciales et les salles parallèles jouant un rôle actif dans la diffusion du cinéma québécois et des films des cinématographies étrangères peu diffusées. Ce soutien vise la construction ou l'amélioration de salles de cinéma, l'amélioration de l'équipement (y compris une mise à niveau technologique), les activités de publicité et, dans le cas des salles parallèles, le développement constant du réseau dans l'ensemble des régions du Québec. L'aide totale s'est élevée à 1 306 549 \$ et a connu une progression de 74 % entre 2002-2003 et 2004-2005. Une autorisation inscrite au tableau ci-dessous peut avoir une portée sur plusieurs établissements, notamment l'aide à la publicité accordée à l'Association des cinémas parallèles du Québec (ACPQ), qui profite à l'ensemble des salles membres réparties dans toutes les régions.

Programme d'aide à la promotion et à la diffusion, cinéma et production télévisuelle, nombre de projets soutenus et aide financière accordée, exploitants de salle¹, SODEC de 2002-2003 à 2004-2005

	2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Salles commerciales	7	132 148	9	120 270	7	214 814
Amélioration des équipements	4	89 053	4	58 796	4	170 492
Publicité	3	43 095	5	61 474	3	44 322
Salles parallèles	5	181 324	8	327 223	8	330 770
Amélioration des équipements	2	33 489	4	72 422	3	58 600
Développement	2	100 000	2	180 000	1	120 000
Publicité	1	47 835	3	74 801	4	152 170
Total	12	313 472	17	447 493	15	545 584

¹ Le versement de l'aide aux équipements des salles commerciales est étalé sur trois ans. L'engagement de l'enveloppe octroyée apparaît dans sa globalité l'année de la signature de l'entente.

Dans le domaine du disque et du spectacle de variétés

Accorder la priorité au volet d'aide à la tournée parmi les volets d'aide additionnelle du Programme d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés (PADISQ).

Dans un contexte de ressources limitées, la Société a décidé, en 2004-2005, d'accorder la priorité au volet d'aide à la tournée parmi les volets d'aide additionnelle du PADISQ parce que celui-ci s'avère un levier important et efficace dans le développement des carrières artistiques.

Au cours des dernières années, on a assisté à un dynamisme accru du spectacle de chanson au Québec, ce qui s'est traduit par une augmentation des demandes d'aide à la SODEC pour la tournée et des pressions à la hausse sur l'enveloppe budgétaire. L'émergence de nouveaux artistes et de nouvelles entreprises a suscité un enrichissement de l'offre. De plus, la mise en place du crédit d'impôt au spectacle a permis aux producteurs d'offrir les mêmes plateaux en région que lors des spectacles présentés initialement à Montréal, ce qui a contribué à améliorer la qualité des spectacles présentés sur l'ensemble du territoire. En parallèle, le réseau de diffusion s'est étoffé et consolidé grâce à l'augmentation du nombre de diffuseurs, au développement des réseaux d'été sous l'impulsion du Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ) et à la rénovation de plusieurs salles, dans ce dernier cas grâce au soutien financier du Ministère de la Culture et des Communications (MCC). Ce qui, dans l'ensemble, s'est traduit par des salles mieux adaptées et une augmentation du nombre de représentations.

Programme d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés, aide additionnelle à la tournée, de 2001-2002 à 2004-2005

2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
Nb d'artistes	\$	Nb d'artistes	\$	Nb d'artistes	\$	Nb d'artistes	\$
95	802 504	113	1 177 247	110	1 072 313	99	889 328

Dans ce contexte, il était important que la Société puisse continuer d'accompagner et de soutenir l'essor du spectacle, notamment en région. La croissance phénoménale de la demande d'aide à la tournée a requis des engagements de près de 1,2 million de dollars en 2002-2003. Il a donc fallu resserrer les barèmes du programme afin de contenir le soutien dans les limites des crédits disponibles. C'est ainsi que la Société a convenu de privilégier l'aide à la tournée et de transférer les crédits prévus pour trois autres volets d'aide additionnelle, et cela, afin de maintenir l'aide à tout près de 900 000 \$ en 2004-2005.

Les besoins demeurant toujours aussi importants, la priorité sera de nouveau accordée au volet d'aide à la tournée en 2005-2006.

Dans le domaine du livre

Maintenir le soutien annuel accordé à la Banque de titres de langue française (BTLF).

En mars 2004, un projet de partenariat était ratifié entre la BTLF et la société française Électre, visant à unir leurs efforts afin de constituer un nouveau produit bibliographique pour le Canada et d'offrir un service enrichi en Europe, à partir de l'information contenue dans leurs bases de données respectives. Le nouveau site de référence Memento, service en ligne destiné aux professionnels du livre, a été lancé en janvier 2005.

Si la plupart des intervenants du milieu s'entendent pour dire que le produit est de qualité et que le moteur de recherche est très puissant, un travail d'harmonisation des bases de données de la BTLF et d'Électre demeure nécessaire pour donner un service pleinement efficace, ce qui devrait être fait progressivement. La nouvelle grille de tarifs a également suscité une certaine controverse parmi les libraires, et les échanges se poursuivent sur la question. Le taux d'abonnement à Memento atteint néanmoins 90 % de l'ancien taux d'abonnement à la BTLF.

Évolution de l'aide accordée à la Banque de titres de langue française (BTLF), de 2002-2003 à 2004-2005

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nature de l'aide	\$	\$	\$
Aide au fonctionnement	300 000	300 000	300 000
Projets ponctuels	97 800	2 250	25 000
Total	397 800	302 250	325 000

Conscient de l'importance de disposer d'un outil de référence exhaustif et puissant pour une diffusion efficace de la production éditoriale québécoise et le bon fonctionnement de l'ensemble de la filière du livre, il a été convenu avec le MCC de reconduire, en 2004-2005, le montant de l'aide au fonctionnement versé par l'intermédiaire de la SODEC à la BTLF, soit 300 000 \$. De plus, une somme de 25 000 \$ a été ajoutée pour soutenir l'intégration de la banque de données de la BTLF à celle de la société Électre.

Rechercher les moyens d'accompagner les librairies dans l'amélioration de leur performance.

Les librairies forment un maillon essentiel, mais fragile, de la filière du livre. Elles se doivent d'être la vitrine des publications d'ici et d'ailleurs. La quantité de nouveaux titres qui s'ajoutent chaque année aux titres déjà disponibles fait en sorte que les libraires doivent se munir d'outils de gestion fiables et performants afin de pouvoir gérer leur entreprise et répondre adéquatement à l'ensemble de leur clientèle.

C'est pourquoi, de concert avec l'Association des libraires du Québec (ALQ), la SODEC a mis sur pied, en 1998, un programme d'aide aux librairies agréées. Celui-ci avait pour objectif la consolidation et la rentabilité des librairies dans toutes les régions du Québec. Il comprenait quatre volets : la promotion, la modernisation, l'informatisation et la consolidation.

Le volet d'aide à l'informatisation assurait le soutien à la réalisation des projets d'informatisation des librairies pour qu'elles améliorent leur gestion commerciale et administrative, et ultimement, leur rentabilité. Il favorisait également l'accès aux bases de données bibliographiques en ligne.

Face au succès de ce volet d'aide, à son impact positif sur la rentabilité et les services des librairies et aux besoins exprimés par nombre de librairies qui n'avaient pu bénéficier du programme, la SODEC a négocié, de concert avec l'ALQ, un accord pour poursuivre le soutien à l'informatisation des librairies avec la ministre de la Culture et des Communications, ainsi qu'avec Patrimoine Canada. Selon cette entente, la Société fournit son expertise et sa capacité de gestion des demandes, et administre les crédits additionnels octroyés par le MCC, pour l'acquisition de matériel (ordinateurs) et autres technologies informatiques, alors que l'ALQ octroie, sur recommandation de la SODEC, les crédits de Patrimoine Canada pour l'acquisition de logiciels ainsi que pour de la formation.

En 2004-2005, 23 librairies ou succursales de librairies ont été soutenues dans leurs projets d'informatisation. La contribution de la SODEC s'est élevée à 242 980 \$ et celle de Patrimoine Canada à 200 000 \$.

Objectif 3

Accroître l'importance accordée à la mise en marché et à la promotion.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Dans le domaine du cinéma

Poursuivre la mise en œuvre du volet d'aide au tirage de copies.

Afin d'encourager la diversité et l'accès aux films québécois et de cinématographiques étrangères peu diffusées, un programme spécifique d'aide au tirage de copies a été mis en place en 2003-2004 pour les films à sortie limitée. Ce volet complémentaire à l'aide à la mise en marché soutient les coûts de production de copies 35 mm de films destinés notamment à une diffusion dans différentes régions du Québec. En deux ans, 28 longs métrages ont bénéficié de ce programme.

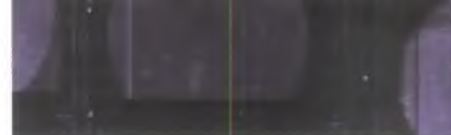
Programme d'aide à la promotion et à la diffusion, aide au tirage de copies, 2003-2004 et 2004-2005

2003-2004		2004-2005	
Nombre	\$	Nombre	\$
13	88 387	15	83 430

Par ailleurs, la Société a proposé des modifications au dispositif de soutien pour l'exercice financier 2005-2006 en rendant admissibles les films distribués en 45 copies et moins, ce qui permettra de soutenir les films d'auteur qui ont un potentiel commercial plus important, mais dont le succès en salles demeure incertain. Le portrait de la diffusion des longs métrages québécois en salles a beaucoup évolué au cours des dernières années, notamment avec la multiplication des écrans, et une sortie en 45 copies peut désormais être considérée comme relativement normale.

Optimiser l'aide accordée aux festivals.

Les festivals jouent un rôle majeur dans la diffusion de la production cinématographique mondiale. La Société soutient donc près d'une vingtaine de festivals et événements cinématographiques qui se tiennent pendant l'année dans différentes régions du Québec.



Programme d'aide à la promotion et à la diffusion, aide aux festivals et aux événements cinématographiques, de 2002-2003 à 2004-2005

2002-2003			2003-2004			2004-2005		
Nombre	\$	Moyenne	Nombre	\$	Moyenne	Nombre	\$	Moyenne
18	1 106 500	61 472	19	1 418 000	74 632	18	1 447 000	80 389

L'ampleur de ces manifestations ayant augmenté au fil des ans, la SODEC n'était plus en mesure, depuis quelques années, de leur offrir un soutien suffisant. Les nouveaux crédits accordés par le gouvernement du Québec, à partir de l'exercice financier 2003-2004, ont permis de rectifier cette situation. La moyenne d'aide par festival et événement est ainsi passée de 61 472 \$ à 80 389 \$ entre 2002-2003 et 2004-2005, soit une progression de 31 %.

Alimenter la réflexion sur l'accessibilité au patrimoine audiovisuel québécois, notamment sur les droits de suite (films de répertoire).

Le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) amorçait, en 2003-2004, l'étude des problématiques liées à l'accès du public au patrimoine cinématographique et télévisuel québécois. Pour alimenter sa réflexion, la SODEC faisait alors réaliser un « État des lieux sur la commercialisation du patrimoine audiovisuel québécois » portant sur l'accès à ce patrimoine.

À la suite du dépôt de cette étude au CNCT, en avril 2004, la SODEC procédait, sur recommandations du Conseil, à la mise en place de deux comités de travail :

- D'une part, un sous-comité du CNCT a été créé avec le mandat d'élaborer un plan d'action pour la mise en valeur du patrimoine cinématographique québécois. Ce plan d'action présente deux priorités d'intervention, soit la sauvegarde matérielle d'une dizaine de films de grande valeur patrimoniale et la réalisation ainsi que la mise en marché d'un certain nombre de rétrospectives de réalisateurs québécois. Un budget et un échéancier de réalisation plus précis doivent être établis en tenant compte des partenariats possibles. Les travaux du sous-comité se poursuivront en 2005-2006.
- D'autre part, la SODEC a organisé, en octobre 2004, une première rencontre interprofessionnelle réunissant les associations, les télédiffuseurs et les institutions publiques concernés dans le but de définir les conditions nécessaires à une meilleure diffusion du patrimoine télévisuel. Certains consensus ont été établis lors de cette réunion, et les participants se sont entendus pour poursuivre collectivement la démarche amorcée en demeurant attentif au fait qu'une part importante de cette situation relève des ententes collectives.

Dans le domaine du livre

Mettre en place un programme standardisé d'aide aux salons du livre.

La gestion de l'aide aux salons du livre du Québec reposait depuis un grand nombre d'années sur la conclusion d'ententes triennales avec chacun des salons, lesquelles précisaient l'ensemble des conditions et particularités de l'aide accordée. La SODEC a procédé, en 2003-2004, à la rédaction d'un programme, en concertation avec l'Association québécoise des salons du livre (AQSL), qui en précise les normes et barèmes et qui comporte une date de dépôt pour l'ensemble des salons. Ce programme est entré en vigueur en 2004-2005.

Dans le domaine du disque

Élaborer une stratégie visant à soutenir la présence des entreprises sur le Web, notamment en poursuivant les travaux sur les nouvelles technologies.

De concert avec la Commission du disque et du spectacle de variétés, la SODEC a mis sur pied, en 2003, un groupe de travail dont le mandat était de proposer des pistes d'intervention pour que l'industrie québécoise puisse assurer la promotion et la vente de la musique en ligne. Deux rapports ont documenté la réflexion du comité : *Synthèse sur le comportement et les pratiques des consommateurs en matière de commerce électronique du disque et de la musique* (décembre 2002) ainsi que le *Rapport d'enquête sur le commerce électronique du disque par les entreprises indépendantes du Québec* (mai 2003).

Ces deux rapports ont servi de base à l'élaboration d'une stratégie d'intervention qui propose le renforcement des activités de commerce électronique des entreprises et la réorganisation du modèle d'affaires des services de vente de disques et de fichiers électroniques.

Les deux études, la stratégie d'intervention ainsi qu'une évaluation des coûts s'y rapportant ont fait l'objet de discussions à la Commission du disque et du spectacle de variétés et au sein de la SODEC, en lien avec les instances gouvernementales concernées.

LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES CULTURELLES

Axe 2

Internationalisation des échanges culturels

Favoriser la réciprocité dans l'ouverture de notre marché aux cultures étrangères et avoir une action plus soutenue sur la scène internationale.

Objectif 1

Maintenir des outils financiers qui vont assurer un engagement constant des entreprises dans les échanges internationaux.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Poursuivre la gestion de l'aide remboursable des volets Entreprise et Projet du Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel.

Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel, aide accordée et nombre de projets soutenus, de 2002-2003 à 2004-2005

2002-2003		2003-2004		2004-2005	
Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
44	1 202 300	42	1 326 000	31	809 700



Ces deux volets du Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel sont les plus anciens en matière d'aide remboursable à la SODEC, et ils sont bien adaptés aux activités des entreprises sur les marchés étrangers. Au cours des cinq dernières années, le nombre de projets et la valeur des montants avancés se sont révélés stables et témoignent de l'adéquation de l'intervention de la Société avec les besoins des exportateurs. L'aide est accordée en tenant compte du plan d'affaires et de la stratégie d'exportation des entreprises. La réduction, en 2004-2005, du nombre de dossiers aussi bien que des sommes versées s'explique par le fait que plusieurs projets, principalement en métiers d'art et en cinéma-télévision, n'ont pu être traités avant la fin de l'exercice financier. Par conséquent, nous observerons une accélération, au cours du premier trimestre de l'exercice suivant, des demandes traitées pour ces deux volets du programme. Il est utile de noter que certaines entreprises attendaient l'expiration d'un contrat antérieur avant de déposer une nouvelle demande et que ces contrats se terminaient vers la fin de l'exercice. De même, des modifications au plan d'organisation de la Société expliquent en partie ce décalage dans le traitement des demandes.

Poursuivre la gestion des ententes avec les opérateurs agréés des présences collectives dans les foires, salons et marchés et en développer de nouveaux, le cas échéant.

Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel, protocoles d'entente, de 2002-2003 à 2004-2005

2002-2003		2003-2004		2004-2005	
Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
5	1 308 500	4	1 124 000	4	1 144 900

Depuis plusieurs années, la Société reconnaît quatre opérateurs agréés comme étant ses partenaires dans la gestion des présences collectives des entreprises sur la scène internationale. Ces opérateurs sont Québec Édition dans le domaine du livre, le Bureau d'exportation des métiers d'art du Québec (BEMAQ) pour les métiers d'art, l'ADISQ dans le domaine du disque et du spectacle de variétés et Horizon Québec dans le domaine de la télévision. L'Alliance numériQC fut l'opérateur de la présence au MILIA jusqu'à l'intégration de cet événement au MIPTV.

La poursuite de ce partenariat repose sur un partage des responsabilités et des coûts afin que le Québec soit représenté et actif dans les grands salons, foires et marchés qui rythment le calendrier d'exportation des entrepreneurs. L'opérateur, en règle générale, est responsable de la location d'un espace, de l'aménagement et de la tenue d'un stand, du transport du matériel, de l'inscription des entreprises et de la promotion des activités. Ces stands sont ouverts à tous les entrepreneurs qui sont en mesure d'assumer leur participation.

Ces quatre opérateurs ont été responsables de la présence de quelque 200 entreprises dans 14 événements au cours de l'exercice 2004-2005. La SODEC a assumé 53 % des coûts de l'ensemble des activités.

Promouvoir les services bancaires et l'aide fiscale comme levier d'action pour les entreprises dans la réalisation de leur plan d'affaires à l'exportation.

Ces deux leviers d'intervention de la Société constituent des ressources de première importance pour les entreprises qui désirent intervenir sur les marchés hors Québec. Lors de la préparation de leur plan d'affaires, peu d'entreprises pensent à se tourner vers les services bancaires de la SODEC pour trouver les moyens de financer leur stratégie d'action sur la scène internationale. La promotion de ces services a plusieurs fois été faite au cours de l'exercice qui se termine, en particulier lors d'entrevues dans des médias spécialisés ou dans le cadre des placements médias de la Société.



En ce qui concerne la promotion de l'aide fiscale, le crédit d'impôt pour services de production cinématographique et télévisuelle a été valorisé, en particulier lors de missions visant à intéresser les producteurs étrangers de cinéma et de télévision aux avantages du Québec comme centre de production et pôle de services techniques de calibre international. Par ailleurs, des démarches auprès des producteurs de spectacles et des producteurs de cinéma et télévision ont permis de les informer des avantages que présentent les crédits d'impôt pour les tournées internationales et les coproductions.

Objectif 2

Mettre en œuvre le plan d'action de la Société visant l'exportation et le rayonnement de la production des entreprises culturelles québécoises dans le monde.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Assurer la mise en œuvre des orientations et du Plan d'action : les industries culturelles sur la scène internationale :

- *produire un relevé des actions réalisées à ce jour ;*
- *établir les priorités par domaine pour l'année.*

Un bilan détaillé de chacune des actions comprises dans le Plan a été achevé en juillet 2004. L'horizon de mise en œuvre des orientations étant de trois à cinq ans, les résultats portent sur la première année de réalisation. Le relevé des opérations témoigne de l'importance des activités de soutien à l'exportation, au rayonnement culturel et aux relations internationales au sein de la Société et de leurs retombées pour les entreprises. Ces opérations illustrent aussi le rôle déterminant des industries culturelles dans la promotion de la production artistique et culturelle québécoise.

Une rencontre-bilan des interventions de la dernière année a eu lieu en mars 2005.

Dans le domaine du livre

Accorder une attention spéciale à la poursuite des actions entreprises au Mexique à l'occasion de la Foire du livre de Guadalajara en 2004, en particulier l'aide à la traduction.

Après les succès obtenus à Guadalajara en 2003, alors que le Québec était l'invité d'honneur, la SODEC et Québec Édition ont convenu, avec l'appui du ministère, de faire en sorte que la participation des éditeurs soit supérieure à ce qu'elle était en 2002. Pour ce faire, on a doublé la superficie du stand. Une quinzaine d'éditeurs ont assumé une présence afin de poursuivre auprès des éditeurs mexicains les représentations entreprises.

Les résultats sur le marché hispanophone passant nécessairement par l'Espagne, une délégation d'éditeurs a aussi participé à LIBER, la Foire internationale du livre de Barcelone.

Contribuer aux travaux du Comité interministériel sur la diversité culturelle.

À l'invitation du ministère de la Culture et des Communications, la SODEC fait partie du Comité interministériel sur la diversité culturelle. Le secteur des industries culturelles étant le premier visé par les ententes de libéralisation des échanges et les politiques en vigueur à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la Société est en mesure de contribuer à documenter la réflexion québécoise sur ce thème. Par ailleurs, la SODEC, qui poursuit depuis six ans une analyse détaillée de l'économie des industries culturelles, contribue par ses travaux à illustrer en quoi les biens



culturels ne sont pas des biens comme les autres. Ainsi, en avril 2004, lors du Salon du livre de Québec, la direction des politiques de la Société a contribué à la tenue d'ateliers sur l'économie de la culture dans le cadre d'une journée de réflexion sur la diversité culturelle. En outre, l'expertise de la Société acquise dans la Francophonie à l'occasion de l'implantation d'un fonds de garantie bancaire pour les pays en développement lui a permis de produire un rapport et des recommandations à l'intention du Comité interministériel à cet égard.

Voir à la mise en application du nouveau volet 4, Relations internationales, du Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel.

Par suite des réaménagements apportés à la gestion du Programme de soutien à l'exportation et au rayonnement culturel à l'automne 2003, une fonction spécifiquement dédiée aux relations internationales a été créée, résultant en l'ajout d'un volet au programme. Ainsi, on a procédé, en 2004-2005, à l'implantation de ce volet axé sur la coopération, l'accueil de journalistes étrangers et la réciprocité des échanges culturels, y compris la participation à des colloques et forums. La gestion des Prix d'excellence à l'exportation a été incluse dans ce volet. Toutefois, le plein potentiel de ce volet n'a pas encore été exploité.

LA PLURALITÉ DES ŒUVRES ET DES PRODUITS CULTURELS

Axe 3

Diversification des genres

Permettre une accessibilité permanente aux diverses formes d'expression dans les programmes.

Objectif 1

Élargir et renforcer l'accès à des activités de recherche et de développement qui contribuent à un renouvellement des formes et des pratiques artistiques.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Dans le domaine du cinéma

Encourager l'originalité et la diversification des contenus dans les différents genres admissibles aux programmes.

La SODEC dispose de différents outils d'aide spécifiques pour soutenir les formes émergentes d'expression artistique. Il s'agit plus particulièrement, mais non exclusivement, du Programme d'aide aux jeunes créateurs et des différents soutiens offerts au secteur indépendant dans le cadre du Programme d'aide à la scénarisation et du Programme d'aide à la production. Il est ainsi possible d'appuyer annuellement un grand nombre de projets qui émanent à la fois des jeunes créateurs et des indépendants, qui représentent des pôles importants du renouvellement de la création artistique dans le domaine du cinéma. Incidemment, au cours des trois dernières années, la SODEC a appuyé financièrement la réalisation d'une centaine de projets par année, et le montant total de ce soutien est passé de 2,4 millions de dollars en 2002-2003 à 4 millions de dollars en 2004-2005.

Nombre de projets soutenus, production indépendante et des jeunes créateurs, SODEC, de 2002-2003 à 2004-2005*

	2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Production indépendante – scénarisation	22	201 850	23	279 038	15	187 445
Production indépendante – production	3	617 350	4	1 180 000	7	2 280 000
Jeunes créateurs – scénarisation	35	156 050	55	249 432	64	301 830
Jeunes créateurs – production	42	1 456 900	33	1 482 275	24	1 147 550
Total	102	2 432 150	115	3 190 745	110	3 916 825

*Excluant les ajouts pour un projet soutenu dans les années antérieures.

De plus, afin d'assurer une sélection diversifiée des œuvres, il est important de rappeler que la SODEC fait régulièrement appel, dans son travail d'évaluation, à l'expérience de professionnels du domaine, à titre de lecteur indépendant ou pour les inviter à participer à des comités d'évaluation externes. Le recours à cette expertise permet d'actualiser de façon constante le regard porté sur l'évolution des pratiques et des formes d'expression, ce qui concourt de façon dynamique à la réalisation de l'objectif poursuivi.

Mettre sur pied un atelier d'échanges entre scénaristes et experts francophones du Québec et de l'Europe : l'Atelier Grand Nord.

La SODEC organise, depuis plusieurs années, des actions de maillage entre professionnels du cinéma francophone, tant sur la scène nationale que sur la scène internationale, axées principalement sur la coproduction. Il apparaissait de plus en plus évident au fil des ans qu'un rapprochement devait se faire en amont, au moment de l'écriture des projets. C'est ainsi que la SODEC a mis sur pied, en mars 2004, un premier atelier de discussions sur des scénarios qui a réuni, durant une semaine, 12 scénaristes et 6 experts provenant de la Suisse, de la Belgique, de la France et du Québec. Conçu comme un laboratoire basé sur des scénarios déjà écrits, cet atelier a permis un échange des plus dynamiques entre les différents participants, sur le plan tant culturel que formel, ouvrant sur de nouvelles explorations scénaristiques. Centré sur la création, ce genre de manifestation a de plus l'avantage, par les liens qu'elle crée, de déboucher sur des perspectives de coproduction. Une seconde édition de l'événement s'est d'ailleurs tenue en mars 2005, laquelle n'a pas démenti l'enthousiasme créé par la première édition. L'Atelier Grand Nord devrait désormais se dérouler sur une base annuelle.

Dans le domaine du disque et du spectacle

Appuyer les démarches collectives qui permettent la structuration et la professionnalisation du milieu de la musique émergente au Québec et effectuer un suivi attentif du programme de sensibilisation à la chanson dans les cégeps.

Dans le milieu de la musique émergente, la Société pour la promotion de la relève musicale et de l'espace francophone (SOPREF) est un intervenant incontournable. Née en juin 1998 des suites du Forum des musiques amplifiées pour répondre au besoin des artistes en émergence et de la relève industrielle, elle a pour objectif de doter ce milieu d'une structure fédératrice et permanente de soutien, de diffusion de l'information et de promotion collective. À ce titre, la SOPREF a notamment mis sur pied LOCAL Distribution, entreprise d'économie sociale offrant un service de distribution et de sous-distribution pour les productions et autoproductions d'artistes émergents québécois, également producteur du Gala des MIMI (initiative musicale internationale de Montréal) depuis 2000, en plus de mener de nombreuses actions en synergie avec les entreprises et les intervenants du milieu.



Ainsi, le soutien au milieu émergent – un milieu particulièrement dynamique depuis quelques années, au point que certains de ces artistes obtiennent désormais une reconnaissance internationale – passe par le soutien à la SOPREF. C'est pourquoi, en 2004-2005, la SODEC a maintenu à 25 000 \$ son soutien annuel au fonctionnement de l'organisme et à 20 000 \$ l'aide accordée au Gala des MIMI.

De la même façon, le MEG (Montréal Électronique Groove, 6^e édition en 2004) constitue un événement international majeur dans le domaine de la musique électronique. Le MEG suscite des échanges privilégiés entre créateurs du monde entier, contribuant ainsi à l'essor et au rayonnement international de la scène émergente montréalaise et à la rencontre de ces artistes avec un public croissant. C'est pourquoi la SODEC maintient à 35 000 \$ son aide au MEG, en 2004-2005, dans le cadre de son Programme d'aide à la diffusion en variétés.

En ce qui concerne le Programme de sensibilisation à la chanson et de diffusion pour le milieu collégial, mis en œuvre en 1998, il a fait l'objet d'une évaluation régulière de la part de la Société. L'objectif général de ce programme est de favoriser la sensibilisation des étudiants du milieu collégial à la chanson en français en soutenant des activités de diffusion (spectacles professionnels et activités conçues spécifiquement pour cette clientèle). Afin de s'assurer que le programme remplit toujours cet objectif, un bilan statistique a été produit à l'automne 2004. Cette analyse couvre les résultats de 1999-2000 à 2003-2004, soit les cinq saisons complètes de spectacles depuis que le programme a été élargi à l'ensemble du Québec.

Ce bilan, dont les résultats ont été présentés, discutés et validés lors d'une rencontre avec des représentants du Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ), du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU), de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) et du Ministère de la Culture et des Communications (MCC), permet de conclure que le Programme de sensibilisation à la chanson et de diffusion pour le milieu collégial remplit, dans une très large mesure, les objectifs fixés lors de son implantation.

Objectif 2

Approfondir le rôle à jouer face à la production indépendante, para-industrielle et toute autre forme d'avant-garde.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Produire un état de situation sur les changements en cours dans les modes de création et de diffusion des œuvres et faciliter, s'il y a lieu, les transitions ou adaptations nécessaires en utilisant les programmes de soutien comme leviers de ces transformations.

Cette action a été reportée en 2005-2006.

LA PLURALITÉ DES ŒUVRES ET DES PRODUITS CULTURELS

Axe 4

Consolidation de l'offre

Œuvrer pour assurer une juste adéquation entre les besoins et les ressources publiques ou privées qui sont en place pour appuyer la création et la production d'œuvres, de produits et de services.

Objectif 1

Stabiliser les normes selon lesquelles s'effectue le calcul de l'aide fiscale dans tous les domaines.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Participer activement aux divers travaux contribuant à déterminer les normes et à stabiliser les paramètres d'attribution des crédits d'impôt à la production cinématographique et télévisuelle, d'enregistrements sonores et de spectacles ainsi qu'à l'édition de livres.

Depuis quelques années, un processus d'actualisation du crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle a été entrepris. La SODEC collabore activement à cette démarche avec le ministère des Finances, le ministère de la Culture et des Communications et Revenu Québec. Un comité permanent d'échanges a notamment été créé et se réunit sur une base trimestrielle. Ce comité a procédé à la révision de la législation et de la réglementation. Ce travail est presque entièrement terminé, et les dernières modifications devraient être introduites au cours de l'exercice 2005-2006.

Par ailleurs, la SODEC et le ministère des Finances ont entamé des travaux d'harmonisation et de simplification du régime fiscal pour l'ensemble des crédits d'impôt destinés aux entreprises culturelles. Ces travaux se poursuivent selon un échéancier déterminé par le ministère des Finances.

Enfin, la SODEC, de concert avec le ministère de la Culture et des Communications, continue de travailler à l'optimisation des mesures afin d'assurer leur efficacité et leur concordance avec les besoins et l'évolution des milieux auxquels elles sont destinées, entre autres, sur le plan technologique.

Toutefois, concurremment avec ces processus, il faut tenir compte, le cas échéant, des priorités déterminées par le gouvernement du Québec, qui peuvent nécessiter des modifications aux conditions d'admissibilité des entreprises et des projets, de même que sur le plan de l'aide fiscale accordée.

En somme, au cours des cinq dernières années, un nombre important de changements ont été annoncés et, par conséquent, il apparaît de plus en plus indiqué de stabiliser les normes du crédit d'impôt pour que les entreprises puissent mieux élaborer la structure de financement de leurs productions en tenant compte, entre autres, d'un apport plus prévisible de l'aide fiscale.

Dans le domaine des métiers d'art

Explorer de nouveaux instruments fiscaux.

En 2003, la Société a produit une étude visant à fournir une première esquisse d'un portrait économique des métiers d'art au Québec. Cette étude présentait une synthèse thématique des études déjà produites sur le sujet, complétée par une analyse économique et financière des entreprises du domaine élaborée à partir des données disponibles à la SODEC.



Ce rapport concluait que les principaux défis auxquels faisaient face ces entreprises étaient d'acquiescer et de renouveler le matériel nécessaire à leur travail, de diversifier les stratégies de commercialisation et de développement de leurs marchés, de développer la recherche et l'expérimentation et, enfin, d'arriver à affecter des ressources suffisantes pour engager des artisans compétents et les payer de façon convenable.

À cet égard, la Commission des métiers d'art a suggéré que l'on explore la possibilité de développer des instruments fiscaux adaptés à la situation particulière des artisans. La mise au point de nouveaux instruments fiscaux nécessite toutefois une connaissance fine et précise des caractéristiques économiques et financières de l'ensemble des entreprises du domaine. Or, les entreprises ayant constitué l'échantillon utilisé dans l'esquisse du portrait économique des métiers d'art totalisent à peine 30 % des revenus du domaine. La connaissance actuelle du domaine demeure donc limitée. Toutefois, dès que l'Observatoire de la culture et des communications sera en mesure de réaliser une enquête primaire auprès de l'ensemble des entreprises des métiers d'art, la Société pourra poursuivre son travail d'exploration de nouveaux instruments fiscaux.

Objectif 2

Assurer la continuité artistique en documentant des besoins en matière de production et d'édition, et en proposant les ajustements correspondant aux crédits.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Analyser l'impact des crédits d'impôt sur l'offre dans les domaines de l'édition, de l'enregistrement sonore et du spectacle. Pour ce faire, d'abord constituer, en 2003-2004, une base de données sur les renseignements recueillis depuis leur mise en place. Puis, en 2004-2005, analyser ces renseignements.

Introduits au cours de l'année 2000-2001, les crédits d'impôt à l'édition, à la production d'enregistrements sonores et à la production de spectacles sont maintenant en place depuis suffisamment longtemps pour que l'on puisse dégager des résultats probants. Il est donc souhaitable d'en faire un état des lieux détaillé, de façon à en évaluer les résultats au regard des objectifs initiaux du gouvernement du Québec et, dans une optique de plus long terme, à exploiter des données qui permettront de dégager les caractéristiques économiques et structurelles de chacun des domaines concernés.

Un premier traitement des données, à l'été 2004, a mené à la construction d'un ensemble de données structurées dans le domaine de l'édition et du disque. Cette première étape sera terminée au cours de l'été 2005 pour le crédit d'impôt spectacle. Des états des lieux chiffrés, sous la forme de bilan statistique descriptif des résultats de ces trois crédits d'impôt, seront produits pendant l'année qui vient.

Une fois ces états des lieux en main, il sera possible d'évaluer et de planifier les analyses supplémentaires qui pourront être menées, notamment en ce qui concerne les impacts structurels des mesures de crédit d'impôt sur les entreprises et les industries concernées. Ces analyses supplémentaires pourraient s'effectuer en 2006.

Dans le domaine du cinéma

Publier annuellement des indicateurs sur l'industrie du cinéma et de la production télévisuelle.

À partir des programmes et des mesures de soutien qu'elle gère, la Société est en mesure de produire annuellement une part importante des statistiques disponibles sur l'industrie du cinéma et de la production télévisuelle au Québec. Intégrées à la publication annuelle de l'Observatoire de la culture et des communications, *Statistiques sur l'industrie du film*, ces statistiques offrent un portrait toujours actualisé de la production québécoise de films et d'émissions de télévision, et de l'évolution de son financement.

Objectif 3

Favoriser une mise à niveau continue des procédés et des équipements en fonction de l'avancement technologique.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Dans le domaine du cinéma

Examiner l'implantation du cinéma numérique dans les salles commerciales et parallèles, et encourager le développement d'un projet expérimental de diffusion numérique.

L'implantation des technologies numériques dans le domaine du cinéma et de la production télévisuelle est un processus amorcé il y a plus d'une quinzaine d'années. On y a recours systématiquement dans les activités de post-production et, de plus en plus fréquemment, au moment de la production.

Sur le plan de la diffusion, les processus sont également en mutation. Plusieurs réseaux de télévision dans le monde, notamment aux États-Unis et en Europe, sont sur le point de passer à l'ère de la diffusion numérique (HD). Ce processus est également amorcé au Canada et au Québec. Les technologies ont atteint un haut niveau de performance (2K et 4K), mais les *Majors* du cinéma ne se seraient pas encore entendus de façon définitive sur une norme (un *standard*). Toutefois, il est d'ores et déjà possible de faire des projections de films en recourant au format HD, soit le format retenu comme norme pour la télévision. Le cinéma Ex-Centris à Montréal présente régulièrement des films en numérique, notamment dans ce format.

La diffusion des films en format numérique a l'avantage de réduire considérablement les coûts d'exploitation des films, notamment ceux inhérents aux copies 35 mm et à leur transport. Toutefois, jusqu'à maintenant, les coûts élevés des appareils de projection portaient ombrage à ces avantages économiques. Par exemple, c'est dans ce contexte qu'une entreprise de Montréal, DigiScreen, a travaillé à mettre au point un système plus économique de projection numérique des films, qui pourrait servir adéquatement des petites salles de cinéma, des salles de spectacles ou des auditoriums dont la capacité est d'environ 150 à 200 personnes. Or, ce système, qui présente la souplesse de s'adapter à l'évolution future des technologies, pourrait être déployé dans différentes régions et permettre ainsi une diversification accrue de l'offre de films au Québec. En effet, une grande part de la production mondiale et québécoise de films (productions indépendantes et de la relève, courts et moyens métrages, documentaires, films d'animation, etc.) ne présente pas le profil d'exploitation du modèle hollywoodien et pourrait bénéficier de la mise en place d'un réseau de distribution et d'exploitation en format numérique.

Compte tenu de ces perspectives, la SODEC a entamé un processus d'analyse des différentes conditions à réunir pour réaliser avec succès l'implantation des projections numériques. Une décision devrait donc se prendre au début du prochain exercice financier.



Dans le domaine du disque

Poursuivre la réflexion concernant le développement du DVD musical.

Depuis dix ans, le déploiement des réseaux de communication et la numérisation croissante des œuvres et des contenus ont eu des répercussions très importantes dans le domaine de la musique. Consciente de l'importance de ces changements, la SODEC observe cette évolution depuis plusieurs années et a ajusté progressivement son intervention en fonction de ses disponibilités financières.

C'est au cours d'une réflexion sur l'adéquation entre les mesures fiscales et les développements survenus dans le domaine de la musique que la nécessité de produire un état des lieux sur les nouvelles formes d'édition de la production musicale, dont celle du DVD vidéo musical, est apparue. Cette étude a été réalisée au cours de l'année et a été rendue publique en mars 2005 sous le titre *Les nouveaux supports musicaux dans le domaine de la musique : du SACD au DVD musical*. Le document présente l'état du marché et de la production sur la scène mondiale et québécoise, en plus d'estimer les coûts de production et les perspectives de rentabilisation du DVD vidéo musical sur notre territoire, ce qui devrait permettre aux différents intervenants d'évaluer la place que pourrait ou devrait prendre cette nouvelle forme d'édition de la production musicale au Québec. Les travaux à cet effet se poursuivront en 2005-2006.

LA PROSPECTIVE DANS LES INDUSTRIES CULTURELLES

Axe 5

Ouverture à la modernité artistique et technologique

Savoir s'adapter aux transformations des moyens d'expression dans chacun des domaines et reconnaître les nouveaux modes de création tout en facilitant l'intégration de la relève au marché.

Objectif 1

Considérer dans l'aide à la production et à la diffusion le recours aux nouvelles technologies et au numérique.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Poursuivre le suivi sur l'impact des nouvelles technologies et du numérique sur les industries culturelles et adapter, au besoin, les dispositifs de soutien aux entreprises.

Depuis plusieurs années, la SODEC poursuit un *monitoring* des nouvelles technologies et de leur impact sur les industries culturelles. La Société se tient d'abord informée de façon systématique et continue des changements en cours et valide leur importance stratégique auprès de son personnel spécialisé ainsi qu'auprès des commissions et du Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle. Ces échanges peuvent donner lieu à des analyses plus approfondies et conduire, le cas échéant, à des modifications aux programmes et aux mesures de soutien.

Dans le domaine du cinéma

Encourager le financement de projets expérimentaux (ex. tournage de courts métrages en HD).

La production de films en format numérique est une option retenue par un nombre croissant de cinéastes, et ce type de tournage est admissible aux différents programmes d'aide au cinéma et à la production télévisuelle. On remarque toutefois que ce sont les réalisateurs de la relève qui y ont le plus fréquemment recours, soit pour sa souplesse d'utilisation et, très certainement, pour les économies que ce format permet.



Programme d'aide aux jeunes créateurs, cinéma et production télévisuelle, répartition des projets de production soutenus selon le format de tournage, de 2002-2003 à 2004-2005

	2002-2003		2003-2004		2004-2005		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
16 mm			1		1		2	
Super 16	5		9		6		20	
35 mm	9		2		8		19	
Beta SP	1		1		1		3	
Total partiel analogique	15	31,9	13	36,1	16	48,5	44	37,9
Beta-numérique			3		1		4	
DV	13		11		8		32	
DVC Pro	3		1		2		6	
HD	1		3		3		7	
Mini-DV	13		5		2		20	
Mini-DV et DV	1						1	
Total partiel numérique	31	66,0	23	63,9	16	48,5	70	60,4
16 mm et DV	1				1		2	
Total partiel analogique et numérique	1	2,1	—	0,0	1	3,0	2	1,7
Total	47	100,0	36	100,0	33	100,0	116	100,0

Parmi les films appuyés financièrement au moyen du Programme d'aide aux jeunes créateurs, il y a eu 70 productions tournées sur support numérique, soit 60 % des œuvres réalisées au cours des 3 dernières années. Cependant, la production numérique en haute définition (HD) reste très coûteuse, et seulement sept réalisateurs ont utilisé ce support.

Objectif 2

Admettre comme un domaine nouveau la production numérique interactive à contenu culturel.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Contribuer à l'élaboration de la stratégie gouvernementale de développement des contenus numériques interactifs, pilotée par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

La SODEC s'est associée, à l'automne 2004, au processus d'évaluation critique du portrait de situation établi par le MCC. Elle a participé à des travaux de documentation relatifs aux dispositifs de soutien qu'elle a gérés dans ce domaine par le passé. La Société poursuivra sa collaboration en fonction du calendrier de travail du MCC.

Objectif 3

S'assurer d'offrir des mesures incitatives en faveur de la relève dans chacun des domaines selon les besoins.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Maintenir, de façon prioritaire et dans tous les programmes où cela est applicable, les dispositifs qui facilitent l'expression et l'affirmation de la relève.

En 2004-2005, trois programmes d'aide financière proposent des dispositifs spécifiques pour la relève.

Dans le domaine du cinéma et de la production télévisuelle, le Programme d'aide aux jeunes créateurs vise à soutenir la relève et à intégrer les jeunes créateurs dans les circuits réguliers de la production cinématographique et télévisuelle. Incidemment, les nouvelles mesures du Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle ont permis d'augmenter l'aide accordée par projet dans les différents volets. Par exemple, l'investissement moyen en production de courts et moyens métrages de fiction ou documentaire est passé de 34 688 \$ en 2002-2003 à 47 815 \$ en 2004-2005, soit une augmentation de 38 %.

Par ailleurs, le Programme d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés (PADISQ) propose un volet d'aide destiné au secteur para-industriel afin de soutenir les petites entreprises qui travaillent au développement de la carrière d'artistes québécois œuvrant à l'intérieur de créneaux généralement peu commerciaux ou dans des genres en émergence. Ainsi, grâce à ce volet, 284 500 \$ ont été versés à 36 entreprises.

Enfin, dans le domaine des métiers d'art, le volet 2 du Programme d'aide aux artisans et aux entreprises en métiers d'art est réservé aux entreprises en démarrage pour leur permettre d'acquérir l'équipement approprié à leur production et de développer leurs activités de commercialisation. La SODEC a consacré aux entreprises de la relève en métiers d'art, en 2004-2005, une enveloppe budgétaire deux fois plus importante qu'en 2003-2004, et ce, malgré la décroissance des crédits, soit 68 350 \$, comparativement à 33 125 \$ l'année précédente.

Favoriser la diffusion des œuvres de la relève dans les réseaux existants (salons, festivals, tournées, etc.).

Si un certain nombre de programmes offrent des mesures spécifiques pour soutenir la production de la relève, la SODEC propose également certains volets ou programmes pour favoriser la diffusion de cette production. Il s'agit le plus souvent d'une aide financière à la tenue d'événements, de concours ou de festivals qui se consacrent, en tout ou en partie, à la promotion des œuvres de la relève et des jeunes artistes.

Dans le domaine du cinéma et de la production télévisuelle, la SODEC a soutenu, en 2004-2005, outre son habituelle participation à *Regard sur le court métrage au Saguenay*, plusieurs activités de diffusion ponctuelles. Il s'agit, entre autres, de la circulation d'une programmation québécoise de courts métrages *Québécois tout court* (au Québec) et *Sacrés québécois* (en France et en Belgique), et de la *Tournée des Rendez-vous* dans les cégeps, organisée par les *Rendez-vous du cinéma québécois*, ainsi que du *Festival du film court de Victo*. Si ces programmations ne sont pas exclusivement consacrées à la relève, elles sont cependant un moyen de diffusion privilégié pour sa production. Par ailleurs, la SODEC porte une attention particulière à la diffusion des courts et longs métrages produits par les indépendants, souvent réalisés par de jeunes équipes de création.

Dans le domaine du disque et du spectacle de variétés, le *Festival en chanson de Petite-Vallée*, le *Festival international de la chanson de Granby*, le concours *Ma première Place des Arts* et *Les Week-ends de la Chanson* sont des lieux privilégiés de diffusion et d'apprentissage pour la relève en chanson. En soutenant de tels événements, la SODEC désire appuyer les démarches innovatrices



de la relève. Sa nouvelle participation, en 2004-2005, à *Pop Montréal* et au concours *Les Francouvertes* permet également de renforcer cet objectif. Ces événements sont tous deux promoteurs de genres musicaux spécialisés dans lesquels gravitent principalement des artistes de la relève. Enfin, un récent bilan du Programme de sensibilisation à la chanson et de diffusion en milieu collégial confirme que ce dispositif d'aide, en visant la clientèle étudiante, soutient la circulation d'une majorité d'artistes et de formations qui sont de nature « émergente et marginale ».

En soutenant la diffusion des œuvres de la relève, la SODEC participe à l'émergence de nouveaux talents et de nouveaux modes de production, mais également à la circulation de ces productions sur tout le territoire du Québec.

LA PROSPECTIVE DANS LES INDUSTRIES CULTURELLES

Axe 6

Connaissance des industries culturelles

Favoriser la compréhension de toutes les facettes des industries culturelles par une analyse continue de leurs composantes et la diffusion d'une information autant générale que spécialisée.

Objectif 1

Mettre en évidence à des fins d'information les dimensions culturelle, économique et professionnelle des activités de la SODEC.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Produire, pour chacun des domaines, des notes de synthèse à partir des rapports et bilans de gestion de programmes et, dans la mesure où les données sont publiques, à partir des mesures d'aide fiscale et bancaire, en vue de diffuser les principales observations et conclusions.

En 2004, la SODEC a publié plusieurs études et analyses qu'elle avait produites ou commandées en partenariat avec d'autres organismes. Ces divers documents sont disponibles sur le site Internet de la Société :

- *Impact économique des tournages étrangers au Québec – Analyse des retombées économiques d'une dépense de 10 M\$ effectuée au Québec dans le cadre de tournages étrangers ;*
- *Analyse des grands festivals de films au Canada – Rapport sommaire ;*
- *L'ingénierie linguistique et ses applications éventuelles à l'industrie du doublage ;*
- *Statistiques sur l'industrie du film ;*
- *Une filière d'envergure. La production audiovisuelle et les industries connexes dans la région de Montréal et au Québec ;*
- *Commercialisation du patrimoine audiovisuel québécois. État des lieux ;*
- *Les quotas à la télévision française. Notes d'information.*

La Société a également utilisé son bulletin d'information, *SODEXPRESS*, pour publier de courts articles relatifs à la gestion de ses programmes. Elle publiait ainsi, en février 2004, un article sur la contribution de la SODEC au développement d'un fonds de garantie en Afrique; en juin, un article sur le succès de la première édition de l'Atelier Grand Nord; et en novembre, le *Portrait du long métrage de fiction – secteur privé – 2004-2005*.

Livrer périodiquement, sur le site Internet de la SODEC et de l'Observatoire de la culture et des communications, des données standardisées sur les industries culturelles.

Dans le cadre de la réalisation de l'*État des lieux du livre et des bibliothèques* au Québec, la SODEC a fourni à l'Observatoire des données et des analyses afin d'établir un portrait aussi complet que possible sur ce secteur d'activité. La Société s'est penchée plus spécifiquement sur les diverses composantes de la commercialisation du livre et a abordé les caractéristiques du marché, les activités de distribution et l'état du réseau des librairies agréées ainsi que celui des salons du livre au Québec de 1997 à 2002.

Dans le domaine du cinéma et de la production télévisuelle

Poursuivre les travaux d'élaboration d'un portrait économique du domaine.

Conformément à l'objectif de parfaire sa connaissance des industries culturelles composant sa clientèle, la SODEC produit périodiquement des portraits économiques par domaine. Après la production de portraits sur l'industrie du disque et du spectacle de variétés, l'industrie du livre et des métiers d'art, le temps était venu de s'attaquer au domaine du cinéma et de la production télévisuelle.

Dans le cadre du Forum métropolitain de l'industrie cinématographique, la SODEC a participé à la production d'une étude de E&B Data sur l'impact des tournages étrangers au Québec. Étant donné la mobilité notoire des tournages cinématographiques étrangers, et dans un contexte de choix budgétaires difficiles, il fallait évaluer les bénéfices réels qu'apporte le crédit d'impôt aux tournages étrangers à l'économie québécoise. L'étude a permis de conclure que sur chaque dollar consenti par le gouvernement du Québec en crédit d'impôt, ce dernier réalise un gain net de 2,49 \$.

Cette étude s'ajoute aux travaux préliminaires déjà menés sur la question, soit la revue de littérature, la compilation et la validation des sources de données statistiques et la production d'une étude, menée par E&B Data en collaboration avec la SODEC et d'autres partenaires, sur l'emploi et les impacts économiques de l'ensemble de la filière audiovisuelle.

Les étapes à venir consistent donc à analyser l'ensemble des données disponibles et à rédiger un rapport permettant de tracer un portrait économique de la filière du cinéma et de la production télévisuelle au Québec. Le portrait devrait être achevé vers la fin de l'année budgétaire 2005-2006.

Objectif 2

Lutter contre une vision dualiste des rôles des artistes et des entreprises.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Mettre à jour et diffuser une analyse de l'impact des activités de la SODEC sur les revenus des artistes.

La question de la rémunération des artistes et des auteurs est toujours d'actualité, la plupart d'entre eux ayant la plus grande difficulté à vivre de leur art. Lorsqu'il y a débat sur la question toutefois, on néglige trop souvent l'importance des sommes qui leur sont versées par les producteurs et les éditeurs, lesquelles proviennent du financement des coûts de production et de l'exploitation commerciale des œuvres. Il est également important de rappeler que l'État contribue, de manière indirecte, à soutenir les revenus des artistes et des auteurs par son appui financier aux entreprises de production. Considérant l'importance de cette question, la SODEC a pour objectif de régulièrement mettre à jour l'étude sur *L'impact des opérations financières de la SODEC sur les revenus des artistes et des auteurs*. La dernière version de cette étude a été terminée en juin 2003 et diffusée à l'automne 2003.



L'Observatoire de la culture et des communications ayant produit, à l'automne 2004, un *État des lieux du livre et des bibliothèques* permettant de disposer de nouvelles données structurelles, il a été jugé opportun d'attendre la fin de l'exercice financier 2004-2005 avant de produire de nouvelles analyses. Une autre mise à jour de l'étude de *L'impact des opérations financières des activités de la SODEC sur les revenus des artistes* sera, par conséquent, réalisée au cours de l'année 2005-2006.

Objectif 3

Contribuer avec le MCC, le CALQ et les associations aux activités de l'Observatoire de la culture et des communications.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Contribuer financièrement à l'Observatoire de la culture et des communications.

Quatre institutions québécoises se sont unies pour créer l'Observatoire de la culture et des communications : l'Institut de la statistique du Québec, le ministère de la Culture et des Communications (MCC), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ainsi que la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Ensemble, elles ont convenu du rôle et du mandat de l'Observatoire et de son financement.

La contribution annuelle de la SODEC au financement de l'Observatoire s'élève à 100 000 \$ et elle est directement tributaire de l'intérêt et de la portée des travaux de cet organisme. Ces travaux permettent, sans contredit, de mieux documenter et comprendre l'évolution des domaines culturels et d'y intervenir plus adéquatement.

Collaborer à l'édition 2005 de Statistiques sur l'industrie du film.

La SODEC contribue annuellement à la réalisation de quatre chapitres de *Statistiques sur l'industrie du film*. Sa participation vise à établir un portrait toujours actualisé de la production cinématographique et télévisuelle au Québec. Cette publication est éditée par l'Observatoire de la culture et des communications, et elle peut être téléchargée gratuitement de son site Internet.

Assister aux réunions des comités consultatifs.

Pour accomplir sa mission, l'Observatoire s'est entouré de huit comités consultatifs, où siègent des représentants des divers domaines culturels. Ces comités ont pour principales fonctions de donner des avis et de communiquer les attentes des milieux concernés. La SODEC et le CALQ sont également invités à participer aux réunions de ces comités. Ainsi, la Société a délégué en cours d'année des représentants à tous les comités qui traitent des questions liées à ses domaines d'intervention.

Objectif 4

Analyser le processus de renouvellement des postes de direction des entreprises culturelles dans un contexte de départ à la retraite massif et évaluer les mesures pertinentes à prendre.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Documenter la situation, préciser le problème et préparer une note de réflexion.

Le renouvellement dans les postes de direction des entreprises, peu importe le secteur d'activité, représente un enjeu majeur au Québec pour les prochaines décennies. En effet, vu l'âge actuel des baby-boomers, on prévoit que, d'ici 10 ans, 50 % des entrepreneurs du Québec prendront leur retraite et que d'ici 15 ans, ce taux atteindra 75 %. Cette situation est également prévisible dans le domaine culturel et, selon les réflexions amorcées à la SODEC, elle invite tous les acteurs, selon

leurs responsabilités respectives, à prendre les moyens nécessaires pour que le processus de transmission d'entreprises se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Ce phénomène interpelle d'abord les entrepreneurs qui doivent effectuer une planification bien orchestrée susceptible de se dérouler sur une période de cinq à dix ans, si l'on veut en assurer le plein succès. Cette planification soulève des questions très importantes quant à la valeur marchande des entreprises, au financement du rachat éventuel, aux règles fiscales et à la formation de la relève. Dans le cas d'une transmission dans un cadre familial, il faut également que l'entrepreneur sache gérer, le cas échéant, les caractéristiques particulières du contexte émotif dans lequel elle se fait.

La SODEC a produit en 2004-2005 une première réflexion sur le renouvellement des postes de direction dans un contexte de départ à la retraite des entrepreneurs. Au cours du prochain exercice financier, la Société examinera la situation particulière qui prévaut dans chaque domaine culturel qui relève de son mandat et verra à préciser le rôle qu'elle peut et entend tenir dans ce processus.

LE PARTENARIAT COMME PRINCIPE D'ACTION

Axe 7

Professionnalisme des entreprises

Établir une stratégie de renforcement du professionnalisme des entreprises qui s'appuie notamment sur le partenariat d'affaires, les programmes gouvernementaux et des activités ponctuelles.

Objectif 1

Repérer les moments où s'exerce la fonction conseil dans la relation à l'entreprise et systématiser les services.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Constituer un comité interne qui analysera les différentes tâches effectuées lors de l'administration des aides fiscales, bancaires ou sélectives de la Société afin de déterminer lesquelles se rapportent à une fonction conseil dans la relation avec les entreprises.

Cette action a été reportée en 2005-2006.

Dans le domaine du cinéma et de la production télévisuelle

Développer des outils (ateliers et guides) pour la promotion et la distribution.

Les différents acteurs du domaine et les organismes publics, dont la SODEC, ont entamé un processus de réflexion sur les besoins et la façon d'organiser, de façon efficiente, les activités de distribution du cinéma indépendant, du court métrage et du documentaire. Ce processus s'est révélé nécessaire compte tenu du petit nombre d'entreprises de distribution spécialisées dans ces genres, mais également à la suite de la fermeture, ces dernières années, de deux de ces entreprises. Diverses consultations et réflexions ont lieu dans le milieu et certaines propositions sont actuellement en développement. La SODEC suit l'évolution de ce dossier et évaluera, en temps voulu, sa capacité d'intervention.

Par ailleurs, afin de stimuler la distribution du cinéma indépendant et d'améliorer la connaissance des jeunes producteurs en matière de mise en marché de leurs productions, un projet piloté par le Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM) est à l'étude au Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) et à la SODEC. Pour la SODEC, il s'agirait d'une intervention visant l'amélioration des compétences en distribution dans le domaine du cinéma.



Quant à la promotion et à la distribution du cinéma québécois et francophone dans son ensemble, la SODEC soutient, depuis plusieurs années, la tenue annuelle de *Travelling*. Lors de cet événement, les distributeurs de films du Québec présentent aux exploitants de salles les films du Québec et de la Francophonie qu'ils ont acquis en vue d'une distribution pendant l'année. Cette occasion leur permet de rencontrer les acteurs et réalisateurs des films et aussi de planifier la sortie de ces films.

Objectif 2

Poursuivre notre collaboration à la mise en œuvre des politiques de développement des ressources humaines en culture.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Poursuivre la collaboration de la SODEC avec le Conseil québécois des ressources humaines en culture et avec le ministère de la Culture et des Communications sur toutes les questions concernant les ressources humaines en culture.

En 2004-2005, la SODEC a été associée au ministère de la Culture et des Communications, au CALQ, à Emploi-Québec et au CQRHC pour produire un bilan des dispositifs de formation continue mis en application au cours des trois dernières années, à titre expérimental. Ce travail de bilan sera achevé au cours du prochain exercice financier et devrait déboucher sur une planification permanente des activités de formation continue.

LE PARTENARIAT COMME PRINCIPE D'ACTION

Axe 8

Actif dans le développement local et régional

Contribuer au développement culturel local et régional en apportant un soutien régulier découlant de chacune des fonctions de la Société ainsi que par la conclusion d'ententes spécifiques portant sur les entreprises culturelles.

Objectif 1

Atteindre ou maintenir un volume optimal d'activités dans chaque domaine.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Participer, dans le cadre des ententes spécifiques de régionalisation, à des séances de travail pour sensibiliser les agents économiques aux problématiques de développement et de financement des entreprises culturelles.

Afin de mieux soutenir le développement des entreprises culturelles en région, la SODEC, grâce aux ententes spécifiques de régionalisation, propose d'encourager les agents économiques régionaux et locaux à collaborer avec les milieux culturels pour qu'ils contribuent au rayonnement de la culture de leur région.

Pour ce faire, la SODEC et ses partenaires ont prévu des activités ciblées qui permettent de sensibiliser ces agents économiques, spécialement les Conseils locaux de développement (CLD), aux problématiques de développement des entreprises culturelles.

Ainsi, en juin 2004, dans le cadre de l'entente spécifique en cours avec la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la SODEC a participé à deux séances de travail réunissant les agents de développement de la région, à Gaspé et Cap-aux-Meules, où elle a présenté les particularités du financement des entreprises culturelles ainsi que sa politique financière et les programmes d'aide financière de la Société.

Poursuivre les rencontres avec les intervenants régionaux (bureaux du MCC, les Conférences régionales des élus et les Conseils régionaux de la culture) lors de la tenue des événements en région (salons, festivals, etc.).

La SODEC soutient, dans les régions du Québec, un ensemble d'événements culturels d'envergure régionale, nationale et internationale (festivals de cinéma ou de musique, salons du livre ou des métiers d'art). Ces événements sont des moments privilégiés de rencontre pour les différents acteurs culturels, institutions régionales ou locales, corporations professionnelles, agents économiques ou de développement, entreprises et organisations.

La SODEC maintient, année après année, une présence active lors de ces événements afin de partager son expertise, mais surtout de prendre connaissance sur le terrain des enjeux et des réalités de la région. En plus de participer aux activités professionnelles ou ateliers mis sur pied par les organisateurs des événements, elle y joue elle-même, à l'occasion, un rôle de coordonnateur d'activités spécifiques touchant le développement des entreprises culturelles.

Produire un bilan statistique des interventions de la SODEC dans les 17 régions administratives.

La SODEC établit annuellement un portrait de ses interventions selon les différentes régions administratives. Outre la densité de population, les résultats sont tributaires de la nature des activités des entreprises culturelles dans chaque région et des demandes qu'elles déposent aux programmes correspondant à leurs besoins. Les régions de Montréal et de Québec concentrent les activités de production cinématographique et télévisuelle drainant des sommes importantes, mais la production d'un seul long métrage dans une région périphérique peut causer une variation importante des résultats.

Évolution des interventions de la SODEC, par région administrative, de 2002-2003 à 2004-2005*

Région administrative	2002-2003				2003-2004				2004-2005			
	Nb	%	\$	%	Nb	%	\$	%	Nb	%	\$	%
01 Bas-Saint-Laurent	30	1,7	481 069	1,1	34	2,3	308 009	0,7	39	2,8	466 850	1,2
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	43	2,5	481 292	1,1	29	1,9	326 255	0,7	28	2,0	274 010	0,7
03 Québec	176	10,3	2 818 656	6,6	135	9,1	3 510 418	7,9	133	9,4	2 828 941	7,0
04 Mauricie	19	1,1	242 594	0,6	14	0,9	400 639	0,9	13	0,9	262 556	0,6
05 Estrie	46	2,7	691 337	1,6	30	2,0	274 724	0,6	34	2,4	427 479	1,0
06 Montréal	1 081	63,3	33 936 417	79,9	998	67,0	35 975 852	81,2	901	63,7	33 469 908	82,2
07 Outaouais	19	1,1	210 016	0,5	16	1,1	160 312	0,4	20	1,4	178 964	0,4
08 Abitibi-Témiscamingue	15	0,9	227 523	0,6	11	0,7	237 945	0,5	12	0,8	226 450	0,6
09 Côte-Nord	10	0,6	136 137	0,3	10	0,8	230 626	0,5	8	0,6	139 782	0,3
10 Nord-du-Québec	6	0,4	41 114	0,1	2	0,1	25 088	0,1	3	0,2	16 339	0,0
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	14	0,8	291 023	0,7	20	1,3	341 200	0,8	23	1,6	218 678	0,5
12 Chaudière-Appalaches	24	1,4	123 007	0,3	17	1,1	80 173	0,2	22	1,5	82 447	0,2
13 Laval	12	0,7	156 853	0,4	11	0,8	110 838	0,3	7	0,5	186 754	0,5
14 Lanaudière	32	1,9	400 553	1,0	17	1,1	128 508	0,3	22	1,6	239 787	0,6
15 Laurentides	39	2,3	382 958	0,9	27	1,8	293 746	0,7	24	1,7	226 478	0,6
16 Montérégie	133	7,8	1 789 078	4,2	114	7,7	1 874 110	4,2	114	8,1	1 429 050	3,5
17 Centre-du-Québec	9	0,5	55 441	0,1	5	0,3	18 800	0,0	12	0,8	52 525	0,1
Total	1 708	100,0	42 465 068	100,0	1 490	100,0	44 297 243	100,0	1 415	100,0	40 726 998	100,0

*Exclut les activités de la Direction générale du financement des entreprises et de la Direction générale de l'aide fiscale aux entreprises culturelles.

Évolution des interventions de la SODEC, par regroupement de région administrative, de 2002-2003 à 2004-2005*

Programme d'aide	2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Nb	\$	%	Nb	\$	%	Nb	\$	%
Régions sauf celles de Montréal et de Québec	451	5 709 995	13,4	357	4 810 972	10,9	381	4 428 149	11,0
Régions de Montréal et de Québec	1 257	36 755 073	86,6	1 133	39 486 270	89,1	1 034	36 298 849	89,0
Total	1 708	42 465 068	100,0	1 490	44 297 242	100,0	1 415	40 726 998	100,0

*Exclut le financement des entreprises, le financement intérimaire des crédits d'impôt et les mesures fiscales.

Globalement, la SODEC a connu une diminution du nombre de ses interventions et du montant octroyé aux entreprises. Par contre, la proportion du nombre d'interventions en région est passé de 24 % en 2003-2004 à 27 % en 2004-2005, avec 381 interventions pour 4,4 millions de dollars.

Objectif 2

Adapter les actions aux réalités diverses du territoire.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Assurer le suivi des ententes spécifiques de régionalisation signées avec le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

En 2004-2005, deux des ententes spécifiques que la SODEC a conclues avec des régions, venaient à terme, soit celles signées avec les régions du Bas-Saint-Laurent et de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Les accords concernant le développement et la commercialisation des métiers d'art ont été réalisés. Par ailleurs, les activités d'animation de la lecture et du livre amorcées au cours de l'entente devront exceptionnellement se poursuivre en 2005-2006. Dans les deux cas, la SODEC a été en mesure de concrétiser sa participation grâce à l'octroi, par la ministre de la Culture et des Communications, de montants spécifiques non récurrents.

Pendant l'année, la SODEC a également participé aux rencontres des deux comités de suivi des ententes, au cours desquelles les partenaires ont amorcé une réflexion portant sur un bilan ainsi que sur les perspectives de renouvellement de ces partenariats avec les régions. En ce qui a trait à la SODEC, ces discussions, qui doivent se poursuivre en 2005-2006, seront alimentées par les conclusions du bilan des ententes spécifiques en cours de réalisation à la Société.

Collaborer à la réalisation de l'état de situation sur les entreprises culturelles et la pratique artistique au Nunavik, en partenariat avec l'Institut culturel AVATAQ et le CALQ.

La réalisation de *L'État des lieux du développement des entreprises culturelles et état de situation de la pratique artistique au Nunavik*, amorcée en août 2003, doit permettre de connaître le rôle et l'impact, dans la région, des entreprises et organisations sur les plans tant culturel que social et économique.

Au 31 mars 2005, l'Institut culturel AVATAQ était sur le point de terminer l'étude et de présenter un premier rapport à la SODEC et au CALQ. Devant initialement se terminer en mars 2004, l'échéance avait été reportée une deuxième fois en raison de l'ampleur du territoire à couvrir pour la collecte des données. Le rapport final doit être déposé au début de l'exercice 2005-2006.

Objectif 3

Préparer un bilan des processus de mise en place des ententes et des besoins exprimés par les régions.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Effectuer une analyse critique du processus de négociation des ententes déjà signées et déterminer les bases d'une nouvelle approche.

La SODEC a amorcé, en fin d'exercice 2004-2005, une analyse critique de sa participation aux trois ententes spécifiques menées au cours des cinq dernières années avec les régions de l'Outaouais (de 2000-2001 à 2002-2003), du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (de 2002-2003 à 2004-2005), au regard du processus de négociation des ententes, des résultats atteints et des nouvelles pistes d'intervention possibles. Les deux dernières ententes se terminant au 31 mars 2005, ce bilan sera finalisé au début du prochain exercice financier.

Au cours des dernières années, et tout en poursuivant la mise en œuvre des ententes spécifiques signées, de nouvelles pistes d'intervention ont émergé lors de rencontres exploratoires menées avec d'autres régions. Si elles n'ont pas abouti à la signature d'autres ententes, ces rencontres ont toutefois permis de mieux connaître les problématiques de financement vécues par les petites entreprises situées en région. Ce qui a conduit à envisager l'établissement, en collaboration avec les agents économiques locaux que sont les CLD, de moyens plus adéquats pour soutenir le développement de ces entreprises.

Objectif 4

Établir une entente générale avec les Conseils locaux de développement pour un partenariat visant l'implantation d'une politique de microcrédit.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Explorer des pistes de collaboration à la lumière de l'adoption de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional.

Considérant le mandat de développement des entreprises culturelles de la SODEC, il nous est rapidement apparu évident que les Centres locaux de développement (CLD) constituaient, dans les régions, des partenaires potentiels. En effet, ces organisations jouent un rôle de première ligne en soutenant les petites entreprises dans l'élaboration de leurs plans d'affaires, et elles disposent de leviers financiers compatibles avec ceux de la Société. La Direction générale du financement des entreprises a analysé le portefeuille de la Société sous l'angle du microcrédit et de l'intervention régionale. Le besoin exprimé est celui de pouvoir compter sur une analyse de dossier mettant en évidence le contexte de développement d'une entreprise et de pouvoir s'associer à un partenaire en mesure de l'accompagner dans son avancement. À cet égard, la SODEC a élaboré une proposition en vue de convenir, avec les CLD intéressés, d'une entente spécifique de partenariat dont le but est d'offrir aux entreprises culturelles situées en région l'accès à un crédit bancaire adapté à leurs besoins. L'expérience pourrait débuter en 2005-2006 avec un groupe témoin de CLD.

UNE GESTION SENSIBLE ET COMPÉTENTE

Axe 9

Préoccupation constante de la qualité du service

Servir la clientèle en s'appuyant sur une connaissance précise de ses attentes dans un esprit d'ouverture et de transparence.

Objectif 1

Partager entre les directions générales une même vision des relations avec les clientèles et le milieu associatif.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Diffuser à l'interne la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, notamment à l'occasion de rencontres avec les employés.

La *Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens* reflète les engagements de la SODEC face à la prestation de ses services. Parmi ces engagements figurent la personnalisation des rapports, le partenariat réel, l'accessibilité, l'équité, la transparence, la gestion confidentielle de l'information et le professionnalisme du personnel. Lors de son adoption en 2003-2004, une rencontre de sensibilisation a été tenue avec tous les employés pour assurer une bonne compréhension de cette politique et de son application à la SODEC. Les échos favorables du public quant à son niveau de satisfaction et l'absence de plaintes nous confirment que ces engagements sont bien inscrits dans la conduite de nos relations avec la clientèle.

Favoriser des rencontres entre le personnel des directions générales pour échanger sur les expériences et l'environnement de travail.

Une première réunion du nouveau comité de gestion, regroupant à la fois les directeurs généraux, les directeurs et les adjoints aux directeurs généraux, a eu lieu en fin d'exercice. L'institutionnalisation de ce comité, qui se réunira quatre fois par année, illustre l'importance de cet axe d'intervention et confirme que ce comité constitue le lieu privilégié pour échanger sur la gestion courante de la Société et la planification de l'évolution des pratiques de gestion de la Société.

Objectif 2

Conforter l'esprit d'ouverture au sein des équipes en adoptant une politique d'amélioration continue des services.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Réaliser et diffuser auprès des employés un cahier des politiques internes.

Afin d'assurer un repérage plus rapide des politiques internes, il était nécessaire de fournir à tous les employés un document de référence intégrant toutes les politiques, directives ou autres lignes directrices de la Société et toute autre information pertinente à l'accomplissement du travail.

Un nouveau site sur le réseau informatique regroupant l'ensemble des politiques et directives de la Société a été développé au cours de l'année et sera accessible à tous les employés dans les premiers mois de l'exercice 2005-2006. Cette opération permettra également une normalisation des divers formulaires en circulation à la Société, qui seront aussi disponibles sur ce site.

Objectif 3

Solliciter des avis des commissions consultatives et du CNCT sur les besoins en matière de service.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Planifier des rencontres avec les commissions et le CNCT pour discuter de la qualité des services.

Les commissions et le CNCT constituent des interlocuteurs naturels nous permettant d'être en contact avec notre clientèle. Nous croyons qu'ils sont en mesure de nous fournir des indices quant à la perception de notre clientèle sur la qualité de nos services et des améliorations à rechercher. Au cours de cette année, la *Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens* n'a été présentée qu'à la Commission du livre et de l'édition spécialisée, mais les commentaires recueillis à cette occasion indiquent un fort taux de satisfaction de ces représentants de l'industrie à l'égard de notre prestation de services. Ce point reste cependant à l'ordre du jour des prochaines rencontres des autres commissions.

Planifier la réalisation d'un sondage auprès de nos clientèles.

Le recours aux sondages constitue un instrument efficace de diagnostic sur l'état de satisfaction de la clientèle. Comme la SODEC n'a jamais utilisé une telle approche, il nous semblait important de réfléchir à la pertinence de mener un sondage de ce genre.

Les commentaires positifs recueillis, l'absence de plainte et le peu de cas significatifs d'insatisfaction rapportés au cours des dernières années à la SODEC, de même que les coûts inhérents à une telle démarche, nous ont amenés, pour le moment, à rejeter cette action. Nous demeurerons cependant attentifs aux commentaires de nos clients et maintenons notre volonté de travailler à l'amélioration continue de la qualité du service.

UNE GESTION SENSIBLE ET COMPÉTENTE

Axe 10

Parfaire les compétences

Intégrer à l'ensemble de l'organisation un processus d'optimisation de la qualité des services basé sur le développement des compétences et l'ajout d'instruments de gestion modernes et adaptés aux fonctions de la Société.

Objectif 1

Mettre en place un mécanisme permanent d'évaluation des compétences.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Tracer les orientations, objectifs et paramètres d'un modèle d'évaluation.

Tel que mentionné dans le dernier rapport annuel de gestion, nous considérons important d'intégrer, dans l'ensemble de l'organisation, un processus d'optimisation de la qualité des services basé sur le développement des compétences et l'ajout d'instruments de gestion modernes et adaptés aux fonctions de la Société. La SODEC entendait produire, au cours de l'exercice financier, un document d'orientation en la matière. Toutefois, cette planification a dû être révisée pour laisser place au dossier relatif à l'équité salariale. En effet, la Société, comme d'autres sociétés d'État, s'est vu imposer, au cours de 2003, l'obligation de réaliser de façon autonome un programme d'équité salariale par suite d'une décision de la Commission de l'équité salariale. Cette opération nécessitera,



entre autres, une révision systématique des descriptions de tâches des employés et mobilisera une grande part de l'attention de la Direction des ressources humaines. Conséquemment, nous ne prévoyons pas aborder cet axe du plan d'action avant le début de 2005-2006, et tout l'échéancier relatif à cet axe sera décalé de deux ans. Les travaux relatifs au programme d'équité salariale permettent néanmoins d'avancer cette démarche dans la mesure où ils sous-tendent l'examen de la nature des qualifications requises et des compétences à développer pour tous les postes de la SODEC.

Convenir d'un mécanisme après une période d'échanges avec les employés et implanter le mécanisme.

Compte tenu du report (voir point précédent) des travaux relatifs aux orientations de la SODEC en matière de développement des compétences, ces deux opérations voient leur échéancier reporté.

Objectif 2

Offrir une formation axée sur le service et le développement des pratiques d'affaires.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Définir les besoins sur le plan de l'efficacité et du maintien des compétences, en concertation avec le comité conjoint de formation.

Outre les obligations légales, la formation du personnel constitue un engagement de la Société envers sa clientèle. La préoccupation de déterminer rapidement les axes de formation à privilégier doit s'inscrire dans l'agenda des gestionnaires de la Société, ainsi que celui de tous les membres du personnel, afin d'assurer la réussite de cet objectif. Ainsi, la Direction générale du financement a instauré une pratique visant à permettre à ses professionnels d'assister à tour de rôle à des formations données par l'Ordre des comptables agréés. La Société entend maintenir ses efforts de formation au-dessus du seuil de 1% de la masse salariale que lui impose la loi et elle a appuyé financièrement les demandes individuelles de ses employés pour des formations plus spécifiques.

Par ailleurs, la politique de formation de la Société n'ayant pas été révisée depuis plusieurs années, le comité conjoint de formation devra produire, au cours de l'exercice 2005-2006, des recommandations visant à l'actualiser.

Objectif 3

Organiser des séances d'information sur divers phénomènes de gestion survenus dans l'administration des programmes.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Organiser des séances de travail du Comité de direction sur la qualité des services afin de relever les problèmes et de discuter des solutions. Promouvoir ces réflexions auprès des employés.

Depuis sa création, la SODEC a toujours été attentive à la qualité de ses services auprès de ses différentes clientèles. Chaque direction générale a toujours veillé à ce que ses communications avec les entreprises soient empreintes de respect, de transparence et de diligence. C'est sans doute ce qui explique que, depuis la mise en place de la *Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens*, aucune plainte n'a été acheminée au service prévu à cette fin. Il n'est donc pas apparu nécessaire d'organiser, en 2004-2005, des séances de travail du Comité de direction sur la qualité des services offerts par la Société.

Objectif 4

Établir un échange entre les directions générales sur l'adaptation des outils de gestion.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Implanter le support de gestion informatique du crédit d'impôt à la production cinématographique et télévisuelle.

La gestion et l'analyse des demandes de crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle sont particulièrement complexes en raison des critères d'admissibilité et de leur modification fréquente. De même, cela requerrait des opérations répétitives d'entrée de données et de production de documents administratifs. L'objectif était de livrer, en 2003-2004, une version finale de l'application informatique devant servir d'assistant de gestion de la mesure de crédit d'impôt et de prendre en charge la production des divers documents y afférents. L'équipe de développement informatique a donc livré une application au cours de l'année 2003 et procédé à son rodage. Des modifications gouvernementales importantes à la mesure du crédit d'impôt apportées en cours d'année ont nécessité de nouveaux changements au système. Par contre, le processus de consultation permanente mis en place entre l'équipe de développement informatique et les responsables de l'analyse des dossiers ont permis l'implantation définitive du système au cours de l'année. Le développement de cette application a également permis de rationaliser davantage nos processus de développement informatique et de disposer d'éléments susceptibles d'être réutilisés dans nos nouvelles applications informatiques.

Faire l'analyse des outils et procédures de gestion des programmes.

Au cours des années, la SODEC a développé et mis en place divers outils de gestion des programmes, souvent indépendants les uns des autres, qui nécessitent donc des répétitions improductives d'opérations au moment de transférer l'information entre ceux-ci. Une rationalisation de ces divers processus s'impose afin d'éliminer les répétitions et de faciliter l'analyse des demandes. Ainsi, depuis 2003-2004, diverses applications informatisées ont été implantées. Au cours de l'exercice 2004-2005, l'application pour la gestion du programme d'aide additionnelle à la tournée (domaine du disque et du spectacle de variétés) est devenue entièrement fonctionnelle, et un guide d'utilisation a été produit.

Au cours de l'année, une analyse approfondie a été faite du système informatique utilisé pour la gestion des dossiers de la Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle. Il en ressort clairement que ce système doit être rapidement remplacé. Forts de l'expérience acquise dans le dossier du crédit d'impôt, nous espérons pouvoir amorcer le développement de cette nouvelle application en 2005-2006 pour une mise en fonction dès le début de l'exercice suivant.

Faire l'analyse des outils et procédures de gestion des ressources humaines.

Tel que prévu, nous avons réalisé l'analyse des besoins au cours de l'exercice et procédé à l'achat d'un progiciel de gestion des ressources humaines. La configuration du progiciel et la création de la base de données devraient être terminées d'ici le début de 2006.

Implanter le système de comptabilité intégré en tenant compte des spécificités de chacune des directions générales.

Pendant la dernière année, nous avons procédé à la configuration et à l'implantation du nouveau système comptable, qui sera en service dès avril 2005. La réalisation des gabarits pour les divers rapports de gestion devrait être achevée au début de juin 2005.

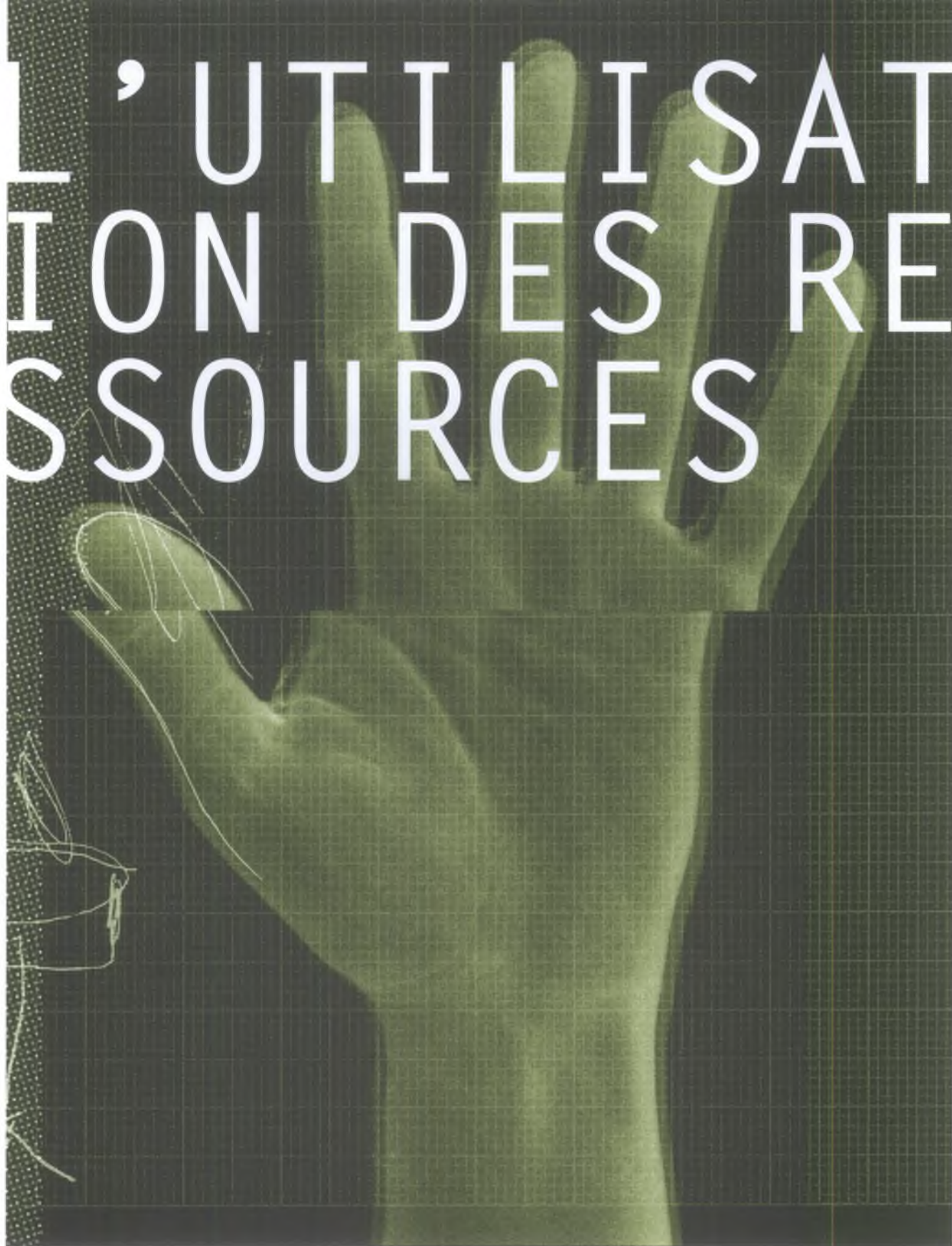
Un autre système est destiné aux opérations financières de la Direction générale du financement des entreprises culturelles. En 2004-2005, des activités de configuration ont été réalisées sur un nouveau progiciel de gestion des interventions de financement. Celui-ci devrait être fonctionnel au cours du prochain exercice et être entièrement compatible avec le système comptable.



LA DÉCLARATION D'ÉVALUATION DES SERVICES AUX CITOYENS

Au cours de la seconde année de promulgation de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, la SODEC n'a reçu aucune plainte formelle relative à la qualité des services, et le secrétariat à la qualité des services n'a eu à intervenir dans aucun dossier d'insatisfaction importante qui aurait pu faire l'objet d'une plainte.

L'UTILISATION DES RESSOURCES



LES RESSOURCES HUMAINES

LES EFFECTIFS

Les effectifs réguliers de la SODEC pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 se chiffraient à quatre-vingt-dix-huit (98) postes, comparativement à quatre-vingt-dix-neuf (99) postes au 31 mars 2004.

Depuis sa décision, au cours de l'exercice 2003-2004, de réduire ses effectifs de huit (8) postes en raison d'une baisse importante de ses revenus d'affaires, la SODEC a su maintenir, durant le présent exercice, une masse salariale à un niveau comparable à l'exercice précédent.

Évolution et répartition des effectifs réguliers par catégories d'emplois en 2004-2005

Catégories d'emplois	Effectifs réguliers au 31 mars 2005						Effectifs réguliers au 31 mars 2004					
	Hommes	Femmes	Total des Effectif	Postes vacants	Total des postes	%	Hommes	Femmes	Total des Effectif	Postes vacants	Total des postes	%
Cadres et assimilés	6	2	8	0	8	8	6	2	8	0	8	8
Professionnels	20	33	53	0	53	54	20	34	54	0	54	55
Personnel de bureau et techniciens	4	32	36	1	37	38	4	33	37	0	37	37
Total	30	67	97	1	98		30	69	99	0	99	
%	31	69					30	70				

SANTÉ ET SÉCURITÉ

La SODEC a achevé son programme de formation. Entamé à la fin de l'exercice précédent et s'adressant à l'ensemble du personnel, ce programme portait sur des notions d'ergonomie et d'aménagement des postes de travail. Chaque poste de travail a été évalué afin d'y apporter, le cas échéant, les correctifs appropriés.

ÉQUITÉ SALARIALE

La SODEC a poursuivi, conjointement avec le Syndicat représentant les salariés accrédités des catégories du personnel professionnel, de bureau et technicien, son exercice d'un programme distinct d'équité salariale selon les dispositions du régime général de la Loi sur l'équité salariale. À cet égard, elle a parachevé les étapes du programme d'équité salariale prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 50 de la Loi sur l'équité salariale.



HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

En conformité avec les dispositions de l'article 81.19 de la Loi sur les normes du travail, la SODEC a entrepris une démarche visant à se doter d'une politique pour prévenir le harcèlement psychologique au travail et le faire cesser lorsqu'il est porté à sa connaissance.

ABSENCES MALADIES

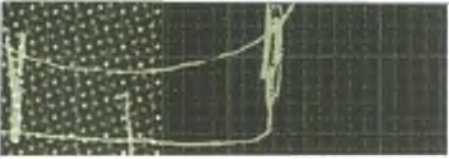
Le taux d'absence pour des motifs liés aux maladies et aux périodes d'invalidité a connu une baisse importante en 2004-2005, baisse qui s'explique principalement par une diminution du nombre de jours/année par personne en invalidité de courte durée. Nous observons, par ailleurs, que le taux d'absence pour des raisons de maladie se compare avantageusement au taux d'absence de la Fonction publique pour l'exercice budgétaire 2003-2004.

Variations des absences maladies excluant le personnel d'encadrement en 2004-2005

Motifs d'absences	Année budgétaire 2004-2005		Année budgétaire 2003-2004		Fonction publique année budgétaire 2003-2004 ¹
	Jours/année	Taux d'absences	Jours/année par personne	Taux d'absences	Taux d'absences
Maladies ²	2,38	0,92 %	2,53	0,98 %	2,71 %
CSST	0,25	0,09 %	S/O	S/O	
Invalidité courte durée	8,09	3,11 %	12,46	4,79 %	
Invalidité longue durée	2,96	1,14 %	4,13	1,58 %	
Total	13,68	5,26 %	19,12	7,35 %	

¹ Taux d'absences du personnel régulier de l'ensemble des ministères et organismes de la fonction publique (à l'exception de la CSST), excluant le personnel d'encadrement.

² Inclut le délai de carence applicable pour toute période d'invalidité.

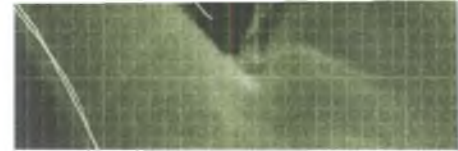


LES SYSTÈMES D'INFORMATION

L'environnement informatique est basé sur des ordinateurs à processeur Intel et sur les logiciels Microsoft. Au cours de l'année, afin d'accroître la robustesse du réseau eu égard aux risques externes et aux risques de défaillance technique, le parc de serveurs a subi une cure de rajeunissement avec le remplacement du serveur de messagerie ainsi que du serveur de copie de sûreté, l'ajout d'un deuxième serveur de base de données, le déploiement progressif de Windows 2003 Serveur et la mise en production d'un serveur IIS destiné aux services Web et à l'intranet. Du côté des ordinateurs personnels, les ordinateurs portatifs ont été remplacés en bloc. Enfin, nous avons amorcé le remplacement de l'équipement d'impression-reproduction, dont la durée de vie utile avait été atteinte, par des appareils multifonctions.

Afin d'accroître la productivité de nos opérations, les activités de développement se sont poursuivies avec un projet d'automatisation des documents administratifs de la Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle, l'achèvement des applications de gestion AFCTV (aide fiscale – cinéma et productions télévisuelles) et AFT (aide fixe à la tournée) ainsi que la rédaction d'un guide de l'utilisateur pour cette dernière application. L'équipe de développement a aussi été impliquée dans la conception d'une application pour le Bureau d'accueil aux producteurs étrangers (BAPE). Nous avons procédé à l'implantation d'un logiciel de gestion financière et d'un logiciel de consolidation d'agendas, qui seront en fonction au début de l'exercice 2005-2006. L'analyse des besoins de la direction des ressources humaines a également conclu à la nécessité de la doter de nouveaux instruments informatisés de gestion qui seront implantés au cours de l'année et dont la mise en service est prévue pour le début de 2006.

L'équipe de soutien a effectué 2 000 interventions au cours de cette dernière année, dont plus de 1 600 ont été effectuées directement auprès de nos utilisateurs, soit une augmentation de 60 % par rapport à l'année précédente. Bien qu'une partie de cette augmentation puisse être attribuable à une attention accrue portée à la consignation des activités dans le registre des interventions, il n'en demeure pas moins que l'accroissement du parc informatique et des applications en service occasionne un surplus appréciable d'interventions. Afin d'optimiser nos ressources, nous avons adopté un nouveau mode automatisé de déploiement de nos applications et procédé à l'implantation d'un logiciel de gestion des requêtes.



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement des entreprises culturelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

LES ÉTATS
FINANCIERS DE
L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31
MARS 2005

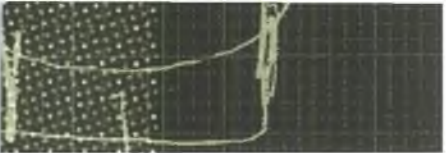
Le président,

Jean G. Chaput

Le secrétaire général,

Pierre Major

Montréal, le 3 juin 2005



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des entreprises culturelles au 31 mars 2005 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 juin 2005



REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
Revenus		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	43 432 891 \$	47 468 083 \$
Intérêts sur placements et sur prêts	1 642 487	1 737 394
Gain sur disposition d'actions	—	252 200
Récupérations sur investissements et sur aides remboursables en vertu des programmes d'aide financière (note 4)	1 505 202	874 234
Honoraires de garanties de prêts (note 5)	741 253	1 061 692
Honoraires de gestion des crédits d'impôt	1 346 453	1 762 949
Autres revenus	78 361	74 193
	48 746 647	53 230 745
Dépenses		
Programmes d'aide financière (note 6) :		
Cinéma et production télévisuelle	22 905 258	26 751 008
Disque et spectacle de variétés	7 704 940	7 329 227
Livre et édition spécialisée	3 824 587	3 733 156
Métiers d'art	2 732 994	2 404 701
Multimédia	—	53 800
Affaires internationales	2 896 939	3 413 917
	40 064 718	43 685 809
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes (note 7)	791 401	1 335 480
Frais d'administration (note 8)	8 438 190	8 544 531
Intérêts sur dettes	165 600	184 252
	49 459 909	53 750 072
PERTE PROVENANT DE LA GESTION DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES	(713 262)	(519 327)
PATRIMOINE IMMOBILIER		
Revenus		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	2 890 872	2 759 375
Loyers et autres	1 506 156	1 407 774
Intérêts sur placements à court terme	20 055	23 787
	4 417 083	4 190 936
Dépenses		
Frais d'exploitation et d'administration (note 9)	3 119 413	2 962 270
Intérêts sur dettes	1 066 671	1 045 165
Perte sur aliénation d'immobilisation	2 687	—
	4 188 771	4 007 435
REVENU PROVENANT DE LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER	228 312	183 501
PLACEMENTS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	—	2 600 000
Revenu de placements de sociétés en commandite	453 682	(13 597)
Perte de valeur durable sur placement dans une société en commandite	—	(2 600 000)
Frais d'intérêts sur avance à long terme du gouvernement du Québec	84 442	—
REVENU (PERTE) DE PLACEMENTS	369 240	(13 597)
PERTE NETTE	(115 710)	(349 423)
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 354 180	2 703 603
EXCÉDENT À LA FIN	2 238 470 \$	2 354 180 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

BILAN

au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
Encaisse	— \$	1 273 190 \$
Placements temporaires (note 10)	18 239 863	14 437 020
Prêts et autres participations financières (note 11)	21 737 920	17 047 454
Aides remboursables (note 6)	1 466 362	1 780 858
Débiteurs et intérêts courus	321 592	629 067
Billets à terme sans intérêt	500 916	642 200
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	18 710 817	24 204 774
Frais payés d'avance et avances sur engagements	502 248	411 232
Placements dans des sociétés en commandite (note 12)	15 830 082	15 376 400
Immobilisations (note 13)	17 076 210	17 653 902
TOTAL DE L'ACTIF	94 386 010 \$	93 456 097 \$
PASSIF		
Découvert bancaire	536 703 \$	— \$
Emprunt bancaire (note 14)	2 283 674	1 974 188
Créditeurs et frais courus	1 371 522	1 869 716
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	84 442	—
Intérêts courus sur dettes à long terme	392 618	424 026
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	12 601 941	12 841 957
Provision cumulée et contribution pour pertes sur garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 7)	821 916	1 085 919
Revenus reportés (note 15)	20 630 497	17 896 406
Avances à long terme du gouvernement du Québec (note 16)	18 000 000	18 000 000
Dettes à long terme (note 17)	15 174 227	16 759 705
	71 897 540	70 851 917
AVOIR		
Capital (note 18)	19 500 000	19 500 000
Surplus d'apport (note 19)	750 000	750 000
Excédent	2 238 470	2 354 180
	22 488 470	22 604 180
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	94 386 010 \$	93 456 097 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

Engagements (note 24)

Éventualités (note 25)

Pour le conseil d'administration

Louise Beaubien

FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(115 710)\$	(349 423)\$
Ajustements en vue de déterminer le flux de trésorerie :		
Gain sur disposition d'actions	—	(252 200)
Mauvaises créances liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	1 272	101 962
Provision pour créances irrécouvrables liées à l'aide remboursable	51 810	(17 013)
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes	791 401	1 335 480
Perte sur aliénation d'immobilisations	3 157	—
Amortissement des immobilisations	1 348 017	1 339 574
(Revenu) perte de placement de sociétés en commandite	(453 682)	13 597
Perte de valeur durable sur placement dans une société en commandite	—	2 600 000
	1 626 265	4 771 977
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation		
Débiteurs et intérêts courus	307 475	(162 504)
Billets à terme	141 284	—
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	5 493 957	(5 136 678)
Frais payés d'avance et avances sur engagements	(91 016)	63 270
Créditeurs et frais courus	(498 194)	(152 951)
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	84 442	(84 512)
Intérêts courus sur dettes à long terme	(31 408)	71 957
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	(240 016)	570 083
Revenus reportés	2 732 819	1 849 216
	7 899 343	(2 982 119)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	9 525 608	1 789 858
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts et autres participations financières	(21 133 923)	(13 336 410)
Aides remboursables	(389 085)	(416 842)
Acquisition d'immobilisations	(773 482)	(1 195 018)
Distribution de la quote-part des résultats de sociétés en commandite	—	72 234
Remboursements de prêts et autres participations financières	15 388 053	15 208 648
Récupération d'aides remboursables	651 771	560 779
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(6 256 666)	893 391
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	309 486	925 487
Dettes à long terme	—	416 308
Remboursement sur dettes à long terme	(1 585 478)	(753 130)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 275 992)	588 665
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET DES QUASI-ESPÈCES	1 992 950	3 271 914
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	15 710 210	12 438 296
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 20)	17 703 160 \$	15 710 210 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2005

1. LOI CONSTITUTIVE ET OBJECTIFS

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) est une personne morale constituée et régie par la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., chapitre S-10.002). En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, c.1, 5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c.1-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Les objectifs de la Société sont de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La Société est aussi chargée de reconnaître des œuvres comme films québécois suivant les normes prévues par les règlements du gouvernement relativement à l'application de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1).

La Société est propriétaire du parc immobilier patrimonial acquis du ministre des Transports en 1989. La Société peut, avec l'autorisation du gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer, exploiter des immeubles ou en disposer.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À ce titre, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-après.

Prêts et autres participations financières

Les prêts et autres participations financières sont constitués des placements de la Société effectués dans le cadre de ses programmes de financement des entreprises. Ces placements peuvent prendre la forme d'achat d'actions, de prêts ou d'investissements aux projets et sont comptabilisés à la valeur nominale, majorée des intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Un prêt est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt devient douteux, la constatation du revenu d'intérêt cesse et la Société réduit cette participation par l'inscription d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Les garanties d'emprunt apparaissent à titre d'éventualités aux états financiers de la Société. Les prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises sont comptabilisés à l'actif de la Société lorsque cette dernière a approuvé la réclamation produite par l'institution financière prêteuse.

Provision cumulée et contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes

La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables et les pertes qui existent dans le portefeuille de la Société. Elle est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations. La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes comprend des provisions spécifiques et une provision générale.



2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les provisions spécifiques sont constituées pour chaque prêt. La valeur comptable d'un prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus.

La provision générale est constituée pour les garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises. Le montant de la provision générale est estimé en se fondant sur les pertes antérieures.

La contribution pour pertes représente une somme encaissée pour absorber les pertes éventuelles découlant de la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise. Dans l'éventualité où cette garantie d'emprunt devient douteuse, la contribution sera comptabilisée aux résultats à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les pertes seront constatées.

Les pertes relatives aux garanties accordées en vertu des programmes de financement intérimaire des crédits d'impôt sont remboursables par le gouvernement du Québec.

Aides remboursables et provision cumulée pour créances irrécouvrables

L'aide remboursable est une aide financière assortie d'une obligation de remboursement préétablie, d'une durée minimale de deux ans et n'excédant généralement pas cinq ans. Cette aide est comptabilisée au bilan à la valeur nominale, déduction faite d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables. Cette provision cumulée est établie en examinant la probabilité de recouvrement de chaque aide remboursable et en se fondant sur les pertes antérieures. La variation annuelle de la provision cumulée est imputée aux résultats à titre de dépenses de programmes.

Placements dans des sociétés en commandite

Le placement dans une société en commandite à titre de commanditaire est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Le placement dans une société en commandite satellite à titre de commanditaire et de commandité est comptabilisé à la valeur de consolidation. La société en commandite est une société de placement dont les actifs sont comptabilisés à la juste valeur marchande.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le coût des restaurations comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

Restaurations	25 ans
Réparations majeures	de 5 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	de 4 à 7 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Les œuvres d'art et les restaurations en cours ne sont pas amorties.

Subventions reportées

Les subventions spécifiques reçues pour les programmes d'aide financière et pour tout autre projet sont reportées et imputées aux résultats à titre de revenus en fonction des engagements afférents.



2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Revenus

Les récupérations sur investissements et sur aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie sont comptabilisées aux résultats au moment où elles sont encaissées ou exigibles.

Programmes d'aide financière

L'aide financière accordée sous forme de subventions, d'investissements et d'aides remboursables, autres que celles assorties d'une obligation de remboursement préétablie, est imputée aux résultats à titre de dépenses de programmes. Ces dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et lorsque le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Lorsque les modalités et conditions de l'aide financière accordée ne sont pas respectées, l'annulation du projet est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les faits sont connus.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent des soldes bancaires et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.



3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
SUBVENTIONS OCTROYÉES		
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
Fonctionnement	2 865 300 \$	3 109 131 \$
Dette relative aux programmes d'aide financière	165 600	184 252
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	25 978 453	28 192 453
Disque et spectacle de variétés	7 121 091	7 913 091
Livre et édition spécialisée	3 463 559	3 931 059
Métiers d'art	2 708 314	2 460 414
Multimédia	—	50 000
Affaires internationales	4 497 783	4 064 783
PATRIMOINE IMMOBILIER		
Fonctionnement	1 108 900	1 008 900
Dettes relatives aux immobilisations	1 417 871	2 148 898
PLACEMENTS		
Aide spécifique	—	2 600 000
	49 326 871	55 662 981
SUBVENTIONS REPORTÉES AU DÉBUT		
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	3 097 590	1 791 145
Disque et spectacle de variétés	839 236	334 043
Livre et édition spécialisée	339 369	(18 884)
Métiers d'art	80 724	38 101
Multimédia	—	58 837
Affaires internationales	336 704	53 281
PATRIMOINE IMMOBILIER		
Dettes relatives aux immobilisations	13 008 637	12 610 214
	17 702 260	14 866 737
SUBVENTIONS REPORTÉES À LA FIN		
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	(5 950 785)	(3 097 590)
Disque et spectacle de variétés	(203 156)	(839 236)
Livre et édition spécialisée	(105 041)	(339 369)
Métiers d'art	(62 644)	(80 724)
Affaires internationales	(1 739 206)	(336 704)
PATRIMOINE IMMOBILIER		
Dettes relatives aux immobilisations	(12 644 536)	(13 008 637)
	(20 705 368)	(17 702 260)
	46 323 763 \$	52 827 458 \$
	2005	2004
Les subventions se subdivisent comme suit :		
INTERVENTIONS FINANCIÈRES	43 432 891 \$	47 468 083 \$
PATRIMOINE IMMOBILIER	2 890 872	2 759 375
PLACEMENTS	—	2 600 000
	46 323 763 \$	52 827 458 \$

4. RÉCUPÉRATIONS SUR INVESTISSEMENTS ET SUR AIDES REMBOURSABLES EN VERTU DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

	2005		2004
	Investissements	Aides remboursables*	Total
Cinéma et production télévisuelle	1 047 695 \$	131 618 \$	1 179 313 \$
Disque et spectacle de variétés	—	32 428	32 428
Livre et édition spécialisée	—	3 000	3 000
Multimédia	—	2 008	2 008
Affaires internationales	—	288 453	288 453
	1 047 695 \$	457 507 \$	1 505 202 \$
			874 234 \$

* Ces récupérations proviennent d'aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préalable.

5. HONORAIRES DE GARANTIES DE PRÊTS

	2005	2004
Honoraires de garanties relatifs au financement des entreprises	398 515 \$	676 413 \$
Honoraires de garanties relatifs au financement intérimaire des crédits d'impôt	276 668	421 711
Mauvaises créances liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	(1 272)	(101 962)
Déficit des revenus d'honoraires sur les frais d'opérations (note 15)	67 342	65 530
	342 738	385 279
	741 253 \$	1 061 692 \$

6. PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE ET AIDES REMBOURSABLES

						2005	2004
DÉPENSES – PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE	Cinéma et production télé-visuelle	Disque et spectacle de variétés	Livre et édition spécialisée	Métiers d'art	Affaires internationales	Total	Total
Investissements – aides sélectives	19 880 246 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	19 880 246 \$	22 577 708 \$
Investissements – aides corporatives	492 877	–	–	–	–	492 877	1 460 000
Subventions	2 793 492	7 755 629	3 781 372	2 705 631	2 178 051	19 214 175	18 550 068
Aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie	190 000	–	–	–	560 615	750 615	1 292 624
Provision pour créances irrécouvrables	–	(2 232)	26 700	1 600	25 742	51 810	(17 013)
Annulations et recouvrements	(973 461)	(57 846)	(15 190)	–	(850)	(1 047 347)	(863 660)
Autres	522 104	9 389	31 705	25 763	133 381	722 342	686 082
	22 905 258 \$	7 704 940 \$	3 824 587 \$	2 732 994 \$	2 896 939 \$	40 064 718 \$	43 685 809 \$

						2005	2004
ACTIFS – AIDES REMBOURSABLES	Cinéma et production télé-visuelle	Disque et spectacle de variétés	Livre et édition spécialisée	Métiers d'art	Affaires internationales	Total	Total
Solde au début	– \$	599 958 \$	589 901 \$	127 412 \$	682 870 \$	2 000 141 \$	2 187 078 \$
Aides remboursables assorties d'une obligation de remboursement préétablie accordées dans l'exercice	–	140 000	–	–	249 085	389 085	416 842
Récupérations	–	(107 146)	(146 793)	(38 432)	(359 400)	(651 771)	(560 779)
Radiations	–	–	(33 300)	–	(78 500)	(111 800)	(43 000)
	–	632 812	409 808	88 980	494 055	1 625 655	2 000 141
Provision cumulée pour créances irrécouvrables	–	–	(67 913)	(4 000)	(87 380)	(159 293)	(219 283)
Solde à la fin	– \$	632 812 \$	341 895 \$	84 980 \$	406 675 \$	1 466 362 \$	1 780 858 \$

7. PROVISION CUMULÉE ET CONTRIBUTION POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET POUR PERTES

	2005	2004
Solde au début	5 729 503 \$	4 856 424 \$
Radiations de l'exercice :		
Prêts accordés par la Société	47 581	462 401
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	303 581	-
	351 162	462 401
Provision de l'exercice :		
Prêts accordés par la Société	(532 350)	1 205 814
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	1 587 754	213 241
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	(264 003)	(83 575)
	791 401	1 335 480
Solde à la fin	6 169 742 \$	5 729 503 \$

	2005	2004
La provision cumulée et la contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes se subdivisent comme suit :		
Prêts accordés par la Société (note 11)	3 493 101 \$	4 073 032 \$
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 11)	1 854 725	570 552
	5 347 826	4 643 584
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises*	821 916	1 085 919
	6 169 742 \$	5 729 503 \$

*Inclut la contribution de 375 000 \$ pour pertes sur la garantie d'un emprunt relative au financement d'une entreprise.

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2005	2004
Traitements et avantages sociaux	6 666 675 \$	6 829 133 \$
Honoraires professionnels	156 830	204 263
Déplacements, représentation et congrès	129 684	96 007
Loyers	593 353	593 293
Assurances	32 892	29 700
Frais de bureau et papeterie	314 714	297 810
Publicité et promotion	161 939	166 676
Perte sur aliénation d'immobilisations	470	-
Amortissement des immobilisations	295 375	284 104
Autres frais	86 258	43 545
	8 438 190 \$	8 544 531 \$

9. PATRIMOINE IMMOBILIER – FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2005	2004
Traitements et avantages sociaux	352 074 \$	480 775 \$
Honoraires professionnels	103 729	94 364
Déplacements, représentation et congrès	3 746	8 293
Taxes	412 186	408 680
Assurances	138 098	129 775
Électricité et chauffage	268 934	244 074
Entretien et réparations	644 145	570 573
Frais de bureau et papeterie	21 891	32 692
Amortissement des immobilisations	1 052 642	1 055 470
Autres frais	121 968	(62 426)
	3 119 413 \$	2 962 270 \$

10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de billets promissaires et d'une acceptation bancaire. Ils sont comptabilisés au coût et ils portent intérêt à des taux se situant entre 2,53 % et 2,78 %.

11. PRÊTS ET AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

	2005		2004	
	Montant	Provision pour pertes (note 7)	Montant net	Montant net
Actions ordinaires votantes	450 000 \$	— \$	450 000 \$	450 000 \$
Prêts et débetures	16 483 654	868 802	15 614 852	14 844 459
Prêts et débetures douteux				
Prêts accordés par la Société	3 796 071	2 624 299	1 171 772	1 607 316
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	6 356 021	1 854 725	4 501 296	145 679
	27 085 746 \$	5 347 826 \$	21 737 920 \$	17 047 454 \$

Tous les prêts accordés par la Société portent intérêt à un taux variable. Le taux d'intérêt effectif des prêts au 31 mars 2005, calculé selon une moyenne pondérée, est de 6,26 %, soit le taux préférentiel plus 2,01 %.

Ces prêts, autres que les prêts douteux, viennent à échéance au cours des exercices se terminant le 31 mars :

2006	10 186 196 \$
2007	791 832
2008	1 291 327
2009	677 035
2010	276 722
2011 et plus	2 391 740
	15 614 852 \$

12. PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE

	2005	2004
Participation, au coût dévalué, à titre de commanditaire dans une société en commandite dont l'activité est d'investir dans des entreprises qui œuvrent dans le secteur de la culture.	7 400 000 \$	7 400 000 \$
Participation, à la valeur de consolidation, à titre de commanditaire et commandité dans une société en commandite dont l'activité est d'offrir aux entreprises culturelles des outils de financement spécialisés.*	8 430 082	7 976 400
	15 830 082 \$	15 376 400 \$

*Inclut des bénéfices réalisés de 84 442 \$ et non réalisés de 369 240 \$.

13. IMMOBILISATIONS

	2005		2004	
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Restaurations	18 010 891 \$	4 291 483 \$	13 719 408 \$	14 436 661 \$
Réparations majeures**	3 820 934	1 984 752	1 836 182	1 798 230
Mobilier de bureau	512 756	285 373	227 383	226 239
Équipement	265 368	202 117	63 251	12 690
Matériel informatique et logiciels*	2 296 531	1 342 445	954 086	863 217
Améliorations locatives	439 396	212 294	227 102	268 067
Œuvres d'art	48 798	—	48 798	48 798
Restaurations en cours	—	—	—	—
	25 394 674 \$	8 318 464 \$	17 076 210 \$	17 653 902 \$

*Inclut des actifs de 96 469 \$ comptabilisés au coût qui ne sont pas amortis puisqu'ils ne sont pas en opération au 31 mars 2005.

**Inclut des actifs de 185 823 \$ comptabilisés au coût qui ne sont pas amortis puisqu'ils ne sont pas en opération au 31 mars 2005.

14. MARGES DE CRÉDIT

La Société dispose, auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 2 M\$ autorisée par un décret du gouvernement du Québec. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

La Société dispose également, auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 1,39 M\$ en capital plus intérêt pour effectuer des travaux de restauration majeurs de maisons faisant partie de son parc immobilier et d'une marge de crédit de 748 300 \$ en capital plus intérêt pour maintenir en bon état les édifices faisant partie de son parc immobilier. Ces marges de crédit sont autorisées par décrets du gouvernement du Québec, sont renouvelables annuellement et portent intérêt au taux préférentiel.

La Société est autorisée, par décret du gouvernement du Québec, à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 351 200 \$ pour maintenir en bon état les édifices faisant partie de son parc immobilier. Les emprunts peuvent être contractés auprès d'une institution financière ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et portent intérêt à taux variable ou fixe, sans excéder le taux préférentiel, pour un terme ne pouvant dépasser un an.

15. REVENUS REPORTÉS

	2005	2004
Financement intérimaire des crédits d'impôt (note 25)		
Solde au début	(208 668)\$	586 878 \$
Montant net des radiations / encaissements (débourssés) sur les dossiers en défaut	(106 833)	(730 016)
Déficit des revenus d'honoraires sur les frais d'opérations	(67 342)	(65 530)
Solde à la fin	(382 843)	(208 668)
Subventions reportées (note 3)	20 705 369	17 702 260
Autres revenus reportés	307 971	402 814
	20 630 497 \$	17 896 406 \$

16. AVANCES À LONG TERME DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite déduction faite d'une somme représentant 35 % de ce rendement, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2006.	10 000 000 \$	10 000 000 \$
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite jusqu'à un maximum annuel égal au taux préférentiel, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2011.	8 000 000	8 000 000
	18 000 000 \$	18 000 000 \$

17. DETTES À LONG TERME

	2005	2004
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,5 %, remboursable par versements annuels de 339 736 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2004 et par un versement de 5 435 776 \$ le 1 ^{er} avril 2005, dont le paiement en capital et intérêt est garanti par le gouvernement du Québec. Emprunt refinancé le 4 avril 2005.	5 435 776 \$	5 775 512 \$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,77 %, remboursable par versements annuels de 413 393 \$ jusqu'au 16 février 2005 et par un versement de 6 200 901 \$ le 16 février 2006 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	6 200 901	6 614 294
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,654 %, remboursable par versements annuels de 790 718 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2008 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	3 162 873	3 953 591
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,837 %, remboursable par versements annuels de 41 631 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	374 677	416 308
	15 174 227 \$	16 759 705 \$

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2006	12 469 026 \$
2007	832 349
2008	832 349
2009	832 349
2010	41 631
2011 à 2014	166 523
	15 174 227 \$

18. CAPITAL

Au 31 mars 1995, le capital-actions de la Société générale des industries culturelles, organisme du gouvernement, devient le capital de la Société.

19. SURPLUS D'APPORT

Au cours de l'exercice 1998-1999, le gouvernement du Québec a versé à la Société un montant de 750 000 \$ pour l'octroi d'un prêt pour un projet spécifique dans le cadre du programme de financement des entreprises.

20. FLUX DE TRÉSORERIE

a) Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2005	2004
Encaisse	— \$	1 273 190 \$
Placements temporaires	18 239 863	14 437 020
Découvert bancaire	(536 703)	—
	17 703 160 \$	15 710 210 \$

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 1 263 692 \$ (2004 : 1 222 893 \$).

b) Les opérations d'investissement et de financement qui n'entraînent pas de mouvements d'espèces ou de quasi-espèces sont exclues de l'état des flux de trésorerie. Au 31 mars 2004, la contrepartie autre qu'en espèce reçue à la vente des actions ordinaires non votantes et participantes au coût de 390 000 \$, est présentée en tant que billets à terme au montant de 642 200 \$.

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 250 728 \$ (2004 : 236 892 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladies et vacances

	2005			2004
	Congés de maladies	Vacances	Total	Total
Solde au début	125 126 \$	664 298 \$	789 424 \$	784 336 \$
Charge de l'exercice	169 066	521 718	690 784	707 683
Prestations versées au cours de l'exercice	(180 780)	(520 740)	(701 520)	(702 595)
Solde à la fin	113 412 \$	665 276 \$	778 688 \$	789 424 \$



22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des aides remboursables, des débiteurs, des billets à terme, du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des créditeurs, des intérêts courus et des montants à verser en vertu des programmes d'aide financière est équivalente à la valeur comptable étant donné qu'il s'agit d'éléments à court terme.

Dans le cas des prêts à taux variable, la juste valeur estimative est présumée correspondre à la valeur comptable. Pour les prêts douteux, la juste valeur correspond à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation continue.

La juste valeur du placement de 7,4 M\$ dans une société en commandite, des avances à long terme du gouvernement du Québec et des actions ordinaires votantes ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ces types d'instruments financiers.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec s'établit à 18,7 M\$ (2004 : 24,2 M\$)

La juste valeur des dettes à long terme de 15,2 M\$ (2004 : 16,7 M\$) du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'établissait à 15,8 M\$ (2004 : 18,2 M\$) et est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des émissions semblables ayant la même durée résiduelle.

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement et indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

24. ENGAGEMENTS

- a) Les montants non déboursés sur les prêts autorisés au 31 mars 2005 totalisent 7,8 M\$ (2004 : 11,2 M\$).
- b) Les engagements minimums exigibles en vertu d'un contrat de location-exploitation des locaux de la Société sont les suivants :

2006	613 506 \$
2007	613 506
2008	613 506
2009	613 506
2010	460 130
	2 914 154 \$

25. ÉVENTUALITÉS

- a) La Société garantit le remboursement d'emprunts ou de dettes contractés par des entreprises auprès d'institutions financières dans le cadre du financement des entreprises et du programme de financement intérimaire des crédits d'impôt. Les engagements maximaux de ces garanties se répartissent comme suit :

	2005	2004
Financement des entreprises*	10 935 600 \$	21 962 295 \$
Financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise, la production de titres multimédias, la production d'enregistrements sonores, l'édition de livres et la production de spectacles**	14 452 277	23 842 367
	25 387 877 \$	45 804 662 \$

*La provision cumulée pour pertes relative à ces garanties est présentée à la note 7 des états financiers.

**Les pertes éventuelles, estimées à 205 316 \$, relatives aux garanties accordées en vertu de ce programme seront remboursées par le gouvernement du Québec.

- b) Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses opérations.

26. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2005.



LA LISTE
DES ENTR
EPRISES
OU DES P
ROFESSIO
NNELS QU
I ONT RE
ÇU DU SO
UTIEN FI
NANCIER
DE LA SO
DEC

CINÉMA ET PRODUCTION TÉLÉVISUELLE	90
DISQUE ET SPECTACLE DE VARIÉTÉS	102
LIVRE ET ÉDITION SPÉCIALISÉE	111
MÉTIERS D'ART	116
EXPORTATION ET RAYONNEMENT CULTUREL	119

CINÉMA ET PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

PROGRAMME D'AIDE À LA SCÉNARISATION

Volet 1 : Aide sélective aux scénaristes et aux scénaristes-réalisateurs

Nature de l'aide : investissement

NOM DU PROFESSIONNEL	OBJET	\$
AUBIN, ÉLIETTE	OKA, CHRONIQUE D'UNE FORÊT	15 000
BEAULIEU, RENÉE (PRODUCTIONS DU MOMENT, LES)	QUI	8 000
BISSONNETTE, SOPHIE	POLITIQUE AUTREMENT, LA	15 000
BROCHU, PIERRE	VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT	15 000
BRODEUR, MARIE	ADAMAS	20 000
CANTIN, ROGER	POINT DE CHUTE	15 000
CRÉPEAU, JEANNE	JAMAIS DE LA VIE !	13 000
DANSEREAU, FERNAND	PLUS BELLE CHOSE AU MONDE, LA	24 500
DESCHÈNES, CHANTAL ET MARTEL, HUGUES	CADEAU, LE	18 000
DORÉ, ISABELLE	ANTOINE, OU LE SONGE D'UNE VIE	24 500
GIRARD, MONIQUE	AMOUR ET HAINE (ART DE CULTIVER LA DIFFÉRENCE, L')	11 000
LACHAPELLE, LUCIE	ÉTRANGÈRE, L'	24 500
LAPOINTE, SYLVIE (PRODUCTIONS DU DÉSASTRE, LES)	RÉSISTANCE DÉMASQUÉE, LA	12 000
LAURE, CAROLE	BRUITS DU DEUXIÈME ÉTAGE	24 500
MARTIN, CATHERINE	FLAMME D'UNE CHANDELLE, LA	15 000
MIGNAULT, HUGUES	SAINT-LAURENT ET L'ARCHIPEL DE MONTRÉAL, LE	15 000
NGUYEN, KIM	GARDE ROUGE, LE	24 500
PIGEON, DANIELLE	MOTETS ET MENUETS	14 475
POMERANCE, ERICA	BLUES NIGER	15 000
PRÉGENT, JOHANNE	OISEAUX DE PASSAGE, LES	15 000
ROBITAILLE, MARC	MAUDITE MACHINE, LA	20 000
SIMONEAU, GUY	À TANGUAY	14 000
SOLDEVILLA, EDGAR	« OÙ EST PAPA ? »	15 000
SOLDEVILLA, EDGAR	NOUVELLE VAGUE, LA	10 000
THIBAudeau, MARTIN	INCIDENT, L'	14 000
THINEL, PAUL	À CONTRE COURANT	15 000
TREMBLAY, PIERRE-MICHEL	JOUR OÙ LA FIN DU MONDE EST ARRIVÉE, LE	10 000
		436 975

Volet 2 : Aide aux entreprises de production

Volet 2.1 : Aide sélective aux entreprises de production du secteur privé

Nature de l'aide : investissement

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
3773621 CANADA INC. (ZONE FILMS)	ÉBLOUISSEMENT, L'	20 110
4125665 CANADA INC. (FILMS EX AEQUO)	FU MENG	27 000
6159150 CANADA INC. (PRODUCTIONS MEGAFUN INC., LES)	TWO WORLDS	18 000
9057-7024 QUÉBEC INC. (PRODUCTIONS MAGELLAN)	UNE PASSION POUR CARMEN	15 000
9116-7502 QUÉBEC INC. (LYCAON PICTUS)	PARFAIT AMOUR, LE	25 000



9116-7502 QUÉBEC INC. (LYCAON PICTUS)	REVENU DE CITOYENNETÉ, LE	10 000
AMAZONE FILMS INC.	NESTOR	6 020
AMÉRIQUE FILM INC.	DEVIL'S BREATH, THE	22 000
AMOUR EN L'AN 2000 INC., L'	À PROPOS DE LA NUIT	6 000
AMOUR EN L'AN 2000 INC., L'	FIGURES DE PENSÉE	25 000
AMOUR EN L'AN 2000 INC., L'	HISTOIRE D'HASSAN	25 000
AMOUR EN L'AN 2000 INC., L'	LIFELIKE	7 500
AMOUR EN L'AN 2000 INC., L'	PARC LAFONTAINE	10 000
BLUE STORM TÉLÉ INC.	ADULTÈRE, MODE D'EMPLOI	10 000
CINE QUA NON MÉDIA INC.	ENTRE LES MAINS DE MICHEL TREMBLAY	8 000
CINE QUA NON MÉDIA INC.	LAFCADIO HEARN KOIZUMI	20 000
CINE QUA NON MÉDIA INC.	VILLE FANTÔME	15 000
CIRRUS PRODUCTIONS INC.	ADIEU MAX	7 012
CIRRUS PRODUCTIONS INC.	PARADE, LA	20 000
CITÉ-AMÉRIQUE CINÉMA TÉLÉVISION INC.	LUDOVIC	15 000
COSMOS ANIMATION INC.	NI TAKOVERIMAU (JE ME SOUVIENS DE QUELQU'UN...)	10 750
FILMS DE L'ISLE INC., LES	À LOUER, NON MEUBLÉ	15 000
FILMS DE L'ISLE INC., LES	AUTRE ROUTE, L'	18 000
FILMS DE L'ISLE INC., LES	GROOVE ARABE	10 000
FILMS DE L'ISLE INC., LES	HAMLET – LE MALÉCITE	20 000
FILMS DE L'ISLE INC., LES	SAVANE AMÉRICAINE, LA	12 000
FILMS VALKYRIE INC.	LOVE PIZZA	12 000
FILMS VALKYRIE INC. ET G.P.A. FILMS INC.	PETITE FILLE QUI AIMAIT TROP LES ALLUMETTES, LA	27 000
FILMS ZINGARO INC., LES	CANTIQUE DES PLAINES	18 000
FILMS ZINGARO INC., LES	FAR WEST	20 000
FILMS ZINGARO INC., LES	GAZOLE	11 000
G.P.A. FILMS INC.	SOMEBODY, THE	20 000
GALAFILM INC.	GREAT WAR, THE	13 000
GALAFILM INC.	RAGE DE L'ANGE, LA	32 000
GESTION AVANTI CINÉ VIDÉO INC. ET MICROSCOPE INC.	AFFAIRE PH (XY), L'	16 000
GROUPE FAIR-PLAY INC.	RESPECT	15 000
GROUPE VÉLOCITÉ INC.	MANIPULATION	15 000
ICOTOP INC.	CONTREPOINT	10 000
IDÉACOM INTERNATIONAL INC.	RURAUX DU 21', LES	12 000
LOCOMOTION FILMS INC.	ACHEVER L'INACHEVABLE	8 500
LOCOMOTION FILMS INC.	BARBIER DE SAINTE-VILLE, LE	15 000
MAEDER INDUSTRIES INC. (ATOPIA)	IMITATION	17 150
MICROSCOPE INC.	INCENDIES	22 000
MICROSCOPE INC.	MELLOW/DOUX, UN FILM SANS FUSIL	12 000
PRODUCTIONS ADOBE INTERNATIONAL INC.	VIC VOGEL, L'HOMME DE CUIVRE	10 000
PRODUCTIONS AVENIDA INC.	FUNAMBULES, LES	10 000
PRODUCTIONS CASABLANCA INC.	CHAPELETS ROUGES, LES	27 500
PRODUCTIONS CASABLANCA INC.	ÉCHANGISTES, LES	15 000
PRODUCTIONS CINÉGRAPHE INC., LES	SHOUTS FROM PRIMITIVE LANDS	20 500
PRODUCTIONS COLIN NEALE INC., LES	GEOMETRY OF LOVE	9 299
PRODUCTIONS DE FILM DIONYSOS INC., LES	BLINDSIGHT	15 000
PRODUCTIONS DU GOLEM INC., LES	CABOTINS	2 750
PRODUCTIONS DU GOLEM INC., LES	SHYLOCK	2 800
PRODUCTIONS DU GOLEM INC., LES	SI ON FAISAIT COMME SI	7 000

PRODUCTIONS E.G.M. LTÉE, LES	GÉRALD LE ROUGE	10 000
PRODUCTIONS ÉQUINOXE INC., LES	BO\$\$É INC.	27 000
PRODUCTIONS ÉQUINOXE INC., LES	HISTOIRE DE KEVIN, L'	18 900
PRODUCTIONS EUREKA! INC.	GÉNÉRATION 101, LA	15 000
PRODUCTIONS EUREKA! INC.	NOUVELLE VAGUE, LA	25 000
PRODUCTIONS GLACIALIS INC.	AVENTURES DE SEDNA EN ANTARCTIQUE, LES	17 000
PRODUCTIONS GLACIALIS INC.	DERNIER CONTINENT, LE	25 000
PRODUCTIONS JEUX D'OMBRES INC., LES	CONTE DÉCOUSU POUR ENFANT RAPIÉCÉ	10 000
PRODUCTIONS JEUX D'OMBRES INC., LES	FREEFALL	9 800
PRODUCTIONS LA FÊTE INC., LES	TOCADE ET FUGUE	8 000
PRODUCTIONS LA FÊTE INC., LES	UN PALAIS À FONDRIEL	6 000
PRODUCTIONS LUCITÉ INC., LES	CLONES PERSONNELS	15 000
PRODUCTIONS LUNA INC. ET G.P.A. FILMS INC.	FLESH AND BONES	20 000
PRODUCTIONS MULTI-MONDE INC.	MAINMISE, L'ORGANE CONTRE-CULTUREL	11 800
PRODUCTIONS NOVA MEDIA INC.	CES HOMMES ET FEMMES DE LA NATURE	20 000
PRODUCTIONS NOVA MEDIA INC.	LÉANDRE BERGERON, LIBRE PENSEUR	9 750
PRODUCTIONS PIXCOM INC.	AU NORD D'ALICE	16 000
PRODUCTIONS PIXCOM INC.	LIGNE DURE, LA	15 000
PRODUCTIONS PIXCOM INC.	TAXI POUR LA LIBERTÉ	27 000
PRODUCTIONS SOVIMAGE INC., LES	AMOUR 101	14 000
PRODUCTIONS TOUT ÉCRAN INC.	PALAIS MONTCALM MÉMOIRE ET AVENIR, LE	12 000
PRODUCTIONS VIC PELLETIER INC., LES	HISTOIRE DE JACKIE VAUTOUR	5 000
PRODUCTIONS VIDÉO-FILMS LTÉE, LES	À DEUX PAS DU BONHEUR	15 000
PRODUCTIONS VIDÉO-FILMS LTÉE, LES	À DEUX PAS DU BONHEUR	20 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES	AMERICA	12 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES	BRÉSIL ET LE MONDE, LE	22 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES	DES BILLES, DES BALLONS ET DES PETITS GARÇONS	25 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES	DÉTRESSE DES COLS BLANCS, LA	17 500
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES	ET IL Y AVAIT LA POÉSIE...	20 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES	IMPENSABLES JEUX, LES	18 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES	MILLE ET UNE HISTOIRES	15 000
PRODUCTIONS WATT INC.	SUR LA LIGNE, LA VIE SECRÈTE DE LA HAUTE CUISINE	9 000
QUATRE PAR QUATRE FILMS INC.	CHASSE-GALERIE	18 000
QUATRE PAR QUATRE FILMS INC.	MOURIR C'EST PARTIR UN PEU	7 500
QUATRIÈME VAGUE PRODUCTIONS INC.	ÉTÉROS	16 021
RICHARD LAVOIE INC.	VIEUX JEUNES PÈRES	7 500
SHERPAS FILMS INC.	VRAIS PERDANTS... LA SUITE, LES	11 000
SPECTRA ANIMATION INC.	HISTOIRE DE TÉLESPHORE ET DE TIT EDVARD, L'	25 000
TUTTI FRUTTI FILMS INC.	BONNES À TOUT FAIRE	9 000
TUTTI FRUTTI FILMS INC.	CÔTE-DES-NÈGRES	10 000
VENT D'EST FILMS INC.	GRAND-MAMAN A UNE BLONDE	4 000
VENT D'EST FILMS INC.	ON A MARCHÉ SUR LA TERRE	14 600
VUE DU LARGE INC.	VU DU LARGE II	25 000
ZONE3 INC.	BOOMERS, UNE FARCE SÉRIEUSE	29 100

1 500 362



Volet 2.2 : Aide sélective aux entreprises de production du secteur indépendant

Nature de l'aide : investissement

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
3773621 CANADA INC. (ZONE FILMS)	CHEZ NOUS	13 000
9097-4767 QUÉBEC INC. (FILMS CAMERA OSCURA, LES)	LÂCHETÉ, LA	12 500
9125-6396 QUÉBEC INC. (FILMS 53/12)	TOI	10 000
CORPORATION SILO	POINT, THE	15 000
CYCLOPE FILMS INC.	JEUNE FILLE ET LE MEURTIER, LA	2 400
FILMS DE L'ATALANTE INC., LES	JULIETTE	27 000
FILMS HÉRISSON MACADAM INC., LES	À QUOI ÇA SERT DE VOIR?	14 700
FILMS M'GO INC.	BOUTIQUE AUX SOUVENIRS, LA	10 000
NADJA PRODUCTIONS INC.	MON NOM EST MOHAMED	15 000
OCULUS.CA INC.	RED RIGHT HAND	9 000
PRODUCTIONS BRAINS MOTION PICTURES INC., LES	CONFESSIONS OF A FAG HAG	12 345
PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES BORÉAL FILMS INC., LES	DERNIÈRE CHASSE, LA	3 000
PRODUCTIONS DES FILMS DE L'AUTRE INC., LES	4 TH LIFE, THE	13 500
PRODUCTIONS TATOUAGES DE LA MÉMOIRE INC.	EN VOIX DE... DISPARITION	20 000
SALAMANDER CAMÉRA INC.	QUATRE CENT TEMPS	10 000
		187 445

Volet 2.3 : Aide corporative aux entreprises de production - long métrage de fiction

Nature de l'aide : investissement

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
CINÉMAGINAIRE INC.	AIDE CORPORATIVE 2004-2007	125 000
COOPÉRATIVE DE PRODUCTION VIDÉOSCOPIQUE DE MONTRÉAL (COOP VIDÉO DE MONTRÉAL)	AIDE CORPORATIVE 2004-2007	117 877
FILMS GO L.P.R.S. INC. (GO FILMS)	AIDE CORPORATIVE 2004-2007	125 000
PRODUCTIONS THALIE INC.	AIDE CORPORATIVE 2004-2007	125 000
		492 877

PROGRAMME D'AIDE À LA PRODUCTION

Volet 1 : Aide à la production de longs métrages de fiction

Volet 1.1 : Aide sélective aux longs métrages de fiction - secteur privé

Nature de l'aide : investissement

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
4257227 CANADA INC. (CITÉ-AMÉRIQUE INC.)	AUDITION, L'	675 000
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION ACPAV INC.	NEUVAIN, LA	855 000
ÉQUINOXE - KIGALI INC.	UN DIMANCHE À KIGALI	1 500 000
ÉTATS-UNIS D'ALBERT INC., LES	ÉTATS-UNIS D'ALBERT, LES (AJOUT)	150 000
FILM AUBRE INC.	AUBRE	1 200 000
FILMS SANS ELLE INC., LES	SANS ELLE	1 380 000
JOURNAUX DE KNUD RASMUSSEN INC., LES	JOURNALS OF KNUD RASMUSSEN, THE	550 000
PRODUCTION INSTANTANÉE INC.	IDOLE INSTANTANÉE	950 000
PRODUCTIONS 23 INC., LES	ET QUE DIEU BÉNISSE L'AMÉRIQUE	775 000

PRODUCTIONS HORLOGE BIOLOGIQUE INC., LES	HORLOGE BIOLOGIQUE, L'	900 000
PRODUCTIONS SÉVILLE INC.	VERS LE SUD	275 000
PRODUCTIONS ZAC INC.	C.R.A.Z.Y. (AJOUT)	75 000
STUDIO MAX FILMS INC.	SAINT-MARTYRS-DES-DAMNÉS	1 225 000
STUDIOFILM INC.	FILLES DU BOTANISTE CHINOIS, LES	400 000
		10 910 000

Volet 1.2 : Aide sélective aux longs métrages de fiction - secteur indépendant et jeunes créateurs

Nature de l'aide : investissement

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
6342001 CANADA INC.	1 ^{er} BITE	500 000
9145-6921 QUÉBEC INC.	DE MA FENÊTRE SANS MAISON...	262 000
FIGURA FILMS INC.	Y A-T-IL UN HOMME DANS LA SALLE?	500 000
FILMS ZUNO INC.	KAMATAKI	400 000
G.P.A. (PURE) INC.	PURE (AJOUT)	25 000
JACK & ELLA PRODUCTIONS INC.	JACK AND ELLA	4 000
PRODUCTIONS BOX FILM INC.	AMALGAMES, LE JOURNAL DU DOUTE	114 000
PRODUCTIONS ÉQUINOXE INC. ET MACHINES ÉCRAN INC., LES	BELLE BÊTE, LA	500 000
		2 305 000

Volet 2 : Aide à la production de courts métrages de fiction

Nature de l'aide : investissement

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
9133-3427 QUÉBEC INC. (PRODUCTIONS 10 ^e AVENUE INC.)	BAISER SOUS LE GUI, LE	71 000
FILM VIKING 1685 INC.	HERO BY NATURE	75 000
FILMS M'GO INC.	JE ME SOUVIENS D'UN SOIR D'ÉTÉ À MONTRÉAL	75 000
FILMS ZICATELA INC.	GANT, LE (AJOUT)	23 400
PRODUCTIONS BRAINS MOTION PICTURES INC., LES	A MAN CALLED FRITZ	45 000
PRODUCTIONS DES FILMS DE L'AUTRE INC., LES	ALCÔVE, L'	22 000
PRODUCTIONS DU COLONEL FONDANT INC.	ELISABETH HEYWOOD	75 000
PRODUCTIONS MULTI-MONDE INC.	MY FRIEND ANA	75 000
VENT D'EST FILMS INC.	CHALUMEAU AFFAMÉ, LE (AJOUT)	8 330
		469 730

Volet 3 : Aide à la production de documentaires

Nature de l'aide : investissement

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
3597342 CANADA INC.	BARBIERS - BARBIERI - BARBERS	14 500
4181743 CANADA INC. (CINE QUA NON MEDIA INC.)	VILLE FANTÔME	15 000
6011225 CANADA INC. (PRODUCTIONS TARAKAM)	O.T. RENCONTRE AVEC L'OBJET TRANSITIONNEL	33 000
9052-1485 QUÉBEC INC. (PRODUCTION GRAND NORD [QUÉBEC] INC.)	DAMES DE CŒUR OU DAMES DE FER? / HER BRILLIANT CAREER	8 400
9052-1485 QUÉBEC INC. (PRODUCTION GRAND NORD [QUÉBEC] INC.)	OISEAUX AUX PLUMES DE CRISTAL, LES	10 000



9067-2825 QUÉBEC INC. (AVANTI CINÉ VIDÉO)	STIE	31 000
9107-6869 QUÉBEC INC. (JEAN-PIERRE DUSSAULT INC.)	PHOTOS II	72 500
9114-7850 QUÉBEC INC. (FILMOVIE)	MÉTROPOLITAIN (AJOUT)	40 000
9138-0733 QUÉBEC INC. (CHAÎNE ALIMENTAIRE DU BORD DES BÊTES, LA)	CHAÎNE ALIMENTAIRE COMME UN DÉPOTOIR..., LA	58 000
AMAZONE FILMS INC.	GILLES CARLE OU L'INDOMPTABLE IMAGINAIRE	48 000
AMOUR EN L'AN 2000 INC., L'	DEUIL DE LA VIOLENCE, LE	20 000
AMOUR EN L'AN 2000 INC., L'	HISTOIRE D'HASSAN	80 000
AMOUR EN L'AN 2000 INC., L'	LIFELIKE	47 500
AMOUR EN L'AN 2000 INC., L'	SOLOS SENIORS	20 000
ARGUS FILMS INC.	QUI A TIRÉ SUR MON FRÈRE ?	49 000
CHINOOK COMMUNICATIONS INC.	QIMMIO	8 000
CHRISTAL FILMS PRODUCTIONS INC.	PEAU ET LES OS II - UN CRI DU CORPS, LA	90 000
CHRISTAL FILMS PRODUCTIONS INC.	AVIS D'ARTISTES, L'	90 000
FILM INTERNATIONAL REZOLUTION INC. REZOLUTION PICTURES INTERNATIONAL	DAB IYIYU (SEASON II) ABSOLUTELY ABORIGINAL	135 000
FILMS DE L'ISLE INC., LES	PINES OF EMILY CARR, THE	35 000
FILMS DU RAPIDE-BLANC INC.	BRIC-À-BRAC	150 000
FILMS DU RAPIDE-BLANC INC.	SURVIVRE	36 000
KUNUK COHN PRODUCTIONS INC.	QALLUNAJATUT (URBAN INUK)	22 500
PRODUCTIONS ADOBE INTERNATIONAL INC.	QUEL BEAU SPORT ! / IT'S A GREAT GAME!	14 700
PRODUCTIONS ADOBE INTERNATIONAL INC.	VIC VOGEL, L'HOMME DE CUIVRE	61 600
PRODUCTIONS DE LA CHASSE-GALERIE INC., LES	DEUX MILLE FOIS PAR JOUR (AJOUT)	20 000
PRODUCTIONS ÉRÉZI INC., LES	VOICI L'HOMME	31 000
PRODUCTIONS GALAFILM (VI) INC.	UNE PETITE SOCIÉTÉ DES NATIONS	150 000
PRODUCTIONS MACUMBA INTERNATIONAL INC.	EXTREMIS III	75 000
PRODUCTIONS MULTI-MONDE INC.	NAVIRES DE LA HONTE (AJOUT)	10 000
PRODUCTIONS MULTI-MONDE INC.	NOTRE PAYS EST ICI	52 000
PRODUCTIONS NOVA MEDIA INC.	VOLER SA VIE	39 500
PRODUCTIONS SHOOTFILMS INC., LES	POMPIERS BORÉALS	27 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES	ESPRIT DES LIEUX, L'	180 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES	HISTOIRES DE ZIZIS	30 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES	MONTRÉAL, PLANÈTE FOOT	19 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES	RUE ZONE INTERDITE, LA	37 000
PVP-FILMS INC.	CHEMIN D'EAU DE LA BASSE-CÔTE-NORD, LE	87 500
QUATRE PAR QUATRE FILMS INC.	PRISONNIERS DE BECKETT, LES	68 400
SHERPAS FILMS INC.	CHEMIN FAISANT	32 500
TRINÔME INC.	GRANDS CHANTIERS QUI ONT FAIT LE QUÉBEC, LES	50 000
TSHINANU INC.	TSHINANU	100 000
TUTTI FRUTTI FILMS INC.	ARAFAT, MON FRÈRE	65 000
TUTTI FRUTTI FILMS INC.	BONNES À TOUT FAIRE	9 000
TUTTI FRUTTI FILMS INC.	ENFANTS DE LA BALLE, LES	4 254
TUTTI FRUTTI FILMS INC.	SALTIMBANQUES !	125 000
VUE DU LARGE INC.	VU DU LARGE	150 000
		2 551 854

PROGRAMME D'AIDE À LA PROMOTION ET À LA DIFFUSION

Volet 1 : Aide aux entreprises de distribution

Volet 1.1 : Aide à la mise en marché

Nature de l'aide : subvention ou aide remboursable

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
Subvention		
9012-6640 QUÉBEC INC. (K-FILMS AMÉRIQUE INC.)	VÉNUS ET FLEUR	15 000
CHRISTAL FILMS DISTRIBUTION INC.	MANNERS OF DYING	15 000
CHRISTAL FILMS DISTRIBUTION INC.	RRRRRR !!!	15 000
DISTRIBUTION FUNFILM INC.	SON FRÈRE	15 000
GROUPE INTERVENTION VIDÉO DE MONTRÉAL INC.	MISE EN MARCHÉ GIV 2004-2005	9 000
LOCOMOTION DISTRIBUTION INC.	BALANÇOIRE, LA	9 011
LOCOMOTION DISTRIBUTION INC.	RODÉO	5 000
PRODUCTIONS ISCA INC., LES	ARGENT, L'	5 104
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION CINÉMA LIBRE	PROGRAMMATION HIVER 2004	28 000
VIDÉO FEMMES	MISE EN MARCHÉ VIDÉO FEMMES 2004-2005	22 000
VIDÉO FEMMES	SOUPIRS D'ÂME	11 000
VIDÉOGRAPHE INC.	MISE EN MARCHÉ 2004-2005	30 000
	Sous-total subvention	179 115
Aide remboursable		
ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM INC.	MÉMOIRES AFFECTIVES	35 000
ATOPIA DISTRIBUTION INC.	A SILENT LOVE	20 000
CHRISTAL FILMS DISTRIBUTION INC.	LUNE VIENDRA D'ELLE-MÊME, LA	20 000
FILM TONIC INC.	CQ2	35 000
GROUPE TVA INC.	CONFIDENCES TROP INTIMES	20 000
GROUPE TVA INC.	LITTORAL	25 000
REMSTAR DISTRIBUTION INC.	ELLES ÉTAIENT CINQ	35 000
	Sous-total aide remboursable	190 000
		369 115

Volet 1.2 : Aide au tirage de copies

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
9012-6640 QUÉBEC INC. (K-FILMS AMÉRIQUE INC.)	BABOUSSIA	2 926
9012-6640 QUÉBEC INC. (K-FILMS AMÉRIQUE INC.)	BÉNIE SOIS-TU PRISON	2 500
9012-6640 QUÉBEC INC. (K-FILMS AMÉRIQUE INC.)	MACHUCA	4 276
9012-6640 QUÉBEC INC. (K-FILMS AMÉRIQUE INC.)	OR : MON TRÉSOR	5 000
9012-6640 QUÉBEC INC. (K-FILMS AMÉRIQUE INC.)	TABOUS	3 400
ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM INC.	MÉMOIRES AFFECTIVES	12 000
FILMS SÉVILLE INC., LES	COMME UNE IMAGE	5 775
FILMS SÉVILLE INC., LES	MALA EDUCACION	4 962
FILMS SÉVILLE INC., LES	MENSONGES ET TRAHISONS	5 760
FILMS SÉVILLE INC., LES	NATHALIE	8 542
FILMS SÉVILLE INC., LES	VIPÈRE AU POING	6 886



FILMS SÉVILLE INC., LES	ZATOICHI	5 200
GROUPE TVA INC.	CONFIDENCES TROP INTIMES	6 240
GROUPE TVA INC.	LITTORAL	8 000
LOCOMOTION DISTRIBUTION INC.	NOËL BLANK	1 963
		83 430

Volet 2 : Aide aux exploitants de salles

Volet 2.1 : Aide aux salles parallèles

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
ANTITUBE	PROJECTIONS DES PROJECTIONS	8 052
ASSOCIATION DES CINÉMAS PARALLÈLES DU QUÉBEC	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU PLUS DE L'ACPO 2004-2005	120 000
ASSOCIATION DES CINÉMAS PARALLÈLES DU QUÉBEC	PUBLICITÉ DES MEMBRES DE L'ACPO 2004-2005	92 118
CENTRE DU CINÉMA PARALLÈLE INC.	PUBLICITÉ CINÉMA PARALLÈLE	47 000
CINÉMA QUATRE INC.	RÉNOVATION ÉCRAN	8 745
COMITÉ DE SPECTACLES DE FERMONT INC.	DES CINÉ-CLUBS SUR LA CÔTE	25 000
CORPORATION DE LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU	CINÉ-CLUB LAVAL	24 855
PARALÈIL	INCONTOURNABLES DU VENDREDI, LES	5 000
		330 770

Volet 2.2 : Aide aux salles de cinéma commerciales

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
2157-5154 QUÉBEC INC. (CINÉMA LE CLAP)	MAGAZINE LE CLAP	41 195
9001-5967 QUÉBEC INC. (CENTRE VIDÉO GAIÉTÉ)	CONSTRUCTION DE 2 SALLES DE CINÉMA À MATANE	40 485
CINÉMAS CINÉ ENTREPRISE INC., LES	CINÉMA RÉPERTOIRE AUTOMNE 2004	1 515
CINÉMAS CINÉ ENTREPRISE INC., LES	CINÉMA RÉPERTOIRE HIVER 2005	1 612
CINÉMAS OLYMPIA INC.	AJOUT D'UNE SALLE – MAISON DU CINÉMA	96 250
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SOCIOCULTURELLE DE LA MATAPÉDIA	RELANCE CINÉMA FIGARO	3 567
PLACEMENTS C.G.D. INC., LES	RÉNOVATION CINÉMA JACQUES GAGNON	30 190
		214 814

Volet 3 : Aide aux projets spéciaux

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
ACADÉMIE CANADIENNE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION (SECTION QUÉBEC) INC.	ACTIVITÉ ANNUELLE / ACADÉMIE DU CINÉMA / FONDATION CLAUDE JUTRA	7 334
ACADÉMIE CANADIENNE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION (SECTION QUÉBEC) INC.	GÉMEAUX 2004	60 000
ACADÉMIE CANADIENNE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION (SECTION QUÉBEC) INC.	GÉNIE 2005	10 000
ALEX FILMS INC.	STATISTIQUES 2005-2006	4 500
ALEX FILMS INC.	TRAVELLING 2005	7 500
ALEX FILMS INC.	TRAVELLING QUÉBEC 2004	5 000

ASSOCIATION DES CINÉMAS PARALLÈLES DU QUÉBEC	QUÉBÉCOIS TOUT COURT !	7 800
BASE, LA	BASE, LA	14 000
CENTRE DU CINÉMA PARALLÈLE INC.	CINÉMA PARALLÈLE	18 000
CINÉMABOULE	ZOOM SUR LE CINÉMA QUÉBÉCOIS 2005	1 500
CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE, LA	AUTOUR DES INVASIONS BARBARES	5 000
CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE, LA	INVENTAIRE CINÉMA LIBRE	1 000
CONSEIL QUÉBÉCOIS DES ARTS MÉDIATIQUES	DISTRIBUTION CINÉMA INDÉPENDANT	6 000
GRANDE NUIT DU CINÉMA, LA	JUTRA 2005	182 500
OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC	INSTITUT DE LA STATISTIQUE 2005	60 000
OBSERVATOIRE DU DOCUMENTAIRE	FORUM 2004	7 000
PARALÆIL	JEUDIS DOCUMENTAIRES, LES	10 000
PRODUCTIONS TOUT COURT	FESTIVAL DU FILM COURT DE VICTORIAVILLE 2004	5 000
RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTRÉAL	ÉTUDE EXTERNE RIDM, PHASE 2	4 838
SERVICES CINÉMATOGRAPHIQUES IXION INC.	MERCI QUÉBEC	25 000
SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA (SARTEC)	INTERNET, MENACE OU POSSIBILITÉS ?	8 000
TUREK, LAURA (FREYJA FILMS)	BEST IN SNOW	2 000
		451 972

Volet 4 : Aide aux festivals et aux événements cinématographiques

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
CARAVANE FILMS PRODUCTIONS (PRODUCTIONS CARAVANE FILMS, LES)	REGARD SUR LE COURT MÉTRAGE 2005	45 000
CARROUSEL INTERNATIONAL DU FILM DE RIMOUSKI INC., LE	CARROUSEL DE RIMOUSKI 2004	110 000
FESTIVAL CANADIEN DES FILMS DU MONDE	FESTIVAL DES FILMS DU MONDE 2004	425 000
FESTIVAL CINÉ 7	FESTIVAL DU FILM DE SEPT-ÎLES 2005	10 000
FESTIVAL DE CINÉMA DES 3 AMÉRIQUES (FC3A)	FESTIVAL DE CINÉMA DES 3 AMÉRIQUES 2005	110 000
FESTIVAL DE FILMS CINÉMANIA	CINÉMANIA 2004	10 000
FESTIVAL DU FILM DE L'OUTAOUAIS	FESTIVAL DU FILM DE L'OUTAOUAIS 2005	15 000
FESTIVAL DU FILM INTERNATIONAL DE BAIE-COMEAU (CINOCHÉ) INC.	CINOCHÉ 2005	12 000
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE QUÉBEC INC.	FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE QUÉBEC 2004	15 000
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POUR ENFANTS DE MONTRÉAL	FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POUR ENFANTS 2005	12 000
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR L'ART (FIFA)	FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR L'ART 2005	60 000
FESTIVAL INTERNATIONAL DU NOUVEAU CINÉMA ET DES NOUVEAUX MÉDIAS DE MONTRÉAL (FCMM)	FESTIVAL DU NOUVEAU CINÉMA 2004	210 000
PRODUCTIONS SCÉNAT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (FESTIVAL DU CINÉMA INTERNATIONAL EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE)	FESTIVAL DU CINÉMA INTERNATIONAL EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE 2004	90 000
RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTRÉAL	RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE 2004	55 000
RENDEZ-VOUS DU CINÉMA QUÉBÉCOIS, LES	RENDEZ-VOUS DU CINÉMA QUÉBÉCOIS 2005	198 000
RENDEZ-VOUS DU CINÉMA QUÉBÉCOIS, LES	TOURNÉE DES RENDEZ-VOUS 2004 (AJOUT)	8 000
TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE	FESTIVAL DU FILM ET DE LA VIDÉO AUTOCHTONES 2004	18 000
VUES D'AFRIQUE	JOURNÉES DU CINÉMA AFRICAÎN ET CRÉOLE 2005	44 000
		1 447 000



PROGRAMME D'AIDE AUX JEUNES CRÉATEURS

Volet 1 : Aide à la scénarisation

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE OU DU PROFESSIONNEL	OBJET	\$
4238125 CANADA INC.	PELLERIN	7 000
6213871 CANADA INC.	SAVANE AMÉRICAINE, LA	4 000
9087-3589 QUÉBEC INC. (FILMS DU DÉSERT BLANC, LES)	KOT – KNOCK OUT TECHNIQUE	6 500
9097-4767 QUÉBEC INC. (FILMS CAMERA OSCURA, LES)	VEILLÉE DES COURTEPONT, LA	4 875
ARCHAMBAULT, BRIGITTE	MÉMÉ BANANE	4 500
AVANT FILM INC.	JANIE	5 000
BEUPARLANT, SOPHIE	CODE POSTAL	3 500
BIRLA, KEERO SINGH	RATTENBURY AFFAIR, THE	6 000
BLANC, ANNICK	VÉRITABLE HISTOIRE DU PETIT CHAPERON ROUGE, LA	3 500
BRAULT, GENEVIÈVE	NOMADES DU MONDE	4 000
BRÈS, JUDITH	LYV ET LÉON	8 600
CALDWELL, ÉRIC ALAN ET ROYER, GERMAIN	QUI EST LE MEILLEUR AMI DE LA VACHE ?	5 000
CAMARADES FILMENT INC., LES	ERITREA	3 500
COPTI, MARIE-HÉLÈNE	JACK ET JACQUES	3 500
CORBEIL, ÉLOÏSE	EAU VIVE, L'	3 500
COUZIN FILMS INC.	ADAM'S WALL	6 500
CYR, JEAN-FRANÇOIS	RESSAC	5 000
DE SANTIS, AGATA (PRODUCTIONS REDHEAD)	MAL'OCCHIO	6 000
DOMINGUEZ, GABRIELA	ATTENTION! CRABES SUR LA ROUTE	5 000
ÉDOIN, GUY	EAUX MORTES, LES	3 000
ENTREPRISES COSMODÉON INC., LES	12 H 35 – DÎNER	4 550
FILM-EN-BULLE	MON AMI DIMITRI	4 000
FONTAINE, MARIE-CLAUDE	JEU D'ENFANT	6 000
FORTIN, SARAH	CADILLAC	3 500
FOURNIER, HUGUES (PRODUCTIONS PARADOXE, LES)	HOME RUN	3 500
FRANÇ DOC INC.	1-877-NOUVEAUX ARRIVANTS	4 000
FRIGON, MARTIN	ERRANCE EST UN PAYS, L'	4 000
GUERTIN, MONELLE ET LAUZON, FRANCIS	NOCES DE CHARLOTTE, LES	3 500
HOULE, STÉPHANE	29 JOURS, 12 HEURES, 49 MINUTES, 3 SECONDES	3 500
KARUNA, ANTOINETTE	BROKEN HEARTED, THE	5 000
KNAFO, JULIEN (JULIEN KNAFO N.K.N.)	ÉCLIPSE	5 000
LACHANCE, CATHERINE	COLLAPSUS	3 000
LEGENTIL, JEAN-FRANÇOIS	PEUT CONTENIR	3 250
LEUZY, THIERRY	LADY WHISKEY	4 250
MACDONALD, JANINA	JOURNEY	6 000
MILJEVIC, STEFAN (MAMMOUTH FILMS)	UNE TRIFECTA POUR ATTILA	5 000
MURUGESAN, MEENA (PRODUCTIONS AMARU)	KALMUNITY VIBE COLLECTIVE	6 500
NABATIAN, KAVEH	SONATA	5 000
NGÔ, ANNE-MARIE	BELLES ET LE BÊTE, LES	6 800
ŒIL MÉTAL FILM INC.	BASEMENT TAPES	4 000
ŒIL MÉTAL FILM INC.	UP YOUR YANGTZE	8 000
OSPINA, DAVID	BARNA	3 750
PAPPAS, CATHERINE	MOUVEMENTS D'IMMIGRÉS	6 000

PARIS, MIREILLE	MÈRE POULE	3 000
PATRY, STEVE	POUCE, LE	6 000
PAYEUR, SOPHIE	PLONGÉE	4 250
PIERRAT, DAVID	TRÈVE, LA	4 000
PILOTE, SÉBASTIEN	DE QUOI T'AS PEUR, TOM?	3 500
PRODUCTIONS KINESIS INC., LES	À SENS INVERSE	6 500
PRODUCTIONS KINESIS INC., LES	SUNDAY AFTERNOON	4 225
PRODUCTIONS NEPTUNE INC., LES	DERNIERS NOMADES, LES	6 500
PRODUCTIONS PÉRIPHÉRIA INC.	TOURISTE, LA	7 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES	ROMÉO, JULIETTE... ET L'IMMIGRATION	4 550
QUESSY, GENEVIÈVE	ROUTE 138	6 000
RAPHAËL, PAUL	HOMME TV	2 400
ROUSSEAU, RANANG	IN VITRO	4 000
ROYKO, VAN	INTO THE SUN	3 000
SABOURIN, GABRIEL	DIEU EST PRESQUE PARTOUT	3 500
STOJANOVIC, VUK	J'AI ENVIE DE TOI JEANNE	3 650
TREMBLAY, GUILLAUME	SENTINELLE, LA	3 500
TURCOTTE, MARIE-HÉLÈNE	M. CARREAUX	6 000
ULOTH, R. DAVID (PRODUCTIONS SURE SHOT, LES)	KINDER	2 500
VERBOMATRICES INC., LES	MENSONGE (OU LA BELLE PROVINCE), LE	6 180
YAROSHEVSKY, MIHAIL (OHM FILM PRODUCTIONS)	HARD SIGN	5 000
		301 830

Volet 2 : Aide à la production

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
9007-8858 QUÉBEC INC. (AZIMUT FILMS)	VRAIES AFFAIRES, LES	2 550
9087-3589 QUÉBEC INC. (FILMS DU DÉSERT BLANC, LES)	POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE (AJOUT)	9 500
9117-7972 QUÉBEC INC. (ARTS EVERGON)	ECSTASY NOTE, THE	50 000
9151-7516 QUÉBEC INC.	ARC-EN-CIEL N'EST PAS UN RUBAN, L'	48 500
9151-7516 QUÉBEC INC.	GLOBULE	58 000
AVIVA COMMUNICATIONS INC.	UNE ÉPOQUE FORMIDABLE	60 000
BARIC, STÉPHANIE-NANCY (FILMS JANVIER, LES)	MILOSH ET KIS	60 000
CAMARADES FILMENT INC., LES	ERITREA	81 500
CÔTÉ, DENIS (NIHIL PRODUCTIONS)	ÉTATS NORDIQUES, LES	21 000
CYCLOPE FILMS INC.	PORTRAIT DE L'ARTISTE EN MUSE (AJOUT)	17 000
DARK LULLABIES INC.	VENDETTA SONG	6 000
ENTREPRISES COSMODÉON INC., LES	PROCÈS, LE	60 000
FILM-EN-BULLE	TIENS FERME	46 000
FILMS DU RAPIDE-BLANC INC.	ÎLE AUX FLEURS, L'	53 500
FRATI, GIULIA (PRODUCTIONS ZELECTRA)	SECRET GARDEN, THE (AJOUT)	17 000
LOCOMOTION FILMS INC.	BIEN MÉLANGER	55 000
METAFILMS INC.	AFFLUENTS VOL I : LE PONT, LES (AJOUT)	5 000
METAFILMS INC.	UNE CHAPELLE BLANCHE	60 000
MORIN, PHILIPPE (PRODUCTIONS DESVELA, LES)	JUSTE UN AU REVOIR (AJOUT)	5 000
NOIR SUR BLANC ANIMATION	UN, DEUX, TROIS, CRÉPUSCULE	37 000
POLYGONE S.E.N.C.	ROIS DE LA NUIT, LES (AJOUT)	5 000



PRODUCTIONS 7 ^e VAGUE (P7V) INC.	MIROIRS D'ÉTÉ	60 000
PRODUCTIONS ANAMNÉSQUES S.E.N.C., LES	VOLEUR, LE	32 000
PRODUCTIONS KETZI INC.	WHEN ERMA MADE HERMAN (AJOUT)	6 000
PRODUCTIONS KINESIS INC., LES	RADIO	48 000
PRODUCTIONS NUFILMS INC.	BERLIN	41 000
PRODUCTIONS NUFILMS INC.	ROUGE AU SOL, LE	57 500
PRODUCTIONS PÉRIPHÉRIA INC.	ADIEUX, LES (AJOUT)	5 000
PRODUCTIONS PÉRIPHÉRIA INC.	SOUVENIRS D'ACAPULCO	40 000
PVP-FILMS INC.	ON PERD DU TERRAIN	50 000
SAINT-PIERRE, MARIE-JOSÉE (M J S T P FILMS)	NÉGATIFS DE MC LAREN, LES	60 000
TANDEM MULTIMÉDIA INC.	CHAMBRE BLEUE, LA	60 000
		1 217 050

Volet 3 : Aide à la distribution et aux projets spéciaux

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
3773621 CANADA INC. (ZONE FILMS)	PETITE FABLE D'UN GÉANT	3 000
7 ^e ART / DISTRIBUTION INC.	ÎLE AUX FLEURS, L'	5 000
9087-3589 QUÉBEC INC. (FILMS DU DÉSERT BLANC, LES)	POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE	3 000
9117-7972 QUÉBEC INC. (ARTS EVERGON)	FLEURS SAUVAGES, LES	5 000
CONSEIL DE LA CULTURE DE LA RÉGION DE QUÉBEC	ATELIERS DE FORMATION CONTINUE	4 500
CONSEIL QUÉBÉCOIS DES ARTS MÉDIATIQUES	ÉTUDE SUR LA PRODUCTION ARTISANALE	7 500
COOPÉRATIVE DE PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE DE QUÉBEC SPIRAFILM, LA	CONSULTATIONS – JEUNES PRODUCTEURS QUÉBEC 2004	1 800
DISTRIBUTIONS NETIMA LTÉE	PIGEON, LE	5 000
DISTRIBUTIONS NETIMA LTÉE	SNAPSHOT	5 000
FRANC DOC INC.	VERDOYANT PURE LAINE	2 000
MILJEVIC, STEFAN (MAMMOUTH FILMS)	MAMMOUTH	5 000
MILJEVIC, STEFAN (MAMMOUTH FILMS)	MÉTROPOLITAIN	1 000
MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY	CONCOURS JEUNES CINÉASTES (5 ^e ÉDITION)	1 000
PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES FILMATIK	MONTRÉALIENS – ÉDITIONS DVD, LES	5 000
PROULX-CLOUTIER, ÉMILE (BALOUF PRODUCTIONS)	PAPA	5 000
QUI VIVRA VERRA FILMS INC.	ARBRE AUX BRANCHES COUPÉES, L'	6 500
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES	COURS ÉCRIRE TON COURT	16 091
VERBOMATRICES INC., LES	MAGASIN	5 000
		86 391

DISQUE ET SPECTACLE DE VARIÉTÉS

PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES DU DISQUE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS

Volet 1 : Secteur industriel – aide globale

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
112317 CANADA LIMITÉE (MUSI-ART)	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	107 000
154848 CANADA INC. (DISQUES ARTISTE ENR., LES / ÉDITIONS ARTISTE PLUS, LES)	DISQUES, GÉRANCE	26 000
9006-4890 QUÉBEC INC. (AVALANCHE PRODUCTIONS)	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	35 000
9021-3109 QUÉBEC INC. (DIRECTION D'ARTISTES FLEMING)	DISQUES, GÉRANCE	15 000
AGENCE STATION BLEUE INC., L'	GÉRANCE	14 500
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	164 000
CONSULTART PIERRE BERTRAND INC.	SPECTACLES, GÉRANCE	18 000
DIFFUSION I MÉDIA INC.	DISQUES	22 500
DIFFUSION YFB INC.	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	91 000
DISQUES ATMA INC.	DISQUES, CATALOGUE	100 000
DISQUES AUDIOGRAMME INC., LES	DISQUES, GÉRANCE	182 000
DISQUES EFFENDI INC.	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE, CATALOGUE	41 500
DISQUES INDICA INC., LES (EMPIRE KEROZEN)	DISQUES, GÉRANCE	57 000
DISQUES JUSTIN TIME INC., LES	DISQUES	65 000
DISQUES PASSEPORT INC., LES (PASSEPORT MULTIMÉDIA)	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	25 000
DISQUES TOX INC., LES	DISQUES, GÉRANCE	60 000
DISTRIBUTION AMBIANCES MAGNÉTIQUES ETCETERA INC.	DISQUES	34 000
DKD! SPECTACLE INC. (DKD DISQUES / DKD MUSIQUE)	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	83 000
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	170 000
GÉNÉRATION INC.	SPECTACLES, GÉRANCE	25 000
GESTION JUSTE POUR RIRE INC. (GROUPE ROZON – FILMS ROZON)	SPECTACLES, GÉRANCE	151 000
GESTION SON IMAGE INC. (ÉDITIONS GESTION SON IMAGE, LES – GSI MUSIQUE)	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	142 500
GROUPE ANALEKTA INC. (ANALEKTA FLEUR DE LYS)	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	189 000
GROUPE M.P.L. INC. (MPL SPECTACLES)	DISQUES, SPECTACLES	21 000
INTERMÈDE COMMUNICATIONS INC. (GROUPE INTERMÈDE, LE)	DISQUES	16 000
INUKSHUK-PRODUCTIONS INC.	DISQUES, GÉRANCE	16 000
ISBA MUSIC ENTERTAINMENT INC.	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	44 000
MANAGEMENT ENCORE INC.	GÉRANCE, SPECTACLES	60 000
MUSIQUE ORANGE INC.	DISQUES	18 000
NOVEM PRODUCTIONS INC.	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	73 000
PRESTE INC.	GÉRANCE, SPECTACLES	5 000
PRODAT INC. (DISQUES VICTOIRE, LES)	DISQUES, SPECTACLES	31 500
PRODUCTIONS ANACROUSE INC.	SPECTACLES, GÉRANCE	10 000
PRODUCTIONS BROS INC., LES	DISQUES, GÉRANCE	50 000
PRODUCTIONS BYC LTÉE, LES (CAFÉ DU VIEUX CLOCHER)	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	40 500
PRODUCTIONS DE L'ONDE INC.	DISQUES, SPECTACLES	18 500
PRODUCTIONS FAIS PAS LE FOU INC.	GÉRANCE	20 000
PRODUCTIONS FOLLE AVOINE INC., LES (GÉANT BEAUPRÉ MUSIQUE / MUSIQUE DE L'AUTOROUTE 13)	DISQUES	12 500



PRODUCTIONS JACQUES K. PRIMEAU INC., LES	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	45 000
PRODUCTIONS JEAN-PIER DOUCET INC.	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	37 000
PRODUCTIONS LIBRETTO INC., LES	SPECTACLES	24 000
PRODUCTIONS MICHELINE SARRAZIN INC.	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	42 000
PRODUCTIONS MILLE-PATTES INC., LES	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	37 000
PRODUCTIONS OCTANT INC., LES	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	162 500
PRODUCTIONS PHANEUF INC., LES	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	80 000
PRODUCTIONS ROMARTIS INC.	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	18 000
PRODUCTIONS SERGE PARÉ INC.	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	24 000
TACCA MUSIQUE INC.	DISQUES	102 500
ZONE3 INC.	DISQUES, SPECTACLES	57 000
		2 883 000

Volet 2 : Secteur industriel – aide aux projets

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
9045-1170 QUÉBEC INC. (DISQUES STOMP, LES)	ÉRIC PANIC - PROMOTION DISQUE - VANS WARPED TOUR 2004 - PRODUCTION SPECTACLE	10 000
9122-3784 QUÉBEC INC. (GESTION ARTISTIQUE OUMET / LES PRODUCTIONS DU SINGE BLEU)	BOB WALSH - PRODUCTION PROMOTION SPECTACLE, GÉRANCE	8 000
ARGOS PRODUCTION INC.	ANDRÉ GAGNON, MICHEL MPAMBARA - PRODUCTION PROMOTION SPECTACLE, GÉRANCE	10 000
BOULEV'ART INC.	GÉRANCE	12 500
C4 PRODUCTIONS INC.	FRED FORTIN, ÈVE COURNOYER - PRODUCTION PROMOTION SPECTACLES, GÉRANCE	14 000
CORPORATION SERFIM INC.	LYNDA THALIE - PRODUCTION PROMOTION DISQUE, VIDÉOCLIPS, SPECTACLE	12 000
DISQUES ARTIC INC.	MOONLIGHT GIRLS - PRODUCTION PROMOTION DISQUE, VIDÉOCLIP	7 000
ENTREPRISES DE PRODUCTIONS AIR M.S. MEDIA INC., LES (AIR M.S. / LES DISQUES AIR M.S.)	JIM ZELLER - PROMOTION DISQUE, GÉRANCE	7 000
FOULESPIN MUSIQUE INC.	YANN PERREAU, TAÏMA - PRODUCTION PROMOTION DISQUES, VIDÉOCLIPS, GÉRANCE	17 000
GREGG MUSIQUE INC.	ARTHUR L'AVENTURIER - PROMOTION DISQUE	6 000
GROUPE ARCHAMBAULT INC. (DISQUES MUSICOR)	TRIO FRANK, DAVE & STEF, MARIE-MAI, ÉMILY BÉGIN, SUZIE ET ANNIE VILLENEUVE - PRODUCTION, PROMOTION DISQUES	18 000
GROUPE SISMIQUE INC.	ANNIE POULIN - PRODUCTION PROMOTION DISQUE	5 000
JAJOU PRODUCTIONS (2004) INC.	PALUCHE 3.14 (ARTISTES VARIÉS) - PRODUCTION PROMOTION DISQUE	8 000
LCQ PRODUCTIONS INC.	SYLVIE DESGROSEILLIERS - PRODUCTION PROMOTION DISQUE, SPECTACLE	8 000
MUSIQUE CROSS CURRENT INC. (CROSS CURRENT MUSIC)	INTAKTO, CATHERINE POTTER - GÉRANCE, PRODUCTION PROMOTION DISQUES, VIDÉOCLIPS	15 000
PRODUCTIONS BENANNAH INC., LES	ANNIE BROCOLI, KODIAK - PRODUCTION PROMOTION DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	17 000
PRODUCTIONS DIVERSO INC., LES	GINO QUILICO, MICHEL CUSSON, GINO VANELLI - GÉRANCE	6 000
PRODUCTIONS J INC. (GROUPE INVITRO INC.)	MARIE-ÉLAINE THIBERT, ANNIE VILLENEUVE - GÉRANCE, PRODUCTION PROMOTION SPECTACLES	20 000
PRODUCTIONS PIERRE TREMBLAY INC. (DISQUES DOUBLE)	RICHARD PETIT, CHŒUR EN FÊTE - PRODUCTION PROMOTION DISQUES, GÉRANCE	10 000
PRODUCTIONS X INC., LES (PRODUCTION NEW ROCK)	WIDE LOAD, LES PISTOLETS ROSES - GÉRANCE	5 000
PRODUCTIONS-ÉDITIONS MARC LABELLE INC., LES (PRODUCTIONS AMÉRIX)	H'SAO, KLEZTORY - GÉRANCE	10 000
SUMMUM COMMUNICATIONS INC.	MARIE-THÉRÈSE FORTIN - PRODUCTION PROMOTION SPECTACLE	5 000
		230 500

Volet 3 : Secteur para-industriel

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
6206531 CANADA INC. (ENVISION MANAGEMENT AND PRODUCTIONS)	KID KOALA, LEDERHOSEN LUCIL - GÉRANCE	8 000
9013-9700 QUÉBEC INC.	YVES LAMBERT, LÉVESQUE ET RONDEAU - PRODUCTION PROMOTION DISQUES, PRODUCTION SPECTACLES	10 000
9133-0316 QUÉBEC INC. (APOLLO PRODUCTIONS)	POXY, B.U. - PRODUCTION PROMOTION DISQUES, VIDÉOCLIPS	11 000
BAVOTA & ASS. GROUPE COMMUNICATIONS INC. (BAVOTA COMMUNICATIONS)	CATHERINE MAJOR, JEAN-FRANÇOIS GROULX - GÉRANCE, PRODUCTION SPECTACLES	8 000
BLITZ BUSINESS	ALE DEEBLO - PRODUCTION PROMOTION DISQUE, VIDÉOCLIP	5 000
BRAULT, GINA (GINA BRAULT IMPRESARIA)	LHASA, YVES DESROSIERS, MARA TREMBLAY, FRÉDÉRIC GARY COMEAU - PRODUCTION PROMOTION SPECTACLES, GÉRANCE	10 000
BUJOLD, MARIE (PRODUCTIONS MARIE BUJOLD)	STÉPHANE CÔTÉ, RIOUX - GÉRANCE	8 000
CAMERON, PATRICK (CAMERON MANAGEMENT)	LYNDA THALIE, DOMINIC DAGENAIS - GÉRANCE	8 000
CARRIER, FRANÇOIS (PRODUCTIONS FRACAS / PRODUCTIONS COLYA-KOO)	ARTISTES VARIÉS - PROMOTION SPECTACLE	4 000
CARRIÈRE, MARTINE (DISQUES ÉLÉPHANT)	MARTINE CARRIÈRE, JEAN BEAUDET - PRODUCTION PROMOTION DISQUES	10 000
COOPÉRATIVE DE TRAVAIL «BUZZ CUIVRES FARFELUS» (BUZZ CUIVRES FARFELUS)	BUZZ CUIVRES FARFELUS - PRÉPRODUCTION PROMOTION SPECTACLE	5 000
DESROSIERS, LÉONIE MYRIAM (FAMA COMMUNICATIONS)	PERDU L'NORD, SYNCOP, LA BANDE À MAGOO, IPSO FACTO - GÉRANCE	8 000
DISQUES TOUT CRIN INC.	DUO SIMARD SIDOROV, VLADIMIR SIDOROV, POILÉPLUME, MARIO CHENART - DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	12 000
DUBÉ, DAVID (HIGH LIFE MUSIC / LES DISQUES H L M)	VICE VERSET, LE CERVEAU - PRODUCTION PROMOTION DISQUES, VIDÉOCLIPS, GÉRANCE	10 000
DUFOUR, YVON (SOMME)	CLAUDE MCKENZIE, BLUES GITAN, RAOUL, FINALDI - DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE, VIDÉOCLIPS	15 000
FUCHS, JESSY (SLAM DISQUES)	EXTERIO - PRODUCTION PROMOTION DISQUE	7 000
GOULES S.E.N.C., LES	LES GOULES - PRODUCTION PROMOTION DISQUE, VIDÉOCLIP	7 000
GROUPE KARKWA, LE	KARKWA - PRODUCTION DISQUE	6 000
LESSARD, NATHALIE (DIRE ÉDITEUR / LES DISQUES TERRA FIRMA)	NATHALIE LESSARD - PRODUCTION PROMOTION DISQUE	5 000
MATA, ÉLIAN (PRODUCTIONS EM)	FRÉDÉRIC BARON, KARINA MURRAY - PRODUCTION PROMOTION SPECTACLES, GÉRANCE	5 000
MC PRODUCTION	LES PETITES TOUNES, ADAM CHAKI - PRODUCTION PROMOTION DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	12 000
NOËL, CHRISTIAN (BATCHEF COMMUNICATIONS)	LES BATINSES, PÉPÉ ET SA GUITARE, CAROLINE DESBIENS, ALLIGATOR TRIO - PRDMOTION SPECTACLES, GÉRANCE	8 000
PRODUCTION PROXENETT	ANGÈLE GWENWED - PRODUCTION PROMOTION DISQUES	7 500
PRODUCTIONS ALAIN CARON INC., LES (DISQUES NORAC, LES)	ALAIN CARON - PRODUCTION PROMOTION DISQUE	7 000
PRODUCTIONS ARS MUSICA INC., LES	MIREILLE PROULX - PRODUCTION PROMOTION SPECTACLE	2 000
PRODUCTIONS FIG INC.	HAÏKU, KAMENDJA, TRIO DE GUITARES DE MONTRÉAL, GUY DONIS TRIO - PRODUCTION PROMOTION DISQUES, GÉRANCE	3 000
PRODUCTIONS MUTEK INC., LES	MARC LECLAIR, SCOTT MONTEITH, COLIN DE LA PLANTE - PRODUCTION PROMOTION DISQUES	15 000
PRODUCTIONS OMBU INC.	MINNA RE SHIN, SKY BENEATH MY FEET, FOLLOW-FOLLOW, N.O.M.A., SKY CONSORT, FREE OXYGEN BAND - PRODUCTION PROMOTION DISQUES	10 000
PRODUCTIONS ORA INC., LES	IKS - PRODUCTION PROMOTION DISQUE	5 000
PRODUCTIONS TEMPO PRIMO INC., LES	BERNARD PRIMEAU ET LE MONTRÉAL JAZZ ENSEMBLE - PRODUCTION PROMOTION DISQUE	10 000
PROJET M.R. INC.	MÉLANIE RENAUD - PRODUCTION PROMOTION DISQUE	10 000



R & R MUSIK	DJ BLAST – PRODUCTION PROMOTION DISQUE / DJ BLAST, DJ RAY RAY, OLIKU, LES ARCHITEKTS – GÉRANCE	9 000
SÉGUIN MICHEL (MICHEL SÉGUIN GESTION ARTISTIQUE)	PIERRE LAPOINTE – PRODUCTION PROMOTION SPECTACLE, GÉRANCE	6 000
TEMAN, ESTHER (PRODUCTIONS POLYESTHER)	? ALICE!, VLADIMIR – PROMOTION DISQUES, VIDÉOCLIPS, PRODUCTION PROMOTION SPECTACLES, GÉRANCE	5 000
V10 PRODUCTIONS	VOLUME 10 – PROMOTION DISQUE	3 000
ZADOR, KATALIN (PRODUCTIONS MAKAZA)	MARC BOUCHER – PRODUCTION PROMOTION DISQUE	5 000
		284 500

Volet 4 : Soutien additionnel

Volet 4.2 : Soutien additionnel à la tournée

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
2846-2059 QUÉBEC INC. (CONSULT'ART CONSEILLER EN ÉVÉNEMENTS ARTISTIQUES)	MARTIN DESCHAMPS (2003-2004)	7 650
9006-4890 QUÉBEC INC. (AVALANCHE PRODUCTIONS)	COLECTIVO	8 325
9006-4890 QUÉBEC INC. (AVALANCHE PRODUCTIONS)	COLECTIVO (2003-2004)	6 300
9006-4890 QUÉBEC INC. (AVALANCHE PRODUCTIONS)	JORANE (2003-2004)	6 825
9006-4890 QUÉBEC INC. (AVALANCHE PRODUCTIONS)	RESPECTABLES, LES (2003-2004)	8 400
9045-1170 QUÉBEC INC. (DISQUES STOMP, LES)	PLANET SMASHERS (2003-2004)	2 437
9064-7132 QUÉBEC INC. (PRODUCTIONS LOUIS POLIQUIN, LES)	TOMAS JENSEN (2003-2004)	15 150
9122-3784 QUÉBEC INC. (GESTION ARTISTIQUE OUI MET / LES PRODUCTIONS DU SINGE BLEU)	BOB WALSH	8 475
9122-3784 QUÉBEC INC. (GESTION ARTISTIQUE OUI MET / LES PRODUCTIONS DU SINGE BLEU)	BOB WALSH (2003-2004)	9 375
9122-3784 QUÉBEC INC. (GESTION ARTISTIQUE OUI MET / LES PRODUCTIONS DU SINGE BLEU)	FRANCINE RAYMOND (2003-2004)	900
AGENCE STATION BLEUE INC., L'	CANTABILE	9 694
AGENCE STATION BLEUE INC., L'	GIORGIO CONTE	7 893
AGENCE STATION BLEUE INC., L'	QUARTANGO (2003-2004)	2 175
ASSOCIATION FOLQUÉBEC INC.	NORTH AMERICAN FOLK MUSIC & DANCE ALLIANCE	10 000
C4 PRODUCTIONS INC.	FRED FORTIN	10 612
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	ALAIN CARON	3 862
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	COWBOYS FRINGANTS, LES	6 300
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	COWBOYS FRINGANTS, LES (2003-2004)	4 725
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	DUMAS	5 212
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	DUMAS (2003-2004)	6 787
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	GINETTE AHIER	4 200
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	MARA TREMBLAY (2003-2004)	2 250
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	MARTIN LÉON (2003-2004)	2 812
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	PIERRE FLYNN	14 197
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	PLATEAU YANN PERREAU ET MARTIN LÉON (2003-2004)	8 662
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	STEPHEN FAULKNER	3 378
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	SUSIE ARIOLI	6 525
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	URBAIN DESBOIS	3 450
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	URBAIN DESBOIS (2003-2004)	3 487
CONSULTART PIERRE BERTRAND INC.	CORAL WELSMAN (2003-2004)	8 212
CONSULTART PIERRE BERTRAND INC.	CORAL EGAN	6 754
CONSULTART PIERRE BERTRAND INC.	CORAL EGAN (2003-2004)	300

CONSULTART PIERRE BERTRAND INC.	DANIELLE ODDERA	3 037
CONSULTART PIERRE BERTRAND INC.	LORRAINE DESMARAIS (2003-2004)	3 525
CONSULTART PIERRE BERTRAND INC.	PAULE-ANDRÉE CASSIDY	5 250
CONSULTART PIERRE BERTRAND INC.	PAULE-ANDRÉE CASSIDY (2003-2004)	1 387
DIFFUSION YFB INC.	ÉRIC LAPDINTE	9 450
DIFFUSION YFB INC.	FLORENT VOLLANT	26 713
DIFFUSION YFB INC.	PAPILLON (2003-2004)	2 850
DISQUES EFFENDI INC.	EFFENDI JAZZLAB (2003-2004)	3 337
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	ARIANE MOFFATT	14 722
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	ARIANE MOFFATT (2003-2004)	19 725
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	BIA (2003-2004)	5 362
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	DENIS DROLET, LES	9 637
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	DENIS DROLET, LES (2003-2004)	3 375
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	JESZCZE RAZ (2003-2004)	4 875
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	LOUISE FORESTIER (2003-2004)	5 662
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	MARC DÉRY (2003-2004)	7 087
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	MICHEL RIVARD (2003-2004)	7 387
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	STEFIE SHOCK	19 749
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	STEFIE SHOCK (2003-2004)	4 912
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	TAÏMA	5 062
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	TAÏMA (2003-2004)	5 363
GÉNÉRATION INC.	CHICANE, LA (2003-2004)	8 400
GESTION SON IMAGE INC. (ÉDITIONS GESTION SON IMAGE, LES – GSI MUSIQUE)	DANIEL LAVOIE	4 538
GESTION SON IMAGE INC. (ÉDITIONS GESTION SON IMAGE, LES – GSI MUSIQUE)	THOMAS JENSEN	22 828
GROUPE ANALEKTA INC. (ANALEKTA FLEUR DE LYS)	ANGÈLE DUBEAU / LA PIETÀ (2003-2004)	3 900
GROUPE ANALEKTA INC. (ANALEKTA FLEUR DE LYS)	CARLOS PLACERES (2003-2004)	1 238
GROUPE M.P.L. INC. (MPL SPECTACLES)	ANONYMUS (2003-2004)	4 388
GROUPE M.P.L. INC. (MPL SPECTACLES)	PATOU	2 100
PRESTE INC.	CAPITAINE RÉVOLTE	3 188
PRESTE INC.	CAPITAINE RÉVOLTE (2003-2004)	938
PRESTE INC.	GRIMSKUNK (2003-2004)	1 688
PRESTE INC.	POLÉMIL BAZAR	2 625
PRESTE INC.	POLÉMIL BAZAR (2003-2004)	1 575
PRESTE INC.	RUE KÉTANOU, LA	3 413
PRESTE INC.	TROIS ACCORDS, LES	13 763
PRESTE INC.	VULGAIRES MACHINS (2003-2004)	2 100
PRESTE INC.	WOLFUNDKIND	1 125
PRODAT INC. (DISQUES VICTOIRE, LES)	LUC DE LAROCHELLIÈRE	6 750
PRODAT INC. (DISQUES VICTOIRE, LES)	MES AÎEUX	12 825
PRODAT INC. (DISQUES VICTOIRE, LES)	MES AÎEUX (2003-2004)	8 550
PRODUCTIONS ANACROUSE INC.	GILLES VIGNEAULT	11 250
PRODUCTIONS ANACROUSE INC.	GILLES VIGNEAULT (2003-2004)	13 950
PRODUCTIONS ANACROUSE INC.	Océane	7 050
PRODUCTIONS ANACROUSE INC.	YANN PERREAU (2003-2004)	7 950
PRODUCTIONS BROS INC., LES	CARAVANA FLAMENCA	3 000
PRODUCTIONS BROS INC., LES	CARAVANA FLAMENCA (2003-2004)	900
PRODUCTIONS BROS INC., LES	JIMMY JAMES (2003-2004)	2 363



PRODUCTIONS BROS INC., LES	MONONC* SERGE	15 975
PRODUCTIONS BROS INC., LES	MONONC* SERGE (2003-2004)	6 375
PRODUCTIONS BROS INC., LES	PAT THE WHITE	9 525
PRODUCTIONS BROS INC., LES	SORAYA BENITEZ (2003-2004)	1 838
PRODUCTIONS BROS INC., LES	STEPHEN BARRY BAND	4 013
PRODUCTIONS BYC LTÉE, LES (CAFÉ DU VIEUX CLOCHER)	JEAN LAPOINTE (2003-2004)	2 175
PRODUCTIONS BYC LTÉE, LES (CAFÉ DU VIEUX CLOCHER)	VINCENT VALLIÈRES	2 588
PRODUCTIONS BYC LTÉE, LES (CAFÉ DU VIEUX CLOCHER)	VINCENT VALLIÈRES (2003-2004)	13 575
PRODUCTIONS DE L'ONDE INC.	EDGAR BORI (2003-2004)	5 250
PRODUCTIONS DE L'ONDE INC.	UN REGARD SUR LA RELÈVE	5 550
PRODUCTIONS J INC. (GROUPE INVITRO INC.)	WILFRED LE BOUTHILLIER (2003-2004)	39 300
PRODUCTIONS JEAN-BERNARD HÉBERT INC., LES (THÉÂTRE LA DAME BLANCHE)	BELLES-SŒURS, LES (2003-2004)	788
PRODUCTIONS JEAN-PIER DOUCET INC.	LUCE DUFAULT	14 175
PRODUCTIONS JEAN-PIER DOUCET INC.	RICHARD SÉGUIN	22 073
PRODUCTIONS LIBRETTO INC., LES	HOMME DE LA MANCHA, L* (2003-2004)	3 938
PRODUCTIONS MICHELINE SARRAZIN INC.	ANNE SYLVESTRE	6 338
PRODUCTIONS MICHELINE SARRAZIN INC.	BARONNE, LA (2003-2004)	1 875
PRODUCTIONS MICHELINE SARRAZIN INC.	FRED PELLERIN	10 250
PRODUCTIONS MICHELINE SARRAZIN INC.	KAREN YOUNG	2 813
PRODUCTIONS MICHELINE SARRAZIN INC.	KAREN YOUNG (2003-2004)	1 500
PRODUCTIONS MICHELINE SARRAZIN INC.	MARIE-CLAIRE SÉGUIN	2 100
PRODUCTIONS MICHELINE SARRAZIN INC.	MARIE-CLAIRE SÉGUIN (2003-2004)	9 038
PRODUCTIONS MICHELINE SARRAZIN INC.	SERGE LOPEZ	2 625
PRODUCTIONS MILLE-PATTES INC., LES	BOTTINE SOURIANTE, LA (2003-2004)	10 688
PRODUCTIONS OCTANT INC., LES	CARLOS PLACERÈS	7 300
PRODUCTIONS OCTANT INC., LES	CHLOÉ STE-MARIE	8 625
PRODUCTIONS OCTANT INC., LES	CHLOÉ STE-MARIE (2003-2004)	3 300
PRODUCTIONS OCTANT INC., LES	FRANCE D'AMOUR (2003-2004)	1 125
PRODUCTIONS OCTANT INC., LES	LINA BOUDREAU	6 375
PRODUCTIONS OCTANT INC., LES	MARIE-MICHÈLE DESROSNIERS	6 825
PRODUCTIONS OCTANT INC., LES	MARIE-MICHÈLE DESROSNIERS (2003-2004)	525
PRODUCTIONS OCTANT INC., LES	SUROÏT	9 900
PRODUCTIONS OCTANT INC., LES	SUROÏT (2003-2004)	450
PRODUCTIONS PHANEUF INC., LES	ANDRÉE WATTERS	22 013
PRODUCTIONS PHANEUF INC., LES	CLAUDE DUBOIS	11 700
PRODUCTIONS PHANEUF INC., LES	NICOLA CICCONE	16 875
PRODUCTIONS PHANEUF INC., LES	PLUME LATRAVERSE	6 338
PRODUCTIONS PHANEUF INC., LES	YELO MOLO	3 375
PRODUCTIONS SERGE PARÉ INC.	CHARBONNIERS DE L'ENFER, LES (2003-2004)	13 500
PRODUCTIONS SERGE PARÉ INC.	MAUVAIS SORT	9 413
PRODUCTIONS SERGE PARÉ INC.	THIERRY ROMANENS	4 538
PRODUCTIONS SERGE PARÉ INC.	YVES LAMBERT	18 000
PRODUCTIONS-ÉDITIONS MARC LABELLE INC., LES (PRODUCTIONS AMÉRIX)	H'SAO (2003-2004)	10 875
RÉSEAU DES ORGANISATEURS DE SPECTACLES DE L'EST DU QUÉBEC (ROSEQ)	PRIX DE L'AUDACE - ÉTÉ 2004	3 000
SUMMUM COMMUNICATIONS INC.	YELEEN	4 725

889 328

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX IMMOBILISATIONS - SALLES DE SPECTACLE

Nature de l'aide : subvention et aide remboursable

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
Subvention		
COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU CAFÉ-CAMPUS (CAFÉ CAMPUS)	CAFÉ CAMPUS	590 000
Aide remboursable		
MAQUISART S.E.N.C., LE	LE MAQUISART	140 000
		730 000

PROGRAMME DE SENSIBILISATION À LA CHANSON ET DE DIFFUSION POUR LE MILIEU COLLÉGIAL

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
2972-6585 QUÉBEC INC. (ÉDITIONS DE L'ANGE ANIMAL, LES / GESTION DAN BIGRAS)	DAN BIGRAS (SPECTACLE-CONFÉRENCE)	11 950
9006-4890 QUÉBEC INC. (AVALANCHE PRODUCTIONS)	COLECTIVO	2 110
9006-4890 QUÉBEC INC. (AVALANCHE PRODUCTIONS)	RESPECTABLES, LES (SPECTACLE-ATELIER)	7 915
9069-7707 QUÉBEC INC. (DISQUES VOXTONE)	CAÏMAN FU	7 954
9096-3737 QUÉBEC INC. (TNT PRODUCTIONS)	KALIROOTS	6 369
9096-3737 QUÉBEC INC. (TNT PRODUCTIONS)	KALIROOTS	3 268
9096-3737 QUÉBEC INC. (TNT PRODUCTIONS)	SECRETS DE CRÉATEURS (SPECTACLE-ATELIER)	19 208
A.T. MUSIQUE S.E.N.C.	ATACH TATUQ	450
A.T. MUSIQUE S.E.N.C.	ATACH TATUQ	508
A.T. MUSIQUE S.E.N.C.	TRAUMATURGES	1 293
ANONYME MÉDIAS	SAVEUR MARMELADE	690
ASSUIED, SABINE (PRODUCTIONS INTY, LES)	IVY (SPECTACLE-CONFÉRENCE)	204
BEAUCHESNE, JOSÉE (PRODUCTIONS MÉLODIES)	JOSÉE BEAUCHESNE	1 683
BEAUCHESNE, JOSÉE (PRODUCTIONS MÉLODIES)	MARYLÈNE HAINS	855
BEAUREGZ LAF CONCERT SENC	BLEU	460
BONENFANT, ÉRIC	ARKHANGE (1 ^{re} PARTIE)	125
BOURRASQUE CELTIQUE	BOURRASQUE CELTIQUE	4 547
BOURRASQUE CELTIQUE	BOURRASQUE CELTIQUE	2 440
C4 PRODUCTIONS INC.	KARKWA	8 938
C4 PRODUCTIONS INC.	KARKWA	9 701
CAMERON, PATRICK (CAMERON MANAGEMENT)	LYNDA THALIE (SPECTACLE-CONFÉRENCE)	621
CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE CARLETON	YANN PERREAU	309
COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE ST-FÉLICIEN (CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES À CHIBOUGAMAU)	CÉRÉMONY ET LES ZORPHELINS (1 ^{re} PARTIE)	250
COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE ST-FÉLICIEN (CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES À CHIBOUGAMAU)	KALIROOTS	89
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	ANTOINE GRATTON	690
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	DUMAS	4 706
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	MARA TREMBLAY	1 833
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	MICHEL FAUBERT (SPECTACLE-ATELIER)	2 178
CONSULTART PIERRE BERTRAND INC.	PHILÉMON	372
CORDE DE BOIS SENC, LA	CORDE DE BOIS, LA	809
DESROSIERS, LÉONIE MYRIAM (FAMA COMMUNICATIONS)	GENTICORUM	800



DESROSIERS, LÉONIE MYRIAM (FAMA COMMUNICATIONS)	GENTICORUM	1 576
DESROSIERS, LÉONIE MYRIAM (FAMA COMMUNICATIONS)	HURLEVENT	989
DESROSIERS, LÉONIE MYRIAM (FAMA COMMUNICATIONS)	PERDU L'NORD	2 214
DESROSIERS, LÉONIE MYRIAM (FAMA COMMUNICATIONS)	SYNCOPI	978
DISQUES D.A.Q. INC., LES	PARÉ-KIEF	484
DISQUES PASSEPORT INC., LES (PASSEPORT MULTIMÉDIA)	KAÏN	7 160
DISQUES R.A.T. INC., LES	MARMOTTES APLATIES, LES	1 150
DISQUES TOX INC., LES	PHILOSONIC	3 534
DKD! SPECTACLE INC. (DKD DISQUES / DKD MUSIQUE)	DANY BÉDAR	2 963
DKD! SPECTACLE INC. (DKD DISQUES / DKD MUSIQUE)	RICHARD PELLAND	690
DUBÉ, DAVID (HIGH LIFE MUSIC / LES DISQUES H L M)	CERVEAU, LE	218
DUBÉ, DAVID (HIGH LIFE MUSIC / LES DISQUES H L M)	SIR PATHÉTIK ET VICE VERSET (DOUBLÉ)	431
DUBÉ, DAVID (HIGH LIFE MUSIC / LES DISQUES H L M)	VICE VERSET	472
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	ARIANE MOFFATT	1 600
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	CHANGO FAMILY, LA	6 416
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	DENIS DROLET, LES	1 440
FERRON, MARTIN (CEM PRODUCTIONS)	MARTIN FERRON - PORTEURS D'Ô!	5 852
FUCHS, JESSY (SLAM DISQUES)	EXTERIO ET TWA (DOUBLÉ)	1 582
FUCHS, JESSY (SLAM DISQUES)	TWA	766
GESTION BERNARD THERRIAULT INC. (NOTE MUSIK)	BARATTE À BEURRE, LA	1 059
GREEN, DUPE HENRY	YVON KREVÉ	2 371
GROUPE GIME INC.	72 RIVIÈRE ROUGE	7 388
GROUPE GIME INC.	72 RIVIÈRE ROUGE	1 024
GROUPE M.P.L. INC. (MPL SPECTACLES)	ANONYMUS (SPECTACLE-CONFÉRENCE)	989
GROUPE M.P.L. INC. (MPL SPECTACLES)	GROOVY AARDVARK (SPECTACLE-CONFÉRENCE)	3 038
HAMEL, CLAUDE (PRODUCTIONS DE L'AMARANTE, LES / ÉDITIONS MAMZ'ELLE)	MAMZ'ELLE CLAUDE HAMEL (SPECTACLE-CONFÉRENCE)	4 124
KITCHOSE	KITCHOSE BAND, LE	1 335
KITCHOSE	KITCHOSE BAND, LE	1 170
KOUTURE, MATHIEU (PRODUCTIONS BP, LES)	DOBACARACOL	916
KOUTURE, MATHIEU (PRODUCTIONS BP, LES)	J'TAM	1 842
KOUTURE, MATHIEU (PRODUCTIONS BP, LES)	PÉPÉ ET SA GUITARE	3 217
KOUTURE, MATHIEU (PRODUCTIONS BP, LES)	PHILÉMON	3 923
KOUTURE, MATHIEU (PRODUCTIONS BP, LES)	SCULPTURE DU SON	535
KOUTURE, MATHIEU (PRODUCTIONS BP, LES)	STOP	425
KOUTURE, MATHIEU (PRODUCTIONS BP, LES)	SUNNY DELOOP	475
NOVEM COMMUNICATIONS INC.	ANNIE MAJOR-MATTE	1 103
OLIFANT MUSIQUE INC.	PHILIPPE GÉLINAS (SPECTACLE-CONFÉRENCE)	3 596
OLIFANT MUSIQUE INC.	PHILIPPE GÉLINAS (SPECTACLE-CONFÉRENCE)	1 094
PIERRE LAPOINTE LARTISTRE	PIERRE LAPOINTE	1 483
PRESTE INC.	ABSOLU	622
PRESTE INC.	AKUMA	1 988
PRESTE INC.	ALLIGATOR TRIO	593
PRESTE INC.	ARSENIO 33	2 874
PRESTE INC.	BATINSES, LES	3 850
PRESTE INC.	CAPITAINE RÉVOLTE	17 711
PRESTE INC.	GRIMSKUNK (SPECTACLE-CONFÉRENCE)	10 512
PRESTE INC.	GRIMSKUNK (SPECTACLE-CONFÉRENCE)	3 604
PRESTE INC.	KODIAK	2 193

PRESTE INC.	MR MATT ET LA CARAVANE DU BONHEUR	1 082
PRESTE INC.	MUZION	1 769
PRESTE INC.	MUZION	2 074
PRESTE INC.	PÉPÉ ET SA GUITARE	2 584
PRESTE INC.	PÉPÉ ET SA GUITARE	1 175
PRESTE INC.	POLÉMIL BAZAR	11 766
PRESTE INC.	SANS PRESSION	2 161
PRESTE INC.	TROIS ACCORDS, LES	8 647
PRESTE INC.	VULGAIRES MACHINS	13 216
PRODUCTION PROXENETT	GWENWED	748
PRODUCTIONS ANACROUSE INC.	YANN PERREAU	24 856
PRODUCTIONS BROS INC., LES	CULS D'ÉTOFFE, LES	403
PRODUCTIONS BROS INC., LES	KARLOF ORCHESTRA, LE	1 657
PRODUCTIONS BROS INC., LES	KARLOF ORCHESTRA, LE	511
PRODUCTIONS BYC LTÉE, LES (CAFÉ DU VIEUX CLOCHER)	VINCENT VALLIÈRES	10 855
PRODUCTIONS BYC LTÉE, LES (CAFÉ DU VIEUX CLOCHER)	VINCENT VALLIÈRES	6 604
PRODUCTIONS CÉGEPS ROCK, LES	17 ^e ÉDITION DU CONCOURS	5 000
PRODUCTIONS INCONSCIENCE	400 LAPINS	345
PRODUCTIONS KA INC., LES	KERMESS	1 285
PRODUCTIONS LAURENCE JALBERT INC., LES	LAURENCE JALBERT (SPECTACLE-CONFÉRENCE)	2 876
PRODUCTIONS PHANEUF INC., LES	ANDRÉE WATTERS	4 472
PRODUCTIONS SERGE PARÉ INC.	VENT DU NORD, LE	998
PRODUCTIONS THUNDRA INC., LES	MARTIENS, LES	460
PRODUCTIONS X INC., LES (PRODUCTION NEW ROCK)	LONGUE DISTANCE	897
PRODUCTIONS X INC., LES (PRODUCTION NEW ROCK)	PISTOLETS ROSES, LES	2 455
R & R MUSIK	ARCHITEKTS, LES	2 581
ROY, DAVID (PRODUCTIONS DU ROY, LES)	ALEX JONES	685
ROY, DAVID (PRODUCTIONS DU ROY, LES)	ANDRÉ	622
ROY, DAVID (PRODUCTIONS DU ROY, LES)	TROIS ACCORDS, LES	14 095
ROY, DAVID (PRODUCTIONS DU ROY, LES)	WD-40	595
ST-YVES, PIERRE-ALEXANDRE (ENSEMBLE CERCAMON, L')	ENSEMBLE CERCAMON, L'	1 846
TAILLEFER-ARROYO, M. CHANTAL (DISCOS DEL TORO RECORDS)	COLECTIVO	2 358
TEMAN, ESTHER (PRODUCTIONS POLYESTHER)	? ALICE !	568
TRIO BORIS	TRIO BORIS	3 381
ZONE 4	CHANGO FAMILY, LA	9 226
ZONE 4	CHANGO FAMILY, LA	2 054

375 801



PROGRAMME D'AIDE À LA DIFFUSION EN VARIÉTÉS

Volet 1 : Aide aux événements nationaux et internationaux

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
CHANSON EN FÊTE DE ST-AMBROISE INC.	14 000
COUP DE CŒUR FRANCOPHONE	71 500
CRÉATIONS ETC. (VUE SUR LA RELÈVE PROFESSIONNELLE DES ARTS DE LA SCÈNE)	7 000
FESTI BLUES (FESTIBLUES INTERNATIONAL DE MONTRÉAL / FBIM)	14 000
FESTIVAL DE LA CHANSON DE GRANBY INC., LE	120 000
FESTIVAL DE LA CHANSON DE TADOUSSAC INC.	35 000
FESTIVAL D'ÉTÉ INTERNATIONAL DE QUÉBEC INC.	427 500
FESTIVAL D'HUMOUR DE QUÉBEC INC. (LE GRAND RIRE BLEU)	70 000
FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL INC., LE (FESTIVAL DES FESTIVALS)	435 000
FESTIVAL INTERNATIONAL HIP HOP 4EVER	10 000
FESTIVAL JUSTE POUR RIRE	285 000
FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL INC., LES	195 000
FRANCOUVERTES, LES	5 000
HABER, CARRIE (MARBELUS ARTS FOUNDATION)	5 000
MEG : LE MONTRÉAL ÉLECTRONIQUE GROOVE INC., LE	35 000
MUSIQU'EN NOUS INC. (FESTIVAL DE MUSIQUE DE LA PETITE-NATION)	34 000
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE L'ESTRAN (FESTIVAL EN CHANSONS DE PETITE-VALLÉE)	93 500
SOCIÉTÉ POUR L'AVANCEMENT DE LA CHANSON D'EXPRESSION FRANÇAISE (SACEF), LA	48 000
TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE	14 000
	1 918 500

Volet 2 : Aide à la programmation d'un diffuseur

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL INC., LE (FESTIVAL DES FESTIVALS)	47 500
PRODUCTIONS DUA (THÉÂTRE PETIT CHAMPLAIN / MAISON DE LA CHANSON)	110 000
VIEUX CLOCHER DE MAGOG (1982) INC., LE	61 000
	218 500

PROGRAMME D'AIDE AUX ASSOCIATIONS ET AUX REGROUPEMENTS NATIONAUX

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INDUSTRIE DE L'HUMOUR (APIH)	48 000
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE L'INDUSTRIE DU DISQUE, DU SPECTACLE ET DE LA VIDÉO (ADISQ) INC.	91 000
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE L'INDUSTRIE DU DISQUE, DU SPECTACLE ET DE LA VIDÉO (ADISQ) INC.	161 500
HABER, CARRIE (MARBELUS ARTS FOUNDATION)	20 000
OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC	20 000
SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION DE LA RELÈVE MUSICALE DE L'ESPACE FRANCOPHONE (SOPREF / LOCAL DISTRIBUTION)	25 000
	365 500

LIVRE ET ÉDITION SPÉCIALISÉE

PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES DU LIVRE ET DE L'ÉDITION SPÉCIALISÉE

Volet 1 : Aide à l'édition et à la promotion

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
2433-0953 QUÉBEC INC. (HUMANITAS)	2 515
3321185 CANADA INC. (ÉDITIONS VARIA, LES)	7 910
9059-6214 QUÉBEC INC. (ÉCRITS DES HAUTES TERRES, LES)	1 527
9061-5956 QUÉBEC INC. (ÉDITIONS ACADEMIE IMPACT)	19 540
9084-7344 QUÉBEC INC. (ÉDITIONS LES ALLUSIFS, LES)	10 445
9092-1545 QUÉBEC INC., LES (ÉDITIONS DU 42 ^e PARALLÈLE)	1 984
9104-6698 QUÉBEC INC. (ÉDITIONS SYLVAIN HARVEY)	8 147
91439 CANADA LTÉE (ÉDITIONS DE MORTAGNE)	25 044
ALONZO, ANNE-MARIE (ÉDITIONS TROIS)	3 099
ART GLOBAL INC.	8 551
BIBLIOTHÈQUE QUÉBÉCOISE INC. (BQ)	31 601
BOOMERANG ÉDITEUR JEUNESSE INC.	19 764
BORÉAL EXPRESS LTÉE, LE	56 332
BROQUET INC.	6 192

CARTOTEK GEO INC.	2 825
CENTRE INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION HAÏTIENNE, CARAÏBÉENNE ET AFRO-CANADIENNE (CIDIHCA), LE (ÉDITIONS DU CIDIHCA, LES)	2 109
CHAPUT, BENOÎT (OIE DE CRAVAN, L')	1 686
COOPÉRATIVE DE SERVICES AUX ÉCRIVAINS DE LA CÔTE-DU-SUD (ÉDITIONS TERRES FAUVES, LES)	1 578
DARDICK, SIMON STEPHEN (PRESSES DE VÉHICULE, LES - VEHICULE PRESS)	3 279
DRAMATURGES ÉDITEURS INC.	2 892
ÉCRITS DES FORGES, LES	43 718
EDIMAG INC.	2 918
ÉDITIONS «UN MONDE DIFFÉRENT» LTÉE, LES	12 187
ÉDITIONS ADA INC.	6 097
ÉDITIONS ADAGE INC., LES	4 021
ÉDITIONS ALEXANDRE STANKÉ INC.	7 641
ÉDITIONS ALIRE INC., LES	54 800
ÉDITIONS ANNE SIGIER INC.	14 245
ÉDITIONS ARION INC., LES	3 588
EDITIONS BEHAVIORA INC.	795
ÉDITIONS BERGER A.C. INC.	4 056
ÉDITIONS CHOUETTE (1987) INC., LES	55 361
ÉDITIONS COOPÉRATIVES ALBERT ST-MARTIN DE MONTRÉAL, LES (ÉDITIONS ST-MARTIN)	14 199
ÉDITIONS DE LA COURTE ÉCHELLE INC., LES	56 332
ÉDITIONS DE LA FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP, LES	4 295
ÉDITIONS DE LA HUIT, LES	1 243
ÉDITIONS DE LA PAIX INC.	11 366
ÉDITIONS DE LA PÂTÈQUE, LES	8 024
ÉDITIONS DE LA PLEINE LUNE, LES	6 042
ÉDITIONS DE L'INSTANT MÊME INC., LES	8 911
ÉDITIONS DES INTOUCHABLES INC., LES	56 332
ÉDITIONS DU CRAM INC., LES	7 535
ÉDITIONS DU NOROÏT LTÉE	23 141
ÉDITIONS DU PASSAGE INC., LES	2 129
ÉDITIONS DU REMUE-MÉNAGE INC., LES	7 208
ÉDITIONS DU SEPTENTRION INC., LES	19 263
ÉDITIONS DU SOLEIL DE MINUIT INC., LES	3 818
ÉDITIONS ÉCOSOCIÉTÉ INC., LES	9 520
ÉDITIONS FIDES INC.	56 332
ÉDITIONS GID INC., LES	17 504
ÉDITIONS HÉRITAGE INC., LES	56 332
ÉDITIONS HOMARD LTÉE, LES	871
ÉDITIONS HURTUBISE HMH LTÉE	56 332
ÉDITIONS J.C.L. INC., LES	31 428
ÉDITIONS LE DAUPHIN BLANC INC., LES	21 048
ÉDITIONS LES HERBES ROUGES	5 910
ÉDITIONS LES HEURES BLEUES INC.	5 937
ÉDITIONS LIBER INC.	5 012
ÉDITIONS MARCHAND DE FEUILLES MONTRÉAL-PARIS INC.	3 086

ÉDITIONS MICHEL QUINTIN INC., LES	36 369
ÉDITIONS MILLE-ÎLES INC. (400 COUPS, LES)	43 115
ÉDITIONS MULTIMÉDIA ROBERT DAVIES INC.	5 727
ÉDITIONS MULTIMONDES INC., LES	21 842
ÉDITIONS PHIDAL INC.	30 869
ÉDITIONS PIERRE TISSEYRE INC.	47 972
ÉDITIONS PLANÈTE REBELLE INC., LES	11 423
ÉDITIONS POINT DE FUITE INC.	2 617
ÉDITIONS QUÉBEC/AMÉRIQUE INC., LES (QA INTERNATIONAL)	56 332
ÉDITIONS QUEBECOR MÉDIA INC.	56 332
ÉDITIONS SEDES LTÉE, LES	817
ÉDITIONS SEPTEMBRE S.E.N.C., LES	10 652
ÉDITIONS THÉMIS INC.	3 162
ÉDITIONS TRANSCONTINENTAL INC., LES	8 250
ÉDITIONS TRIPTYQUE INC., LES	14 770
ÉDITIONS TROIS-PISTOLES INC., LES	9 909
ÉDITIONS VENTS D'OUEST (1993) INC.	16 552
ÉDITIONS XYZ (PUBLICATIONS XYZ)	52 464
GROUPE VILLE-MARIE LITTÉRATURE INC., LE	56 332
GUÉRIN ÉDITEUR LTÉE	13 979
GUIDES DE VOYAGES ULYSSE INC., LES	3 197
GUY SAINT-JEAN ÉDITEUR INC.	40 800
ISABELLE QUENTIN ÉDITEUR INC.	4 585
LANCTÔT ÉDITEUR INC.	35 939
LEMÉAC ÉDITEUR INC.	56 332
LIDEC INC.	2 291
LIVRES DC (ENTREPRISES DCAD, LES)	3 097
LOUISE COURTEAU ÉDITRICE INC.	7 004
LOUP DE GOUTTIÈRE INC., LE	8 533
LUX ÉDITEUR S.A.	3 731
MADORE, ÉDITH (VEUVE NOIRE, ÉDITRICE, LA)	2 369
MÉDIASPAUL (ÉDITIONS MÉDIASPAUL)	16 249
PLUME D'OIE ÉDITION-CONCEPT INC., LA	4 343
PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (PUM), LES	18 964
PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, LES	10 384
PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, LES	24 883
PRESSES INTER-UNIVERSITAIRES INC., LES	4 757
PRODUCTION ÉDITION ASMS (ÉDITIONS NOUVELLES ASMS)	12 639
PRODUCTIONS G.G.C. LTÉE, LES	3 396
PUBLICATION MNH INC.	4 086
PUBLICATIONS CHANT DE MON PAYS INC.	2 526
RAFFIN PUBLICATIONS INC. (ÉDITIONS DU ROSEAU)	16 807
SABORD, REVUE CULTURELLE, LE	4 687
SOGIDES LTÉE	56 332
SOULIÈRES ÉDITEUR, INC.	34 571

1 807 584



Volet 2 : Aide à l'édition spécialisée

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
4049560 CANADA INC. (PRESSES AVALON)	7 047
CLICART INC.	6 552
ÉDITIONS CIEL D'IMAGES INC., LES	9 500
ÉDITIONS DE VILLERS INC.	6 689
ÉDITIONS DOBERMAN INC., LES (ÉDITIONS YPPAN ENR., LES)	17 000
ÉDITIONS GALERIE L'IMAGERIE (E.G.I.) INC., LES	5 078
ÉDITIONS MER ET MONDE INC., LES	5 569
PELLETEURS DE NUAGES INC., LES	10 565
	68 000

Volet 3 : Aide à la traduction

Volet 3.1 : Œuvres littéraires

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
9061-5956 QUÉBEC INC. (ÉDITIONS ACADEMIE IMPACT)	546
9104-6698 QUÉBEC INC. (ÉDITIONS SYLVAIN HARVEY)	4 760
ÉCRITS DES FORGES, LES	1 750
ÉDITIONS COOPÉRATIVES ALBERT ST-MARTIN DE MONTRÉAL, LES (ÉDITIONS ST-MARTIN)	3 837
ÉDITIONS DE LA PAIX INC.	2 086
ÉDITIONS DES INTOUCHABLES INC., LES	407
ÉDITIONS DES INTOUCHABLES INC., LES	4 800
ÉDITIONS DU REMUE-MÉNAGE INC., LES	10 000
ÉDITIONS ÉCOSOCIÉTÉ INC., LES	8 859
ÉDITIONS HURTUBISE HMH LTÉE	5 292
ÉDITIONS TRANSCONTINENTAL INC., LES	9 072
GROUPE VILLE-MARIE LITTÉRATURE INC., LE	9 921
LUX ÉDITEUR S.A.	5 250
PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (PUM), LES	10 000
PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, LES	9 000
PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, LES	4 538
PRESSES INTER-UNIVERSITAIRES INC., LES	4 060
SOGIDES LTÉE	2 237
	96 415

Volet 3.2 : Extraits d'œuvres littéraires

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
BORÉAL EXPRESS LTÉE, LE	1 000
ÉDITIONS HURTUBISE HMH LTÉE	881
ÉDITIONS XYZ (PUBLICATIONS XYZ)	328

SABORD, REVUE CULTURELLE, LE	978
SOULIÈRES ÉDITEUR, INC.	394
SOULIÈRES ÉDITEUR, INC.	522
	4 103

Volet 4 : Participation aux salons du livre

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
9061-5956 QUÉBEC INC. (ÉDITIONS ACADEMIE IMPACT)	4 000
91439 CANADA LTÉE (ÉDITIONS DE MORTAGNE)	1 405
BOOMERANG ÉDITEUR JEUNESSE INC.	4 160
BORÉAL EXPRESS LTÉE, LE	1 405
ÉCRITS DES FORGES, LES	850
ÉDITIONS ADA INC.	4 160
ÉDITIONS ALIRE INC., LES	4 000
ÉDITIONS ANNE SIGIER INC.	4 000
ÉDITIONS ARION INC., LES	4 000
ÉDITIONS BERGER A.C. INC.	675
ÉDITIONS CHOUETTE (1987) INC., LES	1 785
ÉDITIONS DE LA COURTE ÉCHELLE INC., LES	850
ÉDITIONS DE LA PAIX INC.	4 160
ÉDITIONS DE LA PLEINE LUNE, LES	675
ÉDITIONS DE L'EFFET POURPRE INC., LES	625
ÉDITIONS DE L'INSTANT MÊME INC., LES	450
ÉDITIONS DES INTOUCHABLES INC., LES	4 160
ÉDITIONS DU CRAM INC., LES	2 410
ÉDITIONS DU NOROÏT LTÉE	225
ÉDITIONS DU REMUE-MÉNAGE INC., LES	450
ÉDITIONS DU SEPTENTRION INC., LES	1 630
ÉDITIONS ÉCOSOCIÉTÉ INC., LES	1 560
ÉDITIONS FIDES INC.	850
ÉDITIONS HÉRITAGE INC., LES	2 585
ÉDITIONS HURTUBISE HMH LTÉE	2 585
ÉDITIONS J.C.L. INC., LES	4 160
ÉDITIONS LE DAUPHIN BLANC INC., LES	4 000
ÉDITIONS LES HERBES ROUGES	450
ÉDITIONS MARIE-FRANCE LTÉE	1 405
ÉDITIONS MICHEL QUINTIN INC., LES	4 160
ÉDITIONS MILLE-ÎLES INC. (400 COUPS, LES)	1 405
ÉDITIONS MULTIMONDES INC., LES	1 805
ÉDITIONS PIERRE TISSEYRE INC.	2 185
ÉDITIONS QUÉBEC/AMÉRIQUE INC., LES (QA INTERNATIONAL)	4 160
ÉDITIONS SCIENCES ET CULTURE INC.	4 160
ÉDITIONS SEDES LTÉE, LES	2 030
ÉDITIONS TRANSCONTINENTAL INC., LES	4 160
ÉDITIONS TRIPTYQUE INC., LES	1 075

ÉDITIONS TROIS-PISTOLES INC., LES	4 160
ÉDITIONS VENTS D'OUEST (1993) INC.	625
ÉDITIONS XYZ (PUBLICATIONS XYZ)	225
GROUPE VILLE-MARIE LITTÉRATURE INC., LE	4 160
GUÉRIN ÉDITEUR LTÉE	4 160
LEMÉAC ÉDITEUR INC.	225
LIDEC INC.	4 160
LOUP DE GOUTTIÈRE INC., LE	1 630
MÉDIASPAUL (ÉDITIONS MÉDIASPAUL / LIBRAIRIE MÉDIASPAUL / ÉDITIONS PAULINES)	850
PLUME D'OIE ÉDITION-CONCEPT INC., LA	625
PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, LES	225
PRESSES INTER-UNIVERSITAIRES INC., LES	450
PROLOGUE INC. (ÉDITIONS MOMENTUM)	4 160
RAFFIN PUBLICATIONS INC. (ÉDITIONS DU ROSEAU)	850
SABORD, REVUE CULTURELLE, LE	450
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PÉRIODIQUES CULTURELS QUÉBÉCOIS (SODEP)	4 160
SOGIDES LTÉE	4 160
SOULIÈRES ÉDITEUR, INC.	1 855
	125 940

Volet 5 : Aide aux librairies agréées

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
1861-9064 QUÉBEC INC. (LIBRAIRIE-PAPETERIE CAMPANILOISE)	5 623
9066-3667 QUÉBEC INC. (LIBRAIRIE CÔTE-NORD)	5 232
9076-7179 QUÉBEC INC. (AU ROYAUME DU LIVRE)	6 432
ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE LA COLLECTIVITÉ DE L'UQAM (COOP UQAM)	19 993
ASSOCIATION COOPÉRATIVE FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU (COOP F.-X.-GARNEAU)	10 326
ASSOCIATION DES LIBRAIRIES INFORMATISÉES (ALIBI) INC.	1 955
BOUQUINERIE DE CARTIER INC., LA	6 157
BOUTIQUE DU LIVRE DE SAINTE-FOY INC.	5 792
COOPÉRATIVE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (ZONE UNIVERSITÉ LAVAL)	28 728
ENTREPRISES GILLES GENEST INC., LES (LIBRAIRIE SELECT)	3 050
GLOBE TROTTER 2000 INC. (GLOBE TROTTER LA LIBRAIRIE DU VOYAGE)	6 309
LIBRAIRIE ALIRE INC.	22 462
LIBRAIRIE CHOUINARD INC.	17 896
LIBRAIRIE LARICO INC.	25 720
LIBRAIRIE PAPETERIE CITATION INC. - BELOEIL	7 928
LIBRAIRIE PAPETERIE CITATION INC. - BROSSARD	1 846
LIBRAIRIE PAPETERIE CITATION INC. - SAINT-BRUNO	1 943
LIBRAIRIE PAULINES DE MONTRÉAL	20 079
LIBRAIRIE PAULINES DE TROIS-RIVIÈRES	16 093

LIBRAIRIE TOME UN INC.	4 243
MÉDIASPAUL - LIBRAIRIE MÉDIASPAUL - MONTRÉAL	13 166
MÉDIASPAUL - LIBRAIRIE MÉDIASPAUL - SHERBROOKE	10 855
RÉFLEXION I.D. INC. (LIBRAIRIE RÉFLEXION I. D.)	1 152
	242 980

Volet 6 : Aide au transport de livres au Québec

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
1861-9064 QUÉBEC INC. (LIBRAIRIE-PAPETERIE CAMPANILOISE)	1 050
2637-4207 QUÉBEC INC. (LIBRAIRIE HARVEY)	1 200
2755-5267 QUÉBEC INC. (SERVICE SCOLAIRE DE ROUYN INC.)	1 200
3094-2569 QUÉBEC INC. (LIBRAIRIE DU NOUVEAU MONDE)	1 050
3598403 CANADA INC. (LIBRAIRIE ROSE-MARIE)	925
9024-0839 QUÉBEC INC. (LIBRAIRIE BOUTIQUE VÉNUS)	1 200
9032-0011 QUÉBEC INC. (LIBRAIRIE DU PORTAGE)	1 050
9038-4405 QUÉBEC INC. (LIBRAIRIE L'EXPRESSION)	1 200
9066-3667 QUÉBEC INC. (LIBRAIRIE CÔTE-NORD)	1 350
9076-7179 QUÉBEC INC. (AU ROYAUME DU LIVRE)	1 050
ASSOCIATION COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DE SAINTE-FOY (COOPÉRATIVE DU CÉGEP DE SAINTE-FOY)	1 050
ASSOCIATION COOPÉRATIVE FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU (COOP F.-X.-GARNEAU)	1 050
AU BOULON D'ANCRAGE INC.	1 200
BÉLAIR, LINDA (LIBRAIRIE A.B.C. ENR.)	1 050
BIBLAIRIE G.G.C. LTÉE (ÉTABLISSEMENT - BELVEDÈRE SUD - SHERBROOKE)	925
BOUQUINERIE DE CARTIER INC., LA	1 050
CHOUETTE LIBRAIRIE INC., LA	1 200
CLÉMENT MORIN & FILS INC.	925
COOPÉRATIVE COLLÉGIALE ET UNIVERSITAIRE DE L'OUTAOUAIS (COOPÉRATIVE COLLÉGIALE DE L'OUTAOUAIS « COOPSCO »)	925
COOPÉRATIVE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (ZONE UNIVERSITÉ LAVAL)	1 050
DISTRIBUTION ROGER VAILLANT INC. (LIBRAIRIE RÉFLEXION)	925
DUBÉ, JEAN-CLAUDE (LIBRAIRIE GÉMINI)	1 050
ÉDITIONS ANNE SIGIER INC.	1 050
ENTREPRISES CULTURELLES DE LA BAIE-DES-CHALEURS INC., LES (LIBER [LIBRAIRIE GÉNÉRALE])	1 350
ENTREPRISES GAGNON & PROVENÇAL INC., LES (LIBRAIRIE J.A. BOUCHER, LA)	1 050
ENTREPRISES GILLES GENEST INC., LES (LIBRAIRIE SELECT)	1 050
ENTREPRISES-JEUNESSES DU LAC POUCE INC., LES (CENTRE DE DOCUMENTATION RELIGIEUSE « LA SOURCE »)	1 050
ÉQUIPEMENTS DE L'EST INC., LES (LIBRAIRIE PLAISANCE)	1 350
GALERIE DU LIVRE (VAL D'OR) INC.	1 200



GIASSON, SYLVIANE (GALERIE DU LIVRE ENR., LA)	1 050
GLOBE TROTTER 2000 INC. (GLOBE TROTTER LA LIBRAIRIE DU VOYAGE)	1 050
GROUPE ARCHAMBAULT INC. (ÉTABLISSEMENT - DES ÉRABLES - SHERBROOKE)	925
GROUPE ARCHAMBAULT INC. (ÉTABLISSEMENT - LACROIX - SAINT-GEORGES-DE-BEAUCE)	1 050
GROUPE ARCHAMBAULT INC. (ÉTABLISSEMENT - LAURIER - SAINTE-FOY)	1 050
GROUPE ARCHAMBAULT INC. (ÉTABLISSEMENT - TALBOT - CHICOUTIMI)	1 050
HIBOU-COUP INC., L'	1 200
LIBRAIRIE A À Z INC.	1 200
LIBRAIRIE A. L'ÉCUYER INC.	925
LIBRAIRIE ALPHA INC.	1 350
LIBRAIRIE BLAIS INC.	1 200
LIBRAIRIE CENTRALE LTÉE	1 200
LIBRAIRIE CHARBOURG INC.	1 050
LIBRAIRIE CHOUINARD INC.	1 050
LIBRAIRIE DE LA CHAUDIÈRE INC.	1 050
LIBRAIRIE DU NORD INC.	1 200
LIBRAIRIE DU SOLEIL DE HULL INC.	925
LIBRAIRIE GÉNÉRALE FRANÇAISE (D.O.) INC.	1 050
LIBRAIRIE H. FOURNIER INC.	1 050
LIBRAIRIE LA LIBERTÉ INC.	1 050
LIBRAIRIE LA MAISON ANGLAISE INC.	1 050
LIBRAIRIE L'ALPHABET INC.	1 200
LIBRAIRIE LES BOUQUINISTES M. & M. INC.	1 050
LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE INC.	1 050
LIBRAIRIE L'OPTION INC.	1 050
LIBRAIRIE MARIE-LAURA INC., LA	1 050
LIBRAIRIE MORENCY INC.	1 050
LIBRAIRIE RÉGIONALE (1982) INC.	1 050
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC. (LIBRAIRIE GARNEAU - GATINEAU)	925
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC. (LIBRAIRIE GARNEAU - SAINTE-FOY)	1 050
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC. (LIBRAIRIE GARNEAU - SHERBROOKE)	925
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC. (LIBRAIRIE GARNEAU - VICTORIAVILLE)	925
LIBRAIRIE TABACADO INC.	1 350
LIBRAIRIE TOME UN INC.	1 050
LIBRAIRIE VAUGELOIS INC., LA	1 050
LIBRAIRIES DU CENTRE DU QUÉBEC INC. (LIBRAIRIE SAINT-JEAN ENR. - VICTORIAVILLE)	925
MÉDIASPAUL - LIBRAIRIE MÉDIASPAUL - SHERBROOKE	925
MÉGABURO INC.	925
MÉGABURO INC.	125
PAPETERIE COMMERCIALE DE VAL D'OR INC. (PAPETERIE COMMERCIALE AMOS)	1 200
PRUD'HOMME, LOUIS M. (LIBRAIRIE LOUIS-FRÉCHETTE)	925

SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC. (LIBRAIRIE SERVIDEC)	1 200
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA LIBRAIRIE PANTOUTE INC. (ÉTABLISSEMENT VIEUX-QUÉBEC - RUE SAINT-JEAN - LIBRAIRIE PANTOUTE)	1 050
	76 550

Volet 7 : Aide aux projets collectifs et aux événements

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES (QUÉBEC ÉDITION)	50 000
BOUQUINISTES DU SAINT-LAURENT INC., LES	38 500
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA LIBRAIRIE PANTOUTE INC. (ÉTABLISSEMENT VIEUX-QUÉBEC - RUE SAINT-JEAN - LIBRAIRIE PANTOUTE)	25 000
SOCIÉTÉ DE PROMOTION DU LIVRE (S.P.L.) INC.	25 000
SOCIÉTÉ DE PROMOTION DU LIVRE (S.P.L.) INC.	25 000
	163 500

PROGRAMME D'AIDE AUX SALONS DU LIVRE

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
SALON DU LIVRE DE LA CÔTE-NORD INC.	50 000
SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, LE	58 000
SALON DU LIVRE DE L'ESTRIE (S.L.E.) INC.	55 000
SALON DU LIVRE DE L'OUTAOUAIS INC.	77 000
SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL INC.	82 500
SALON DU LIVRE DE RIMOUSKI, LE	49 500
SALON DU LIVRE DE TROIS-RIVIÈRES (RÉGION 04) INC.	49 500
SALON DU LIVRE DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN, LE	60 000
SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUÉBEC	82 500
	564 000

PROGRAMME D'AIDE AUX ASSOCIA- TIONS ET AUX REGROUPEMENTS NATIONAUX - DOMAINE DU LIVRE

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
ASSOCIATION DES DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS DE LIVRES EN LANGUE FRANÇAISE ADELFI INC.	28 700
ASSOCIATION DES ÉDITEURS DE LANGUE ANGLAISE DU QUÉBEC	14 400
ASSOCIATION DES LIBRAIRES DU QUÉBEC	48 000
ASSOCIATION DES LIBRAIRES DU QUÉBEC	65 000

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES (QUÉBEC ÉDITION)	48 000
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES SALONS DU LIVRE INC. (A.Q.S.L.)	25 000
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES SALONS DU LIVRE INC. (A.Q.S.L.)	24 000
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES QUÉBÉCOISES EN MILIEU SCOLAIRE (COOPSCO)	24 200
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES QUÉBÉCOISES EN MILIEU SCOLAIRE (COOPSCO)	20 000
OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC	10 000
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA BTLF INC. (BTLF)	300 000
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA BTLF INC. (BTLF)	25 000
	632 300

MÉTIER D'ART

PROGRAMME D'AIDE AUX ARTISANS ET AUX ENTREPRISES EN MÉTIER D'ART

Volet 1: Aide aux artisans professionnels et aux entreprises

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE OU DU PROFESSIONNEL	\$
9008-5077 QUÉBEC INC. (FEU VERRE)	5 000
9052-2277 QUÉBEC INC. (BIDULE)	4 500
9076-4903 QUÉBEC INC. (CONCEPTION CUIR)	3 000
9081-1175 QUÉBEC INC. (FRÈTT DESIGN)	10 000
A.B.I. DE LA RELIURE INC.	10 000
ANDRUS, BRUNO	2 000
ANNIE MICHAUD INC. ET VERRE MINUIT INC.	4 500
ART DU CUIVRE, L'	2 000
ATELIER BERNARD CHAUDRON INC.	2 000
AUDET, CHRISTINE	1 000
AURIOL, CATHERINE (ATELIER-BOUTIQUE GAÏA)	4 000
BEAULIEU, MICHEL (ÉBÉNISTERIE MICHEL BEAULIEU - LE CASTOR ÉBÉNISTE)	1 000
BÉLANGER, ALAIN (MEUBLES DU LOFT, LES)	2 500
BOULANGER, JAKO	1 000
BOULÉ, PIERRE	1 800
BRUNELLE ET PÉRUSSE INC.	3 000
CANTIN, ANNIE	1 000
CHARETTE & COSSETTE	3 500
COMITÉ DE MISE EN VALEUR DU LIN (CASERNE DU LIN, LA)	1 800
COOP DE SOLIDARITÉ L'ATELIER DES ARTS DU FEU	10 000
CRÉATIONS DIA INC.	5 000
D.G. LUCAS DESIGN INC.	5 000
DAMES DE SOIE INC., LES	2 000

DAVID JAMES GLASS VERRE D'ART	4 000
DE BELLEFEUILLE, MICHEL	3 000
DE LAFONTAINE, ÉLYSE	1 000
DYCK, COREY	3 000
ÉMERANCE INC.	3 000
ENVERS DESIGN INC.	4 000
GAGNON, SUZANNE (ENSEIGNES AUX QUATRE VENTS)	2 000
GAMACHE, YVES	1 500
GARANT, LUCIE	1 000
GRAVURE M. PONTBRIAND INC.	8 000
GRÉGOIRE, LUCIE	2 000
GUÉRIN, KINO	6 000
HALO ART INC.	9 500
HELLERS, JENNY	5 000
HUNOT, CLAUDE	1 500
JEAN, SERGE (JEAN L'ARTISAN)	1 500
KILLORAN, AUDREY	2 000
LACOMBE, JEAN-FRANÇOIS	500
LANGLOIS, ROBERT	3 000
LARIVIÈRE, PATRICK	2 000
LE BLANC, JOËLLE B.	3 000
LEADING EDGE DESIGNS (L.E.D.) INC. (PAGAIES DU GOURMET, LES)	3 000
L'ÉCUYER, LOUIS-GEORGES	1 500
LIGHTBODY, MAYA	800
MARCHAND, MICHEL	500
MARGUERITE, STÉPHANE (WALLABY BOOMERANGS)	2 000
MARIER, DIANE	2 300
MASSÉ, ISABELLE (ET) CAJTHAML, PAVEL	6 000
MERCURE-GAGNON, ALEXANDRE (ÉBÉNISTERIE MONTANA)	3 000
NELSON, MARIKA	3 000
OUELLET, ANDRÉ	3 000
PLANAS, VIRGINIE (MANIFEST DESIGN)	2 500
PLASTRE, DOMINIQUE	3 000
PON, STEPHEN	4 000
PRIMEAU, DANIEL-JEAN (ATELIER PRIMEAU)	2 000
PRODUCTIONS LES FORGES DE MONTRÉAL INC.	20 000
RÉNOVATION YVES COULOMBE INC. (LUKA PERCUSSION)	4 000
ROMPRÉ, JEAN (JEAN ROMPRÉ LUTHIER)	2 000
SAINT-DENIS, ROGER	500
SARRASIN, CLAIRE	6 000
SAVOIE, MAURICE	1 100
SEMPOL, GÉRALDINE	1 000
TALBOT, ALAIN (COF... COFFRETIER D'ART)	2 400
TREMBLAY, ANNIE-CÉCILE	850
TREMBLAY, MICHEL (ATELIER THERMIC ENR.)	4 000
TREMBLAY, NELSON (ATELIER FER À FER)	6 000
TRIFAC INC.	7 500
VALLÉE, ISOLINE	2 500
VERRERIE DE LA MÉDUSE INC., LA	22 000
VRANJES, IVAN (RABOT DU PIONNIER, LE)	2 500
WEAVER, SUZANNE	500

271 550

Volet 2 : Aide aux artisans et aux entreprises en démarrage

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE OU DU PROFESSIONNEL	\$
4108850 CANADA INC. (COLLECTIONS ON & ON ÉCOLO-CHIC, LES)	5 000
9002-4373 QUÉBEC INC.	3 000
9114-3925 QUÉBEC INC. (BOIS CRÉATIONS 2002, BATEAUX LECLERC 2002)	4 500
ATELIER L'ÉTABLI	3 000
BEAUREGARD, MARIO (GUITARES BEAUREGARD)	2 000
BONMATIN, FRÉDÉRIQUE	700
CARON, FRÉDÉRIC (METALICART)	2 500
COOPÉRATIVE D'ARTISANS PRODUCTEURS EN ARTS VISUELS DU BLOC 5	4 000
COOPÉRATIVE DE TRAVAIL BURE ET LINON	3 500
DANSEREAU, LAURIE	1 500
DESIGN SCHLEE INC.	7 000
DUPÉRÉ, FRANÇOISE (MADEMOISELLE CHARLOTTE)	3 000
FLORÈS, ALAIN (ART-BOIS)	400
GAUTHIER, ALEXANDRE (AX LEATHER DESIGN)	3 500
GONEAU, FRANCE (FRANCE GONEAU, DESIGNER-CÉRAMISTE)	3 000
GUINDON, ÉLIANE	3 000
HILLMAN, NATHALIE	2 000
HUBERT, CAROLINE	500
KLÄSS & CO. SPÉCIALITÉS DU CUIR INC.	3 000
LACHANCE, KARINE	500
LAFRENIÈRE, MELISSA (INDUSTRIE MISSY)	1 500
LANDRY, MARIO	1 500
MARCHAND, MARIE-ANNE	1 500
MAROIS, AMÉLIE	1 000
MINEAU, JULIE	2 000
RÉMOND PRÉCIEUX MÉTABOIS SNC	2 500
SAINT-GEORGES, MARIE-ÈVE	750
SÉGUIN, BÉNÉDITE	2 000
	68 350

Volet 3 : Aide aux projets collectifs et aux événements de commercialisation

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE OU DU PROFESSIONNEL	\$
1001 POTS INC.	25 000
80799 CANADA LTÉE (OPTION ART)	8 000
9128-2764 QUÉBEC INC. (ARTS D'ICI)	3 000
ANTOINE, NATHALIE (POTERIE MANU REVA)	3 600

ARRIMAGE CORPORATION CULTURELLE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	8 000
ARTISTES DANS LEUR MILIEU	5 000
ASSOCIATION DES CÉRAMISTES DE QUÉBEC	4 000
CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC. (ATELIER FUSION)	8 000
CENTRE MATERIA	20 000
CHAPUT, DIANE (DÉCIBELLES)	2 000
CIRCUIT DES ARTS MEMPHRÉMAGOG, LE	4 000
COMITÉ CULTUREL DE WEEDON INC.	3 000
CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC (GALERIE DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC, LA - BUREAU D'EXPORTATION - MÉTIERS D'ART QUÉBEC / BE-MAQ)	3 000
COOPÉRATIVE D'ARTISANAT L'EMPREINTE DE MONTRÉAL (EMPREINTE, L')	10 000
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE BONAVENTURE, LA (MUSÉE ACADIEN DU QUÉBEC À BONAVENTURE)	6 000
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE BONAVENTURE, LA (MUSÉE ACADIEN DU QUÉBEC À BONAVENTURE)	8 000
CORPORATION DES MÉTIERS D'ART DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN	15 000
CORPORATION MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC EN ESTRIE INC.	15 000
ESPACE DES ARTS DU FEU	4 000
GUILDE CANADIENNE DES MÉTIERS D'ART	4 000
GUYOMARC'H, NOËL (GALERIE NOËL GUYOMARC'H, BIJOUX D'ART)	1 500
LAVOIE, PIERRO (PLACE DES ARTS, CAFÉ-BOUTIQUE, LA)	1 000
MARSOT, JACQUES (CÉRAMYSTIC)	2 500
MÉTIERS D'ART / BAS-SAINT-LAURENT	15 000
MÉTIERS D'ART / BAS-SAINT-LAURENT	15 000
MÉTIERS D'ARTS DE LANAUDIÈRE	7 000
MILL, DOMINIQUE (SERPENT À PLUMES, LE)	3 000
PRODUCTIONS INTERFACE DESIGN INC., LES (SALON INTERNATIONAL DU DESIGN DE MONTRÉAL - SIDIM)	35 000
SOCIÉTÉ CARTE OPTION ART	15 000
SUR LE CHEMIN DES ARTISANS	4 000
TOUR DES ARTS	4 000
TOURISME ART COMMERCE (TAC) DE FRELIGHSBURG INC.	1 500
	263 100

Volet 4 : Participation aux salons de métiers d'art

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE OU DU PROFESSIONNEL	\$
171548 CANADA INC. (GUÉDINES EN FOLIE, LES)	600
9076-4903 QUÉBEC INC. (CONCEPTION CUIR)	800
ATELIER BERNARD CHAUDRON INC.	300
ATELIER DE CÉRAMIQUE PROUX ET POULIN INC. (POT AUX ROSES, LE)	300

AUDET, CHRISTINE	300
BEAUCHESNE, SONIA	300
BOULANGER, JAKO	1 500
COMITÉ DE MISE EN VALEUR DU LIN (CASERNE DU LIN, LA)	300
GUÉRIN, KINO	500
MATHIEU, ÉRIC (ÉRIC MATHIEU, DESIGNER VERRIER)	300
MC NEIL, ROBERT	600
PLANAS, VIRGINIE (MANIFEST DESIGN)	300
RÉMOND PRÉCIEUX MÉTABOIS SNC	500
RIVARD, JACQUES (VERTIGE)	600
RODRIGUE, KARINE	300
SAINT-GEORGES, MARIE-ÈVE	300
TREMBLAY, ANNIE-CÉCILE	300
TURBIDE, ANDRÉ	800
VALLÉE, ISOLINE	700
	9 600

PROGRAMME DE SOUTIEN AU MARCHÉ DE L'ART

Volet 1: Exposition

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
164677 CANADA INC. (GALERIE ELENA LEE VERRE D'ART)	3 000
9005-6292 QUÉBEC INC.	5 000
9015-3123 QUÉBEC INC. (GALERIE LILIAN RODRIGUEZ)	10 000
CHASSE-SPLEEN DIFFUSION INC. (GALERIE SIMON BLAIS)	12 000
ESTHÉSIO ART CONTEMPORAIN	6 000
GALERIE ÉRIC DEVLIN INC.	5 000
GALERIE MADELEINE LACERTE INC.	3 000
GALERIE RENÉ BLOUIN S.C.C.	5 000
GALERIE ROGER BELLEMARE INC. (MAXIMUM 500)	8 000
GRAFF DIFFUSION LTÉE	7 000
PIERRE-FRANÇOIS OUELLETTE ART CONTEMPORAIN INC.	10 600
POIRIER, SYLVIANE (SYLVIANE POIRIER ART CONTEMPORAIN)	8 000
	82 600

Volet 2: Exportation

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
164677 CANADA INC. (GALERIE ELENA LEE VERRE D'ART)	31 000
9005-6292 QUÉBEC INC.	11 000
9015-3123 QUÉBEC INC. (GALERIE LILIAN RODRIGUEZ)	13 000
CHASSE-SPLEEN DIFFUSION INC. (GALERIE SIMON BLAIS)	20 281
GALERIE ÉRIC DEVLIN INC.	21 000

GALERIE MADELEINE LACERTE INC.	10 000
GALERIE MADELEINE LACERTE INC.	3 500
GALERIE RENÉ BLOUIN S.C.C.	21 500
GALERIE ROGER BELLEMARE INC. (MAXIMUM 500)	8 000
GRAFF DIFFUSION LTÉE	16 000
PIERRE-FRANÇOIS OUELLETTE ART CONTEMPORAIN INC.	18 150
POIRIER, SYLVIANE (SYLVIANE POIRIER ART CONTEMPORAIN)	12 000
	185 431

PROGRAMME D'AIDE AUX ÉCOLES - ATELIERS

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
CENTRE DE CÉRAMIQUE-POTERIE BONSECOURS INC.	95 000
CENTRE DE RECHERCHE ET DE DESIGN EN IMPRESSION TEXTILE DE MONTRÉAL (CENTRE DE DESIGN TEXTILE DU QUÉBEC)	95 000
CENTRE DES MÉTIERS DU CUIR DE MONTRÉAL	90 000
CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC. (ATELIER FUSION)	105 000
CENTRE DES TEXTILES CONTEMPORAINS DE MONTRÉAL, LE	95 000
CENTRE DES TEXTILES CONTEMPORAINS DE MONTRÉAL, LE	10 000
ÉCOLE DE JOAILLERIE DE MONTRÉAL (E.J.M.)	100 000
ÉCOLE DE JOAILLERIE DE QUÉBEC	88 000
INSTITUT QUÉBÉCOIS D'ÉBÉNISTERIE	78 000
MAISON DES MÉTIERS D'ART DE QUÉBEC	254 000
MAISON DES MÉTIERS D'ART DE QUÉBEC	15 000
	1 025 000

PROGRAMME D'AIDE AUX ASSOCIATIONS ET AUX REGROUPEMENTS NATIONAUX - DOMAINE DES MÉTIERS D'ART

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC (GALERIE DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC, LA - BUREAU D'EXPORTATION - MÉTIERS D'ART QUÉBEC / BE-MAQ)	800 000
	800 000

EXPORTATION ET RAYONNEMENT CULTUREL

PROGRAMME D'AIDE À L'EXPORTATION ET AU RAYONNEMENT CULTUREL

Volet 1 : Sodexport – entreprise

Nature de l'aide : aide remboursable

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
9068-3848 QUÉBEC INC. (PRODUCTIONS DANSE SING, LES)	DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ EUROPÉEN	50 000
9084-7344 QUÉBEC INC. (ÉDITIONS LES ALLUSIFS, LES)	COMMERCIALISATION : MARCHÉ EUROPÉEN	35 000
BEAUCHEMIN INTERNATIONAL INC.	COMMERCIALISATION : IMAGE DE L'ART	50 000
DISQUES ATLANTIS INC., LES	DÉVELOPPEMENT DE LA CARRIÈRE DE STEFIE SHOCK	50 000
DISQUES EFFENDI INC.	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS EUROPÉEN ET AMÉRICAIN	20 000
DOMINIQUE OUZILLEAU INC.	DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ INTERNATIONAL	35 000
DUBUC MODE DE VIE INC.	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : ÉTATS-UNIS ET EUROPE	50 000
ÉDITIONS HOMARD LTÉE, LES	DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DES ÉTATS-UNIS	20 000
ÉDITIONS MARIE-FRANCE LTÉE	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : CANADA HORS QUÉBEC ET EUROPE	50 000
ÉDITIONS XYZ (PUBLICATIONS XYZ)	DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU CANADA ANGLAIS	15 000
FILMOPTION INTERNATIONALE INC.	COMMERCIALISATION DU CATALOGUE	50 000
GROUPE BEAUCHEMIN, ÉDITEUR LTÉE	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : CANADA HORS QUÉBEC, ÉTATS-UNIS ET EUROPE FRANCOPHONE	50 000
GUIDES DE VOYAGES ULYSSE INC., LES	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : CANADA ANGLAIS ET EUROPE FRANCOPHONE	50 000
OCTANT MUSIQUE INC.	DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ EUROPÉEN	50 000
PELLETEURS DE NUAGES INC., LES	MISE EN MARCHÉ : LOS ANGELES, LAS VEGAS, SAN FRANCISCO ET SAN DIEGO	15 000
SPECTRA INTERNATIONAL DISTRIBUTION INC. (DISTRIBUTION SPECTRA INTERNATIONAL INC.)	COMMERCIALISATION DU CATALOGUE ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL	75 000
TRIFAC INC.	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : CANADA, ÉTATS-UNIS ET EUROPE	15 000
		680 000

Volet 2 : Sodexport – projet

Nature de l'aide : subvention ou aide remboursable

NOM DE L'ENTREPRISE OU DU PROFESSIONNEL	OBJET	\$
Subvention		
9021-3109 QUÉBEC INC. (DIRECTION D'ARTISTES FLEMING)	WOMEX ET NORTH AMERICAN FOLK ALLIANCE (CONFÉRENCE)	27 000
BAVOTA & ASS. GROUPE COMMUNICATIONS INC. (BAVOTA COMMUNICATIONS)	PRIX DIFFUSEURS EUROPÉENS / SODEC - CATHERINE MAJOR	8 500
CONSORTIUM FORMAT GÉANT	CONGRÈS ANNUEL DU CONSORTIUM FORMAT GÉANT 2004 À MONTRÉAL	10 000
COOPÉRATIVE DE TRAVAIL BURE ET LINON	MISE EN MARCHÉ ÉTATS-UNIS - SALON ONE OF A KIND CHICAGO 2004	2 000
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES QUÉBÉCOISES EN MILIEU SCOLAIRE (COOPSCO)	DÉLÉGATION COOPSCO AU LONDON BOOKFAIR 2005	1 500
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE L'ESTRAN (FESTIVAL EN CHANSONS DE PETITE-VALLÉE)	MARS EN CHANSONS / BELGIQUE	5 000
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE L'ESTRAN (FESTIVAL EN CHANSONS DE PETITE-VALLÉE)	PROJET « LE GRAND 8 » - ÉDITION 2004	5 000
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE L'ESTRAN (FESTIVAL EN CHANSONS DE PETITE-VALLÉE)	TOURNÉE DE PROMOTION EN EUROPE	5 000
SOCIÉTÉ POUR L'AVANCEMENT DE LA CHANSON D'EXPRESSION FRANÇAISE (SACEF), LA	PROJET « LE GRAND 8 » - ÉDITION 2004	7 500
TOTAL PARTIEL SUBVENTION		71 500

Aide remboursable

4049560 CANADA INC. (PRESSES AVALON)	DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DES ÉTATS-UNIS	8 000
AUGER, ALAIN (PRODUCTIONS ALAIN AUGER)	PROSPECTION EN FRANCE - TAÏMA	7 200
BUJOLD, MARIE (PRODUCTIONS MARIE BUJOLD)	PROSPECTION EN EUROPE - STÉPHANE CÔTÉ	4 000
DISQUES ATLANTIS INC., LES	PROSPECTION EN FRANCE - STEFIE SHOCK	7 500
DISQUES PRIVILÈGE INC.	PROSPECTION EN FRANCE - MIRANIE MORISSETTE	6 500
ÉDITIONS DE LA PASTÈQUE, LES	PARTICIPATION AU FESTIVAL D'ANGOULÈME 2005	5 000
ÉDIZOOM INC.	AMÉRIQUE FRANÇAISE, L' - PLAN DE MISE EN MARCHÉ	10 000
GESTION SANS NUAGES INC.	DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ EUROPÉEN - MARIO CHENART	10 000
GESTION SANS NUAGES INC.	PROSPECTION EN FRANCE - MARIO CHENART	2 000
LA FÊTE DISTRIBUTION INC.	DANIEL ET LES SUPERDOGS - MISE EN MARCHÉ	25 000
PRODUCTIONS ANACROUSE INC.	PROSPECTION EN FRANCE - YANN PERREAU	8 000
PRODUCTIONS DE L'ONDE INC.	EDGAR BORI EN EUROPE - ALBUM CHANGER D'AIR	20 000
PRODUCTIONS PRIME TIME INC., LES (SONS PRIME TIME, LES)	PROSPECTION AUX ÉTATS-UNIS - MEESH	1 500
VERRE MINUIT INC.	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS CANADIEN ET AMÉRICAIN	15 000
TOTAL PARTIEL AIDE REMBOURSABLE		129 700
		201 200

Volet 3 : Présence collective dans les marchés et foires et autres activités de rayonnement culturel

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE OU DU PROFESSIONNEL	OBJET	\$
Présence collective		
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES (QUÉBEC ÉDITION)	GUADALAJARA 2004 - CONTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE	20 000
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES (QUÉBEC ÉDITION)	MISSION TUNIS	600
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES (QUÉBEC ÉDITION)	PROTOCOLE 2004-2005	499 900
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE L'INDUSTRIE DU DISQUE, DU SPECTACLE ET DE LA VIDÉO (ADISQ) INC.	PROTOCOLE 2004-2005	140 000
CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC (BUREAU D'EXPORTATION - MÉTIERS D'ART QUÉBEC / BE-MAQ)	PROTOCOLE 2004-2005	80 000
CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC (BUREAU D'EXPORTATION - MÉTIERS D'ART QUÉBEC / BE-MAQ)	MUSICORA 2004 - FACTEURS D'INSTRUMENTS	30 205
HORIZON QUÉBEC INC.	PROTOCOLE 2004-2005	425 000
	BUREAU EUROPÉEN DE LA SODEC / FESTIVAL DE CANNES 2004	168 841
	SUNNY SIDE OF THE DOC - MARSEILLE 2004	24 409
	TOTAL PARTIEL PRÉSENCE COLLECTIVE	1 388 955
Rayonnement culturel		
4183142 CANADA INC. (CITE-AMÉRIQUE CINÉMA TÉLÉVISION INC. ET 3971988 CANADA INC.)	SEEK YOU TOO (CQ2) - SEMAINE DE LA CRITIQUE CANNES 2004	20 000
9087-3589 QUÉBEC INC. (FILMS DU DÉSERT BLANC, LES)	SOUS-TITRAGE DU COURT MÉTRAGE POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE	556
AMAZONE FILMS INC.	TIRAGE D'UNE COPIE VIDÉO DE ROGER TOUPIN, ÉPICIER VARIÉTÉ	994
CINE QUA NON MÉDIA INC.	TRANSCODAGE - MARY SHELLEY	932
COUP DE CŒUR FRANCOPHONE	VOLET INTERNATIONAL 2004-2005	20 000
CULTURE JOKO	TROISIÈME SEMAINE DU CINÉMA CANADIEN ET QUÉBÉCOIS À DAKAR, LA	4 000
FESTIVAL DE LA CHANSON ET DE L'HUMOUR LE TREPLIN DE DÉGELIS	ÉCHANGE FRANCE / QUÉBEC	1 000
LIBRAIRIE DU QUÉBEC INC.	10 ^e ANNIVERSAIRE	12 000
LIBRAIRIE DU QUÉBEC INC.	PROTOCOLE 2004-2007 - ANIMATION CULTURELLE	40 000
MARCHÉ INTERNATIONAL DU FILM, DE LA TÉLÉVISION ET DE LA VIDÉO DE MONTRÉAL INC.	ÉDITION 2004	25 000
MARTEL, CAROLINE (PRODUCTIONS ARTIFACT)	FANTÔME DE L'OPÉRATRICE, LE - INTERNATIONAL DOCUMENTARY FESTIVAL IN AMSTERDAM	1 000
MAX FILMS INTERNATIONAL INC. (MAX FILMS DISTRIBUTION / MAX FILMS MULTIMÉDIA)	FACE CACHÉE DE LA LUNE, LA - GOLDEN GLOBES ET OSCARS 2005	35 000
MAX FILMS INTERNATIONAL INC. (MAX FILMS DISTRIBUTION / MAX FILMS MULTIMÉDIA)	SORTIE DE LA GRANDE SÉDUCTION AUX ÉTATS-UNIS	2 500
MEG: LE MONTRÉAL ÉLECTRONIQUE GROOVE INC., LE	MEG TOUR 2004-2005	33 500
OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC	CONTRIBUTION À L'OBSERVATOIRE - AFFAIRES INTERNATIONALES	10 000
POMERANCE, ERICA	DABLA! EXCISION - FESTIVAL INTERNAZIONALE CINEMA DELLE DONNE (ITALIE)	767
PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES BORÉAL FILMS INC., LES	COMMENT CONQUÉRIR L'AMÉRIQUE EN UNE NUIT - SORTIE EN HAÏTI	1 500

PRODUCTIONS MONIQUE HUBERDEAU INC., LES (SHERPAS FILMS / UBERDO PRODUCTIONS)	SOUS-TITRAGE DU COURT MÉTRAGE KAFARNAÛM	1 770
PROULX-CLOUTIER, ÉMILE (BALOUF PRODUCTIONS)	SOUS-TITRAGE DU FILM PAPA	2 388
SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION DE LA RELÈVE MUSICALE DE L'ESPACE FRANCOPHONE (SOPREF / LOCAL DISTRIBUTION)	FESTIVAL TRANSMUSICALS DE RENNES 2004 - FRANCE	3 000
	ATELIER GRAND NORD 2005	20 908
	BUREAU DE LIAISON DU CINÉMA DE L'ESPACE FRANCOPHONE	3 277
	BUREAU EUROPÉEN DE LA SODEC - NYON, LA CIOTAT, CLERMONT-FERRAND, NAMUR, CINÉMA DU QUÉBEC À PARIS, PROJETS DGQP	237 882
	CINÉMA DU QUÉBEC À PARIS 2004 - ATELIER DE COPRODUCTION	4 200
	DENISE FILIATRAULT - FESTIVAL DE PARIS - ÎLE-DE-FRANCE 2005	726
	ÉCRANS NOIRS DU CINÉMA AFRICAÏN ET FRANCOPHONE	2 742
	ÉMERGENCE - UNIVERSITÉ D'ÉTÉ INTERNATIONALE DU CINÉMA	1 400
	ÉTATS GÉNÉRAUX DU FILM DOCUMENTAIRE DE LUSSAS	2 575
	EXPÉDITIONS DANS DIVERS FESTIVALS 2004-2005	3 858
	FESTIVAL DE BANFF 2004	4 000
	FESTIVAL DE CRETEIL	629
	FESTIVAL DU FILM FRANCOPHONE DE TUBINGEN & STUTTGART	4 031
	FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE LOCARNO	4 867
	GRANDE SÉDUCTION, LA - SORTIE EN ESPAGNE	1 537
	GRANDE SÉDUCTION, LA - SORTIE EN FRANCE	4 052
	LIBRAIRIE DU QUÉBEC À PARIS - 10 ^e ANNIVERSAIRE (PLAN DE COMMUNICATION)	4 062
	MAMBO ITALIANO - SORTIE EN ITALIE	632
	OFF-COURTS TROUVILLE - ACCUEIL DES ARTISTES QUÉBÉCOIS	4 845
	OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE - ST-MALO - BROUAGE	1 800
	PAPILLON BLEU, LE - TRIBECCA 2004	1 327
	PETITS MEURTRES D'AMÉRIQUE (LE NEG') - SORTIE EN FRANCE	3 948
	PRODUCERS' NETWORK - CANNES 2004	4 384
	PRODUCERS' NETWORK - CANNES 2005	6 048
	ROSA Y LA SPADA, LA - MARILU MALLET	1 502
	SACRÉS QUÉBÉCOIS - TOURNÉE EN EUROPE	10 144
	SEMAINE DE LA CRITIQUE CANNES 2004	300
	SOUS-TITRAGE DU FILM PROJECTION : LES ARTISTES DE L'ATELIER LYRIQUE DE L'OPÉRA DE MONTRÉAL	207
	TOTAL PARTIEL RAYONNEMENT CULTUREL	551 790
		1 940 745



Volet 4 : Relations internationales

Nature de l'aide : subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LIBRAIRES FRANCOPHONES - QUÉBEC (LIBRAIRIE J.A. BOUCHER)	SÉMINAIRE DE FORMATION À MADAGASCAR	6 500
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LIBRAIRES FRANCOPHONES - QUÉBEC (LIBRAIRIE J.A. BOUCHER)	SÉMINAIRE D'ÉVALUATION DES FORMATIONS 2004 ET ADAPTATION DU PROGRAMME 2005	6 000
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES (QUÉBEC ÉDITION)	CONGRÈS DE L'UNION INTERNATIONALE DES ÉDITEURS	6 475
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES (QUÉBEC ÉDITION)	MONTRÉAL, CAPITALE MONDIALE DU LIVRE 2005	3 000
ÉDITIONS ADAGE INC., LES	MISSION EN FRANCE - LA POÉSIE PREND LE MÉTRO	1 500
ÉDITIONS XYZ (PUBLICATIONS XYZ)	PRIX LITTÉRAIRE QUÉBEC - MEXIQUE 2004-2005	25 000
SALON DU LIVRE DE RIMOUSKI, LE	ACTIVITÉS DÉCOULANT DU JUMELAGE AVEC LE SALON DU LIVRE MARITIME DE CONCARNEAU	5 000
SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUÉBEC	DÉLÉGATION DE CINQ ÉDITEURS SERBES	6 450
VUES D'AFRIQUE	PRÉSENTATION DE FILMS QUÉBÉCOIS AU BURKINA FASO À L'OCCASION DU PROCHAIN SOMMET DE LA FRANCOPHONIE	12 500
	ACCUEIL DE JOURNALISTES DU NOUVEL OBSERVATEUR ET DES INROCKUPTIBLES	308
	ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES 2004-2005	2 463
	RENCONTRE SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE	196
	ÉCHANGE DE LIVRES QUÉBEC - MEXIQUE	14 000
	ÉCONOMIE DE LA CULTURE ET DIVERSITÉ CULTURELLE	7 283
	PRIX 2004-2005	67 596
	PRÉSENTATION DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE LOS ANGELES AU FMIC	1 535
		165 806

LES LOIS ET POLITI- QUES D' APPLICAT- ION GOUV- ERNEMENT- ALES

4.1 LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Le 23 avril 1997, le conseil d'administration de la Société a adopté la politique linguistique de la Société de développement des entreprises culturelles. En fonction de l'expérience vécue, cette politique répond toujours aux objectifs poursuivis au moment de son adoption. La Société n'a été saisie d'aucun dossier spécifique relativement à l'application de cette politique.

4.2 LE PLAN D'ACTION SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours de l'exercice 2004-2005, la Société a reçu trois demandes d'accès à l'information pour lesquelles les requérants ont invoqué les droits que leur confère la Loi sur l'accès à l'information. La Société a répondu favorablement à toutes ces demandes. Un autre requérant nous a déposé une demande dans un domaine qui n'était pas de notre compétence ; nous l'avons orienté, à sa satisfaction, vers l'interlocuteur pertinent. La requête en appel déposée l'année dernière, et toujours en suspens en début d'année, a été retirée par le requérant.

La mise en vigueur, au début de 2005, de la Politique sur l'utilisation des systèmes d'information par le personnel de la SODEC est venue rappeler au personnel de la Société l'importance accordée à la protection des renseignements personnels. De même, le resserrement du processus d'autorisation d'accès aux divers systèmes informatiques, actuellement en cours, devrait contribuer à maintenir le niveau de protection offert à l'information sensible actuellement colligée.

4.3 LES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SODEC

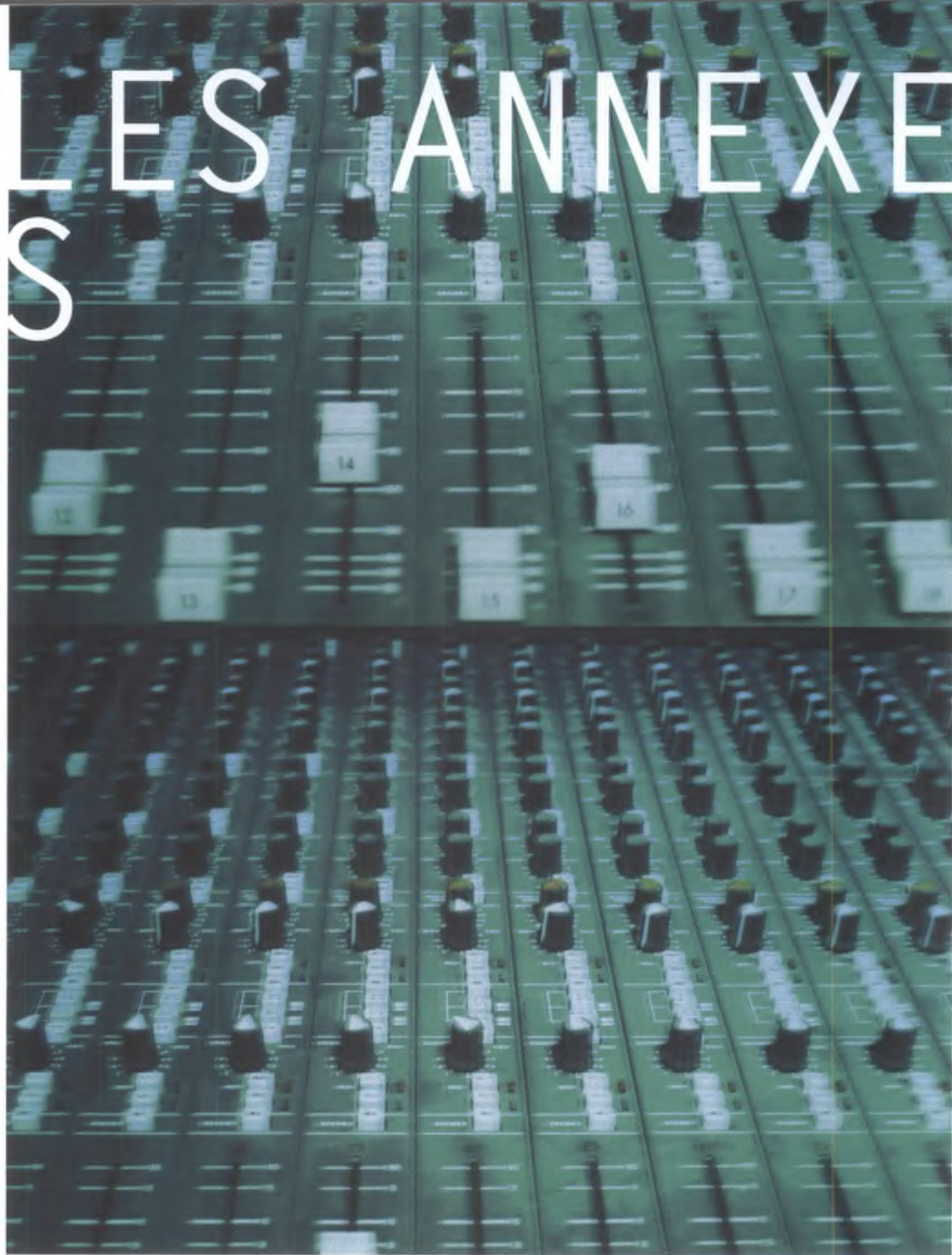
Le 18 décembre 1995, la Société a adopté un règlement établissant les règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration. Au cours de l'année, il n'y a eu aucun dossier litigieux relatif à l'application de ces règles. Signalons qu'à une occasion, en vertu de ces règles, un membre du conseil d'administration s'est volontairement abstenu de participer à un vote après en avoir expliqué les motifs.

4.4 L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Au 31 mars 2005, l'effectif total autorisé était de 99 postes. De ce nombre, plus de 70 % étaient occupés par des femmes. Celles-ci sont majoritaires tant dans les postes de la catégorie « professionnel » que ceux des catégories « personnel de bureau » et « technicien ». Par ailleurs, en excluant le poste de président, dont la nomination appartient au ministre de la Culture et des Communications, deux des six postes de directeurs généraux sont occupés par des femmes.

Signalons que la Société, avec la collaboration du syndicat, a amorcé en 2003-2004 un programme d'équité salariale afin de repérer d'éventuels écarts salariaux discriminatoires et de les corriger, le cas échéant. Ce programme devrait être complété d'ici l'automne 2005.

LES ANNEXES





LA LISTE DES CONSULTANTS ET DES MEMBRES DES COMITÉS D'ÉVALUATION

Abastado, Lise	Ferland, Diane	Lupien, Sylvie
Allen, Jeremy Peter	Ferrand, Carlos	Marcotte, Céline
Allen, Michelle	Ferrari, Pepita	Miquet, Francis
Arseneau, Jean-François	Forget, Manon	Montal, Fabrice
Aubin, Suzanne	Gaetz, Jamie	Morasse, Louis David
Bailey, Clayton	Gendreau, Philippe	Ohayon, Charles
Baillargeon, Louise	Gendron, Sylvie	O'Neil, Heather
Bastien, Pierre	Giroux, Nicole	Ouimet, Katherine
Baulu, Katherine	Goupil, Pierre	Pageau, Pierre
Beaudet, Josée	Guichard, Benoît	Panisset, Marie-Hélène
Beaudry, Diane	Guy, Suzanne	Paquet, André
Beaudry, Jean	Guy, Sylvain	Peich, Francesc
Beitel, Garry	Hénault, Dorothy	Pelletier, Francine
Bellemare, Gaston	Homel, David	Pelletier, Gabriel
Bertalan, Attila	Isaacson, Magnus	Pérusse, Michèle
Bisaillon, Jean-Robert	Jean, Daniel	Petit, Ginette
Bisaillon, Marc	Kane, Jo-Anne	Pomerance, Erica
Blicker, Seymour	Kearny, Muriel	Potashnick, Jacob
Boisvert, Nicole M.	Labelle, Diane	Potvin, Marie
Bolduc, Mario	Laberge, Pierre	Richard, Jean-Baptiste
Boucher, Guy	Labranche, Gilles	Roberge, Josée
Boulad, Bernard	Lacasse, Germain	Robin, Patricia
Bourgault, Hélène	Lachapelle, Lucie	Rodrigue, Jean
Bradet, Jacques	Lacourse, Danièle	Rouillard, Maryse
Brouillette, Richard	Laganière, Carole	Roy, André
Cadieux, Micheline	Lalande, Olivier	Sabourin, Gabriel
Caron, Marielle	Langlois, Denis	Salducci, Pierre
Castillo, Nardo	Laurendeau, Francine	St-Pierre, Nathalie
Chapados, Louise	Laurier, Nicole	Savoie, Maurice
Chouinard, Denis	Laverdière, Suzanne	Snider, Marie-Justine
Codran, Pl.	Lavigne, Isabelle	Szigetvari, Zsolt
Collin, Louis	Lavoie, André	Thinel, Paul
Creary, Barbara	Leclerc, François	Trépanier, Manon
Décary, Marie	Leclerc, Martin	Turek, Laura
De Luca, Teresa	Le Roux, Philippe	Wexler, Gérald
Dumont, Hélène	Lessard, Monic	Zavaglia, Nicolas
Durand, Lise	Létourneau, Michel	
Dutoit, Yvan	Lord, Francyne	

LISTE DES ÉTUDES ET RAPPORTS PUBLIÉS PAR LA SODEC DE 2000-2001 À 2004-2005

La SODEC publie régulièrement, sur son site Internet ou sur support papier, des études et autres communications qui viennent documenter la connaissance des industries culturelles et éclairer l'orientation de ses interventions. Ces publications sont produites directement par la Société ou avec sa collaboration financière ou l'apport de son expertise. Voici la liste des documents publiés par la SODEC entre 2000-2001 et 2004-2005 :

GILL, A-M. (2005), *Les nouveaux supports dans le domaine de la musique : du SACD au DVD vidéo musical*, LES CAHIERS DE LA SODEC, 80 pages.

MÉNARD, M. (2005), *Éléments pour une économie des industries culturelles*, SODEC, 167 pages.

E & B DATA (2004), *Impact économique des tournages étrangers au Québec : analyse des retombées économiques d'une dépense de 10 millions de dollars effectuée au Québec dans le cadre de tournages étrangers*, étude réalisée pour le Forum métropolitain de l'industrie cinématographique, à laquelle la SODEC a apporté sa contribution sur le plan de l'expertise, 22 pages.

SECOR CONSEIL (2004), *Analyse des grands festivals de films au Canada*, étude réalisée pour la SODEC et Téléfilm Canada, 72 pages.

GARIÉPY, P. (consultante), GILL, A-M. (direction des travaux) (2004), *L'ingénierie linguistique et ses applications éventuelles à l'industrie du doublage*, SODEC, 36 pages.

HOULE, M. (consultant) (2004), *Commercialisation du patrimoine audiovisuel québécois*, étude réalisée pour la SODEC, 64 pages.

E & B DATA (2004), *Une filière d'envergure : la production audiovisuelle et les industries connexes dans la région de Montréal et au Québec*, rapport réalisé avec la contribution financière de la SODEC, de la Ville de Montréal, de Développement économique Longueuil, du Bureau du cinéma et de la télévision d'Argenteuil-Laurentides, du Bureau du film et de la télévision (Pôle Québec Chaudière-Appalaches), du Bureau du film et de la télévision de l'Estrie et du Conseil régional de développement de l'île de Montréal, 30 pages.

JUTRAS, D., MÉNARD, M. (2003), *Le livre au Québec : les salons et le marché*, présentation faite au Salon du livre de Montréal, SODEC, 40 pages.

MÉNARD, M. (2003), *Le marché du disque classique : état de situation*, SODEC, 7 pages.

MÉNARD, M. (2003), *L'impact des opérations financières de la SODEC sur les revenus des artistes et des auteurs*, 36 pages.

MÉNARD, M., MONTAMBEAULT, F. (stagiaire) (2003), *Les métiers d'art au Québec : esquisse d'un portrait économique*, LES CAHIERS DE LA SODEC, 52 pages.

GEORGES POULIN & ASSOCIÉS (2003), *Rapport d'enquête sur le commerce électronique du disque par les entreprises indépendantes du Québec*, étude réalisée pour la SODEC, 77 pages.

CHAMPION, O. (consultant), JUTRAS, D. (direction des travaux) (2002), *Synthèse sur le comportement et les pratiques des consommateurs en matière de commerce électronique du disque et de la musique*, 39 pages.

GILL, A-M. (direction des travaux), MONTAMBEAULT, F. (stagiaire) (2002), *Les développements technologiques et numériques dans le domaine de la musique : état de situation*, LES CAHIERS DE LA SODEC, 50 pages.

MÉNARD, M. (2002), *L'industrie du disque et du spectacle de variétés au Québec : portrait économique des entreprises*, LES CAHIERS DE LA SODEC, 50 pages.

MÉNARD, M. (2002), *La librairie agréée au Québec : sur la concordance entre les critères d'agrément et la réalité économique*, LES CAHIERS DE LA SODEC, 30 pages.

JUTRAS, D. (2002), *Dix ans d'aide fiscale au cinéma et à la production télévisuelle au Québec*, LES CAHIERS DE LA SODEC, 18 pages.

MÉNARD, M. (2001), *Les chiffres des mots. Portrait économique du livre au Québec*, SODEC, 248 pages.

COMITÉ SUR LES PRATIQUES COMMERCIALES DANS LE DOMAINE DU LIVRE (2000), *Rapport du Comité sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre*, document produit avec la collaboration de la SODEC, 49 pages.



LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Cette déclaration d'engagement s'adresse aux citoyennes et citoyens du Québec : tout autant le citoyen qui nous a confié notre mission et fourni des ressources que le client qui s'adresse directement à nous pour obtenir des services.

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) fait partie du réseau gouvernemental formé du ministère de la Culture et des Communications, de sociétés d'État et d'organismes qui travaillent ensemble à favoriser l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications. Ce réseau contribue également au rayonnement de la culture et des communications à l'étranger, fait la promotion du français comme langue commune des Québécoises et des Québécois, et favorise son influence dans le monde.

Notre mission

La SODEC a pour raison d'être de soutenir le développement, la production et la diffusion de la culture québécoise dans le champ des industries culturelles. La place faite aux représentants des domaines culturels au sein de sa structure administrative, notamment au sein de son conseil d'administration, de son comité exécutif et de ses diverses commissions consultatives, témoigne de son engagement à offrir des services adaptés aux besoins de sa clientèle et à les livrer conformément aux principes de cette déclaration.

Notre mandat

Créée en 1995, en vertu de la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles, la SODEC a pour mandat spécifique de promouvoir et de soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services de ces entreprises et leur compétitivité au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

La SODEC assume principalement ce mandat en développant une connaissance approfondie des entreprises qu'elle dessert et en la partageant avec l'ensemble des intervenants du milieu, en développant des stratégies et des programmes d'intervention pertinents, et en administrant divers programmes de soutien financier de façon efficace. La Société assume également la gestion et la mise en valeur d'un parc immobilier patrimonial, principalement concentré à Place-Royale, dans la ville de Québec.

Notre public cible et nos partenaires

Les interventions de la SODEC visent l'ensemble de la population québécoise. Il importe toutefois de préciser que celle-ci n'offre généralement pas de services directs aux personnes physiques. De par son mandat et ses objectifs, la Société s'adresse principalement à une clientèle formée d'entreprises, d'organismes et d'associations des domaines culturels.

En intervenant auprès des entreprises culturelles, la SODEC fait le pari que celles-ci développeront et préserveront un espace privilégié pour que le créateur et le public puissent se rencontrer, s'apprécier et se reconnaître. En misant sur des entreprises viables, la Société assure une meilleure garantie de juste rémunération pour les créateurs et les artisans. En soutenant l'essor d'entreprises dynamiques et performantes, elle contribue également au développement économique et social des Québécoises et des Québécois.

Les domaines d'intervention de la SODEC sont les industries du cinéma et de la télévision, du disque et du spectacle de variétés, du livre, des métiers d'art, des médias et des œuvres numériques interactives à contenu culturel. Dans le domaine patrimonial, outre ses relations avec les locataires résidentiels et commerciaux, la SODEC maintient des relations avec les divers intervenants intéressés à la restauration, à la mise en valeur et à l'animation des lieux historiques où se trouvent les immeubles qu'elle possède.



Nos services

La SODEC possède divers outils d'intervention qu'elle utilise en complémentarité, dans le but de soutenir le développement, la production, la diffusion, et l'exportation des produits culturels québécois. La variété des outils dont elle dispose lui permet d'adapter ses interventions aux différentes situations des entreprises. Ainsi, la Société offre :

- Du soutien financier par :
 - des programmes d'aide sous diverses formes, adaptés à chacun des domaines dans lesquels elle intervient ;
 - un programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel ;
 - la gestion de l'admissibilité des entreprises et des œuvres aux mesures d'aide fiscale destinées aux entreprises culturelles.
- Du financement spécialisé pour toute entreprise culturelle sous forme :
 - de prêt à terme ;
 - de crédit renouvelable ;
 - de garantie de prêt ;
 - d'investissement au projet et de capital-actions.
- Des études et des recherches pour suivre l'évolution des industries culturelles.
- Des activités et des outils pour sensibiliser la population au dynamisme des entreprises culturelles et à leurs réalisations.
- Des échanges avec les partenaires du milieu.
- La gestion et la mise en valeur d'immeubles patrimoniaux.

Les principes qui guident notre façon de livrer nos services

La SODEC désire continuer d'offrir des services adaptés aux besoins des entreprises culturelles, et de le faire avec un souci constant d'améliorer son service à la clientèle. La qualité de notre prestation de services repose sur des principes de base partagés par l'ensemble du personnel, la direction et les représentants des milieux culturels qui siègent au conseil d'administration et aux différentes commissions consultatives.

La personnalisation des rapports

- Nous confions à une seule personne le soin de coordonner le traitement d'une demande, et cette personne se charge, au besoin, de fournir au requérant l'assistance requise et de le guider au bon endroit.
- En tout temps, nos clients connaissent l'identité de la personne responsable du traitement de leur dossier et peuvent communiquer avec elle.
- Nous répondons aux appels et aux demandes avec courtoisie et nous en faisons un suivi attentif.

L'établissement d'un partenariat réel

- Nos stratégies de développement et nos programmes sont élaborés en consultation avec le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) et les diverses commissions instituées en vertu de la loi constitutive de la Société, où siègent des représentants issus des milieux culturels.
- Lorsque cela s'avère plus efficace, nous confions à des organismes associatifs la gestion de certaines opérations, comme c'est le cas dans l'encadrement de délégations d'entreprises québécoises à certaines activités de promotion à l'étranger.
- Nous publions diverses études sur l'état des industries culturelles et des secteurs qui les composent afin d'alimenter une meilleure connaissance de nos domaines d'intervention.



- Nous nous assurons que les délais accordés pour le dépôt des demandes d'assistance financière tiennent compte des calendriers d'activités de nos clientèles.

L'accessibilité des services

- Nous avons des services d'accueil et de renseignement à Montréal et à Québec, et nous offrons une ligne téléphonique sans frais 1 800 accessible dans tout le Québec.
- Nous utilisons les moyens appropriés, y compris les nouvelles technologies de l'information, pour communiquer avec les citoyennes et les citoyens.
- Nous maintenons un site Internet à jour et de qualité qui assure un accès immédiat à une information pertinente.
- Nous visons une simplification adéquate des démarches administratives.
- Nous nous assurons que les besoins particuliers de notre clientèle, eu égard entre autres à leur localisation ou à des handicaps physiques, n'altèrent pas indûment leur accessibilité à nos services.

Une recherche de l'équité

- Nous donnons à tous la même information claire et adéquate sur nos services et nos programmes.
- Nous fournissons des services professionnels à tous nos clients et traitons leur demande avec la même compétence et le même intérêt.
- Nous déterminons l'admissibilité à l'assistance financière selon des critères définis dans des programmes dont les paramètres sont publiés et selon les disponibilités financières de la Société. Nous appuyons nos décisions sur l'objectivité et nous les motivons.
- Nous publions notre politique en ce qui a trait à des services-conseils externes dans la gestion de nos programmes. Cette politique vise à assurer, entre autres, la sélection de consultants reconnus dans leur milieu pour leur professionnalisme, leur capacité d'analyse, leur rigueur intellectuelle, leur impartialité ainsi que leur ouverture d'esprit. Nous recherchons également une diversité des expériences, des orientations professionnelles ou artistiques et des origines régionales des membres de ces comités.

Une gestion transparente

- Nous rendons publics les critères et les normes de chacun des programmes administrés par la Société.
- Nous rendons publique la liste des bénéficiaires des différents programmes d'aide financière.
- Nous nous assurons que chaque client qui le demande reçoive une explication claire et complète des motifs qui justifient la décision prise à l'égard de sa demande.

Le respect de la confidentialité

- Nous veillons à la confidentialité des renseignements que nous détenons dans le respect des lois en vigueur au Québec.

Compétences et professionnalisme

- Nous maintenons un savoir-faire basé sur des qualifications et des connaissances qui nous permettent de répondre adéquatement aux demandes et d'assurer la qualité de nos services.
- Nous nous faisons un devoir de mettre à jour ces connaissances, de façon à bien adapter nos interventions.
- Nous nous assurons que notre personnel possède l'information requise pour offrir un service de qualité.

Lorsque vous communiquez avec nous, voici les objectifs que nous nous fixons :

Au téléphone

- nous identifier clairement, en précisant notre nom et notre direction générale ;
- répondre de façon personnalisée à votre appel, avec politesse et courtoisie ;
- vous diriger vers le bon interlocuteur ;
- retourner votre appel dans les 48 heures ;
- utiliser la messagerie téléphonique de façon à toujours vous laisser un message clair et lorsque nous devons nous absenter du bureau, à vous indiquer à qui vous adresser en cas de nécessité.

À la réception de nos bureaux administratifs

- vous diriger à votre arrivée vers la personne avec qui vous avez rendez-vous ;
- lorsque vous vous présentez sans rendez-vous, vous diriger vers un membre du personnel qui pourra vous aider.

Par courrier postal ou électronique

- pour toute demande adressée à la Société, vous en confirmer la réception et identifier un répondant qui assurera un suivi adéquat à votre demande, et ce, dans les meilleurs délais.

Notre service à la clientèle

L'équipe de la SODEC est soucieuse d'offrir des services de qualité et d'améliorer sa performance. Nous entendons procéder périodiquement à l'évaluation de la prestation de services que nous offrons.

Même si la responsabilité première qui consiste à respecter les engagements de cette déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens incombe à chacun des membres du personnel de la Société, toute plainte ou commentaire concernant le service à la clientèle pourra être adressée au Secrétariat à la qualité des services, à l'attention de :

Pierre Major

Direction générale de l'administration
215, rue Saint-Jacques, bureau 800
Montréal (Québec) H2Y 1M6
Télécopieur : (514) 841-8606
Courriel : qualite-service@sodec.gouv.qc.ca

Nous donnerons suite à toute plainte écrite, dans un délai inférieur à 30 jours ou, en situation exceptionnelle, nous vous informerons des motifs de tout retard et d'un nouvel échéancier.

La SODEC rendra compte du respect des engagements de cette déclaration dans son rapport annuel de gestion, déposé à l'Assemblée nationale.

Pour nous joindre

À Montréal :

SODEC
215, rue Saint-Jacques, bureau 800
Montréal (Québec) H2Y 1M6
Téléphone : (514) 841-2200
Télécopieur : (514) 841-8606
Sans frais : 1 800 363-0401

À Québec :

SODEC
36 1/2, rue Saint-Pierre
Québec (Québec) G1K 3Z6
Téléphone : (418) 643-2581
Télécopieur : (418) 643-8918

À Paris :

SODEC
66, rue Pergolèse
75016 Paris
Téléphone : (33) 01 40 67 85 70
Télécopieur : (33) 01 40 67 85 79

L'adresse du site Internet de la SODEC est : www.sodec.gouv.qc.ca

Vous pouvez nous transmettre toute demande d'information par courriel à l'adresse suivante : info@sodec.gouv.qc.ca

La syntaxe du courriel de notre personnel est : prenom.nom@sodec.gouv.qc.ca



LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Guidée par la Charte de la langue française, la Société est déterminée à intégrer les orientations gouvernementales relatives à l'emploi et à la qualité de la langue française dans la réalisation quotidienne de sa mission.

La Société met donc de l'avant sa politique linguistique précisant les règles à suivre et les mesures à prendre pour atteindre son objectif.

La Société associe dans sa démarche tous les membres de son personnel qui, pris individuellement, réalisent une partie de sa mission. Aussi, leur incombe-t-il de s'approprier comme priorité l'emploi d'un français de qualité, oralement, par écrit ou autrement.

De la participation de tous, résultera une action exemplaire auprès de nos partenaires et de nos concitoyens : un effet d'entraînement.

Portée de la politique et cadre juridique

Le contenu de cette politique ne doit pas être considéré comme une interprétation juridique des dispositions de la Charte de la langue française qui lui sert de fondement.

Plan

La politique linguistique de la Société se divise en quatre parties : les communications externes, les documents produits par la Société, la langue de travail et la qualité de la langue française.

Comité de la politique linguistique

Un comité de la politique linguistique, présidé par le directeur général de l'administration, est mis sur pied pour veiller à son application et suggérer des correctifs, au besoin. Il comprend deux membres désignés par le directeur général de l'administration.

1. Les communications externes

Principes généraux

La langue utilisée dans les communications verbales et écrites du personnel avec le public doit refléter le statut du français, langue officielle du Québec.

Règles

COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES OU EN PERSONNE	La langue de premier contact avec le public, au téléphone ou en personne, est le français et tout membre du personnel, qui a l'initiative de la communication avec un citoyen, s'adresse d'abord à lui en français.
RÉPONDEURS ET BOÎTES VOCALES	Les messages enregistrés sur répondeurs téléphoniques ou au moyen de la messagerie vocale ne sont qu'en français. Il est possible d'utiliser d'autres langues à condition que le français soit prioritaire et accessible distinctement.
COMMUNICATIONS PAR ÉCRIT AVEC UNE PERSONNE PHYSIQUE	Quand un membre du personnel écrit à une personne physique au Québec et qu'il a l'initiative de la communication, il utilise le français. Toutefois, il peut utiliser une autre langue s'il a une indication de la préférence de la langue du correspondant. Quand un membre du personnel répond à une lettre rédigée dans une autre langue que le français par une personne physique, il peut répondre dans la langue de son correspondant.
COMMUNICATIONS AVEC DES PERSONNES MORALES AU QUÉBEC	Les communications écrites adressées à des personnes morales au Québec sont en français.



COMMUNICATIONS AVEC DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES HORS QUÉBEC	Quand la communication s'adresse à des personnes morales hors Québec, ayant un établissement au Québec et qui n'ont pas le français comme langue de fonctionnement, elle est faite en français, accompagnée d'une traduction présentée sur papier sans en-tête, sans signature, et portant la mention « traduction ». Quand la communication s'adresse à des personnes morales hors Québec, non établies au Québec et qui n'ont pas le français comme langue de fonctionnement, elle peut être faite dans une autre langue, sur papier avec en-tête et avec signature.
GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX	Quand un membre du personnel communique par écrit avec le gouvernement fédéral ou le gouvernement d'une autre province, il utilise toujours et exclusivement le français. Une traduction peut être présentée sur papier sans en-tête, sans signature, et portant la mention « traduction ».
GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS	Quand la communication s'adresse à un gouvernement étranger, dont la langue de fonctionnement n'est pas le français, elle peut être faite dans une autre langue, sur papier avec en-tête et avec signature.
PERSONNES, COMMUNAUTÉS ET ORGANISMES AUTOCHTONES	La langue de communication est le français. Toutefois, la Société peut utiliser une autre langue dans ses rapports avec les personnes, communautés et organismes autochtones qui ne s'expriment pas en français.
CONFÉRENCES ET ALLOCUTIONS	Les présentations faites lors de conférences ou d'allocutions sont en français. Elles peuvent être dans une autre langue, sur autorisation du directeur général de l'administration, si elles sont faites dans le cadre d'activités internationales où il n'y a pas de service d'interprétation et où le français n'est pas la langue de l'activité.
ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX (salons, expositions, foires, etc.)	Lorsque la Société participe à une exposition, à une foire ou à un autre événement organisé partiellement ou entièrement avec son concours, elle s'assure que l'information la concernant soit au moins offerte en français.

2. Les documents produits par la Société

Principes généraux

En règle générale, la langue utilisée dans les textes et documents est le français.

Règles

DOCUMENTS D'INFORMATION (dossiers de presse, formulaires, etc.)	Dans le cas de documents destinés à une diffusion massive, ceux-ci peuvent être traduits dans d'autres langues mais sur des supports distincts : • les communiqués, dossiers de presse et documents d'information, brochures, dépliants, dans le cadre d'activités internationales de la Société au Québec ou hors Québec ; • les brochures, dépliants, formulaires et cartons d'invitation portant sur les activités et les programmes d'aide de la Société.
DIFFUSION DE TEXTES PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE ET DANS INTERNET	La communication de textes ou documents par courrier électronique et dans Internet répond aux mêmes règles que les communications écrites.



CONTRATS,
ENTENTES
ET PROTOCOLES

Les contrats, ententes et protocoles, signés au nom de la Société, sont en français. Il en est de même pour toutes les parties des plans et devis reliés à la signature d'un contrat, à une subvention, à un permis d'autorisation, à un certificat ou au respect d'une obligation contractuelle ou légale et, en règle générale, aux contrats qui s'y rattachent en sous-traitance.

Si la Société contracte à l'extérieur du Québec, ces contrats, ententes et protocoles peuvent être signés, sur demande, dans une autre langue seulement, ou en deux versions, l'une en français, l'autre dans une autre langue, en autant que l'une ou l'autre soit reconnue aux fins d'interprétations éventuelles.

Les contrats peuvent contenir une mention rappelant à l'autre partie ou aux autres parties impliquées que les dispositions de la Charte de la langue française et de ses règles doivent être respectées.

DIPLÔMES,
CERTIFICATS, PERMIS
ET ATTESTATIONS

Les diplômes, certificats, permis et attestations sont en français.

PLACEMENTS
MÉDIAS

Les publicités sont en français. Elles peuvent être faites dans une autre langue conformément aux dispositions de la Charte de la langue française. Les appels de candidatures sont en français. Toutefois, ils peuvent être dans une autre langue que le français, pour autant qu'ils soient rendus publics simultanément dans un autre organe d'information diffusant en français, et ce, dans des conditions de présentation au moins équivalentes.

AFFICHAGE

La Société n'utilise que le français dans l'affichage. Toutefois, l'affichage relatif à des activités similaires à celles d'entreprises commerciales peut être fait à la fois en français et dans une autre langue, conformément à la réglementation applicable.

APPELS D'OFFRES

Les appels d'offres sont en français. Toutefois, ils peuvent être dans une langue autre que le français si la Société s'adresse à l'extérieur du Canada.

3. La langue du travail

Principes généraux

Tout membre du personnel a le devoir d'utiliser un français correct et conforme au bon usage dans ses rapports avec ses collègues et avec le public.

Tout membre du personnel doit être informé des droits reconnus par la Charte de la langue française concernant la langue du travail.

Règles

DÉSIGNATION
DES UNITÉS
ADMINISTRATIVES

La Société, ses unités administratives et ses comités sont désignés uniquement par leur dénomination française.

DÉSIGNATION DES
TITRES DE FONCTION
ET DE
LA SIGNALISATION

Les titres de fonction du personnel sont désignés par leur seule dénomination française. Quant à la signalisation, autre que celle relative à la santé et à la sécurité, elle se fait uniquement en français dans les établissements de la Société.

Les cartes professionnelles sont en français. Toutefois, dans le cadre d'activités internationales, elles peuvent être à la fois en français et dans une autre langue.

CONDITIONS D'EMPLOI (connaissance du français et de l'anglais)	Tout candidat ou toute candidate à une fonction doit maîtriser la langue française. La Société se réserve la possibilité d'imposer, dans le processus de sélection, un examen de français. La Société peut exiger la connaissance d'une autre langue si elle est indispensable à une fonction.
PARTICIPATION À DES RÉUNIONS	Les avis de convocation, les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions de la Société sont en français. Le personnel s'exprime en français dans les réunions avec d'autres administrations gouvernementales ou dans le cadre d'organisations internationales qui ont le français comme langue officielle ou langue de travail, et dans les réunions qu'il tient avec les représentants d'une entreprise établie au Québec. Dans les réunions, le personnel peut s'exprimer dans une langue autre que le français, dans le cadre d'activités internationales au Québec ou hors Québec, avec les représentants d'une entreprise non établie au Québec et avec des citoyens anglophones qui en font la demande. Si la Société convoque la réunion, le procès-verbal sera en français avec une version sur support distinct dans une autre langue, sur demande.
POSTES DE TRAVAIL	La Société vise à ce que les équipements et l'environnement des postes de travail soient en français.

La qualité de la langue française

Principes généraux

L'emploi d'un français de qualité doit être une priorité pour chacun des employés.

La Société entend promouvoir l'utilisation d'un français exemplaire dans ses communications et, à cette fin, sensibiliser son personnel à cette valeur essentielle.

Règles

RÈGLE GÉNÉRALE	Tous les textes ou documents produits par le personnel de la Société doivent être rédigés avec le souci d'une langue claire et correcte. De plus, ils doivent respecter les avis de normalisation et tenir compte des recommandations de l'Office de la langue française en matière de terminologie.
PERFECTIONNEMENT	La Société offre à ses employés des cours de perfectionnement ou des activités destinés à améliorer la qualité du français.
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	La Société vise à ce que le personnel dispose des documents ou logiciels de référence nécessaires à la rédaction de textes dans un français de qualité. Le guide <i>Le français au bureau</i> est une référence première.
RÉVISION LINGUISTIQUE	La direction générale politiques, communications et relations internationales assure la révision linguistique des documents destinés au public ou reflétant l'image de la Société (brochures, dépliants, communiqués, rapport annuel, journal interne, etc.).
PROMOTION	La Société met de l'avant des activités visant à valoriser la qualité dans l'usage du français et à sensibiliser le personnel à cette valeur fondamentale.



LE CODE DE DÉONTOLOGIE

Préambule

ATTENDU QUE la Société a pour objets de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société est composé de membres provenant de diverses entreprises culturelles correspondant aux domaines de compétences de la Société ;

ATTENDU QUE les administrateurs doivent, de par la loi constitutive de la Société, éviter toute situation de conflit d'intérêts réelle, potentielle ou apparente, agir avec intégrité, fidélité et sans parti pris dans l'accomplissement de leur devoir d'administrateur et respecter la confidentialité des informations qui leur sont transmises ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la loi, la Société détermine par règlement des règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration.

I. Devoirs et obligations

1. L'administrateur doit agir avec bonne foi, compétence, diligence, impartialité, honnêteté et loyauté dans l'accomplissement de son devoir d'administrateur.
2. L'administrateur doit éviter toute situation de conflit d'intérêts réelle, potentielle ou apparente, de nature à entraver l'exercice de ses fonctions et la poursuite des buts de la Société.
3. L'administrateur dénonce, par écrit, au président de la Société, toute situation de conflit d'intérêts le concernant.
4. L'administrateur s'abstient de prendre part à toute délibération ou décision risquant d'être entachée par une situation de conflit d'intérêts.
5. L'administrateur doit, chaque année, informer, par écrit, le secrétaire de la Société de toute activité qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent ou qui pourrait l'empêcher de s'acquitter objectivement et de façon impartiale de son devoir.
6. L'administrateur, autre que le président du conseil, appelé ou invité à représenter officiellement la Société à l'externe doit, au préalable, obtenir l'autorisation expresse du président de la Société et il ne peut d'aucune manière lier autrement la Société.
Tout semblable engagement ou représentation au nom de la Société par un administrateur doit être compatible avec les buts, les orientations et les politiques de la Société.
7. L'administrateur adopte, dans ses relations envers le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle et les commissions instituées en vertu de la loi constitutive de la Société, une attitude empreinte de respect et d'ouverture dans le but d'assurer des échanges productifs et une collaboration fructueuse.
8. L'administrateur respecte la confidentialité des délibérations du conseil d'administration ainsi que les décisions qui en découlent dans la mesure où elles ne sont pas encore publiques, de même que les informations qui lui sont communiquées ou transmises dans le cadre de ses fonctions.
9. L'administrateur ne peut utiliser, pour ses propres fins ou celles d'un tiers, l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions.

II. Conflit d'intérêts

10. Constitue une situation de conflit d'intérêts celle où les intérêts de l'administrateur, de l'un de ses proches immédiats ou d'un tiers dans une entreprise culturelle ou une entreprise affiliée à ce dernier, entrent en conflit avec ses responsabilités d'administrateur ou est susceptible de compromettre l'impartialité, l'indépendance ou l'intégrité de l'administrateur dans l'exercice de ses fonctions.
11. Constituent ainsi, mais de manière non limitative, un conflit d'intérêts les situations suivantes :
- l'utilisation, à des fins personnelles ou pour celles d'un proche immédiat ou d'un associé, d'informations confidentielles ou privilégiées auxquelles l'administrateur a accès dans le cadre de ses fonctions, de même que de biens, équipements et services de la Société ;
 - l'utilisation par l'administrateur de ses prérogatives ou fonctions en vue de rechercher un gain ou un profit ou d'en retirer un avantage personnel ou pour conférer un tel avantage à un proche immédiat ou à un associé ;
 - la participation à une délibération ou à une décision du conseil d'administration, sachant qu'un conflit réel ou potentiel ou apparent existe, afin de l'influencer et d'en retirer un gain personnel ou pour conférer un tel avantage à un proche immédiat ou à un associé ;
 - la non-divulgence d'un intérêt dans une demande d'aide financière d'une entreprise culturelle ou lors de l'analyse d'une recommandation d'un comité d'évaluation relativement à une telle demande, lorsque celle-ci est sous étude par la Société ;
 - le soutien indu à une entreprise culturelle dans ses rapports avec la Société, en vue d'accorder un traitement de faveur à cette entreprise ;
 - la sollicitation d'une aide par l'administrateur pour un proche ou un associé.
12. Par proche immédiat, on entend un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou une personne avec laquelle l'administrateur maintient une relation intime.
Constitue un associé, une personne avec laquelle l'administrateur détient ou partage directement ou indirectement un intérêt financier.
13. L'administrateur directement ou en relation avec une entreprise culturelle à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé qui sollicite pour l'entreprise ou reçoit une aide financière de la Société ne se trouve pas en conflit d'intérêts si l'aide accordée à l'entreprise par la Société satisfait aux exigences suivantes :
- l'administrateur en cause ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la Société ;
 - l'aide a été accordée selon le processus décisionnel en vigueur au sein de la Société.
14. Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état dans le procès-verbal de la réunion du conseil de chaque cas de déclaration d'intérêt de l'administrateur, de son retrait de la réunion ou du fait qu'il n'a pas pris part à la discussion ou à la décision.

III. Conseil et information

15. L'administrateur a droit à des services de conseil et d'information aux fins d'application du présent règlement.
16. L'administrateur qui estime se trouver dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d'une disposition du présent règlement peut prendre avis auprès du secrétaire de la Société sur cette situation.



IV. Mise en œuvre et observance du règlement

17. Un comité d'éthique d'au plus trois personnes, dont le secrétaire du conseil d'administration, est créé pour la mise en œuvre et l'application des règles de déontologie.

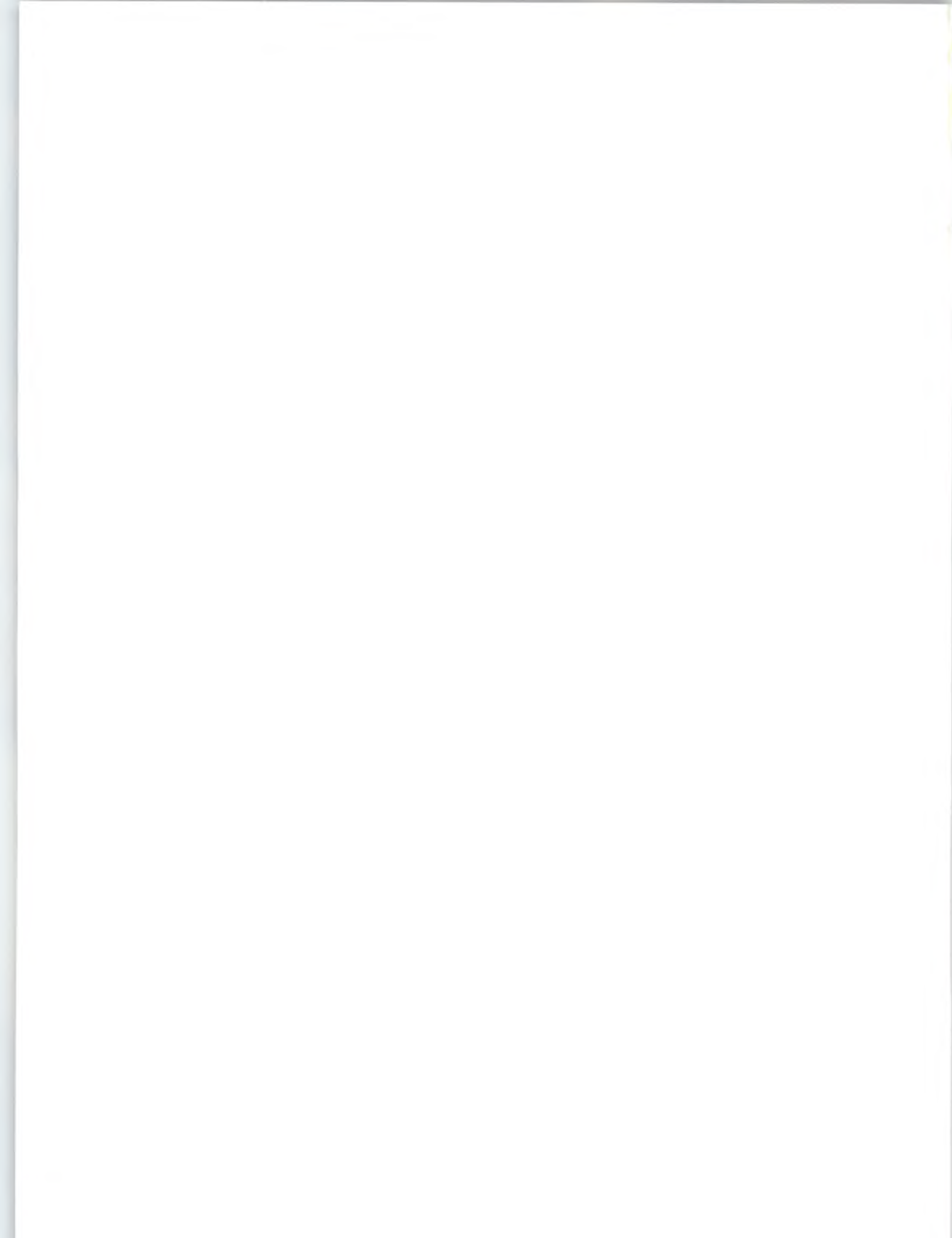
Les deux autres membres du comité d'éthique sont choisis par le secrétaire selon l'ordre de la liste des personnes ressources constituée et approuvée par le conseil d'administration de la Société.

18. Le comité d'éthique donne son avis et fait enquête sur toute question relative à l'interprétation et à l'application du code d'éthique qui lui est soumise par écrit par le secrétaire de la Société, ou au moins cinq membres du conseil d'administration afin d'évaluer une situation de conflit d'intérêts ou de non-respect des règles déontologiques par un administrateur.
19. L'administrateur visé par une allégation de conflit d'intérêts ou d'un acte dérogatoire aux règles déontologiques a le droit d'être entendu par le comité d'éthique, de déposer par écrit et d'apporter un éclairage pertinent.
20. Le comité d'éthique consigne son rapport motivé par écrit et le remet au secrétaire de la Société, lequel informe le conseil d'administration et l'administrateur visé par une allégation de conflit d'intérêts ou d'acte dérogatoire aux règles déontologiques, des conclusions et recommandations du comité d'éthique.
21. Le comité d'éthique doit remettre son rapport dans les 30 jours de la réception de l'écrit du secrétaire de la Société.
22. Le comité d'éthique peut formuler des recommandations ainsi que les mesures ou sanctions que la Société peut adopter ou prendre dans une situation donnée, s'agissant d'un blâme ou d'une réprimande ou, selon la gravité de l'acte reproché, de la démission de l'administrateur visé.
23. L'administrateur s'engage à se conformer en tous points et en tout temps aux règles déontologiques tant qu'il demeure administrateur et dans l'année suivant la fin de ses fonctions, ainsi qu'aux conclusions et recommandations du comité d'éthique le visant.

V. Dispositions finales

24. Le terme « Conseil » utilisé dans le présent règlement comprend les divers comités du conseil d'administration de la Société.
25. Le présent règlement entre en vigueur lors de son adoption par le conseil d'administration.





Siège

215, rue Saint-Jacques
Bureau 800
Montréal (Québec) H2Y 1M6
Téléphone : (514) 841-2200
Sans frais : 1 800 363-0401
Télécopieur : (514) 841-8606
Courriel : info@sodec.gouv.qc.ca
www.sodec.gouv.qc.ca

Direction du patrimoine immobilier

36 1/2, rue Saint-Pierre
Québec (Québec) G1K 3Z6
Téléphone : (418) 643-2581
Télécopieur : (418) 643-8918

Commissariat de la SODEC en Europe

66, rue Pergolèse
75016 Paris
Téléphone : (33) 01 40 67 85 70
Télécopieur : (33) 01 40 67 85 79

Cette publication a été produite par
la Société de développement des
entreprises culturelles (SODEC).

Conception et réalisation graphique

Fronde

Dépôt légal 2005
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-45005-1

*Société
de développement
des entreprises
culturelles*

Québec 